

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma  
général  
d'aménagement  
de la France

la france  
rurale

81

images et perspectives

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma  
général  
d'aménagement  
de la France

**la france**

**rurale**

**images et perspectives**

EVRIER 1981



# Avant-propos

Les études présentées dans ce document s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'étude de l'espace rural, engagé à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (1). L'attention portée par la DATAR à l'analyse de la France rurale correspond à une double préoccupation :

— le premier objectif poursuivi par des études analytiques et prospectives ayant pour thème le monde rural est de mieux apprécier la place actuelle et future de ce dernier au regard des mutations économiques et sociales enregistrées au niveau national ;

— le second objectif est d'avoir une connaissance différenciée de l'espace rural, tant il est vrai que des données moyennes rendent imparfaitement compte de son extrême diversité.

Ce souci d'une connaissance plus fine des phénomènes analysés traduit un infléchissement par rapport aux travaux de prospective globale menés antérieurement au SESAME. Cette orientation de travail trouve sa justification dans les raisons suivantes :

— L'internationalisation croissante des économies, l'émergence de nouvelles puissances concurrentes, la dépendance énergétique de la France sont autant de raisons militent en faveur d'une définition précise des stratégies économiques. Dans ce contexte, l'espace rural possède des atouts non négligeables. L'espace rural est détenteur de ressources et de potentiels jusqu'à présent inexploités, mal exploités ou encore mal valorisés. L'intérêt d'une meilleure mobilisation de l'ensemble des ressources nationales n'est plus à démontrer. Outre la réduction de la dépendance à l'égard d'approvisionnements extérieurs, il peut en émerger des opportunités de développement local. L'inventaire de ces ressources ainsi que l'analyse des conditions de mobilisation les plus favorables restent largement à faire.

— La mise en cause des équilibres régionaux est, à l'échelle nationale, l'une des premières conséquences spatiales de la division internationale du travail. Ce phénomène est particulièrement discriminant pour l'espace rural. Il convenait d'en apprécier l'ampleur exacte et les conséquences les plus tangibles.

— L'aménagement rural enregistre une mutation de ses objectifs, manifestée par la volonté d'utiliser le FIDAR pour des actions plus sélectives et plus économiques moins tributaires d'une application systématique et d'un zonage rigide.

Les études rassemblées dans ce document ne sauraient prétendre à l'exhaustivité ; elles ont pour seule ambition, par deux approches différentes, de fournir des éléments de réponse aux interrogations concernant le devenir de la France rurale.

Le dépeuplement rural et l'affaiblissement des densités de population ne sont pas des phénomènes récents ; toutefois, par leur ampleur actuelle,

(1) *Agricultures pour demain* : TRP n° 80.

ils suscitent de nombreuses inquiétudes. L'étude consacrée à la France des faibles densités visait un double objectif. D'une part, avoir une bonne connaissance de l'extension des faibles densités rurales et, par ailleurs, appréhender les conséquences les plus déterminantes de ce phénomène pour l'avenir des espaces ruraux concernés.

Grâce au choix d'un cadre d'étude d'échelle appropriée (le canton), l'analyse quantitative rend possible la délimitation précise de l'extension du phénomène des faibles densités.

En retenant le seuil de 25 hab./km<sup>2</sup> pour la délimiter, la zone de faible densité présente les caractéristiques suivantes :

- superficie : 22 % de la France
- population (1 636 915 hab.) : 3,5 % du total
- densité : 13,9 hab./km<sup>2</sup>.

La ZFD s'est étendue récemment. 121 cantons nouveaux sont entrés dans la ZFD entre 1962 et 1975. Cette tendance générale n'exclut pas des mouvements de sens opposé. La dépopulation, qui s'effectue selon un processus cumulatif, n'apparaît pas toutefois comme un phénomène irréversible. C'est ainsi que, durant les dernières périodes intercensitaires, certains cantons parmi les plus faiblement peuplés ont enregistré un renversement de leurs tendances démographiques. Entre 1962 et 1975, la population a été en croissance dans 30 % des cantons de — 5 hab./km<sup>2</sup>. Le redressement démographique observé dans certains cantons de très faible densité permet de récuser la théorie selon laquelle, passés certains seuils de densité, le dépeuplement est irrémédiable.

La France des faibles densités s'individualise dans la France rurale en raison de l'identité du comportement démographique de certaines régions. Pour autant, ce n'est pas un ensemble spatial homogène ; il est constitué de régions dont les statuts économiques sont très dissemblables. C'est le second enseignement de cette étude.

Une typologie de synthèse, élaborée en intégrant cette double caractéristique (identité démographique et hétérogénéité économique) permet de reconnaître, au sein de cette zone, quatre groupes de cantons. Cette typologie analytique est assortie d'une typologie prospective essayant de distinguer deux groupes de cantons en fonction de leur plus ou moins grand degré de vulnérabilité.

L'étude sur les zones fragiles répond à la même préoccupation prospective. Cette étude se propose d'identifier et de délimiter les zones considérées comme fragiles, dans le contexte actuel de restructuration de l'appareil productif national. Trois axes de réflexion servent d'armature à cette étude.

Il est, dans un premier lieu, procédé à une définition et à l'élaboration d'une typologie des zones fragiles en se fondant sur une combinaison de critères de vulnérabilité. Trois catégories de variables sont retenues, concernant la démographie, les activités économiques, l'encadrement urbain.

L'analyse est effectuée dans un cadre départemental. A l'issue de cette dernière, six groupes de départements sont reconnus. Trois d'entre eux

appartiennent à la zone fragile qui regroupe 50 % de la population rurale sur 56 % du territoire. La faiblesse des densités rurales, la prépondérance de l'activité agricoles et la faiblesse de l'encadrement urbain sont les caractéristiques communes à ces trois groupes.

L'analyse s'efforce, dans un deuxième temps, de déterminer les avenir possibles des ensembles individualisés dans la première étape. Le devenir de l'agriculture, activité productive prépondérante, retient principalement l'attention.

Les perspectives de l'agriculture des zones fragiles sont envisagées à partir de trois approches complémentaires (évolution de la taille des exploitations agricoles, des systèmes de production, du contexte de l'agriculture et particulièrement des données internationales), et ce, dans le cadre de scénarios contrastés.

L'étude engage, en troisième lieu, une réflexion sur la nature des politiques d'actions régionales pouvant être engagées au regard des données présentées précédemment.

Il est opportun, avant d'aller plus avant dans la présentation de ces images de la France rurale, de rappeler certaines des données démographiques contribuant à caractériser cet ensemble spatial.

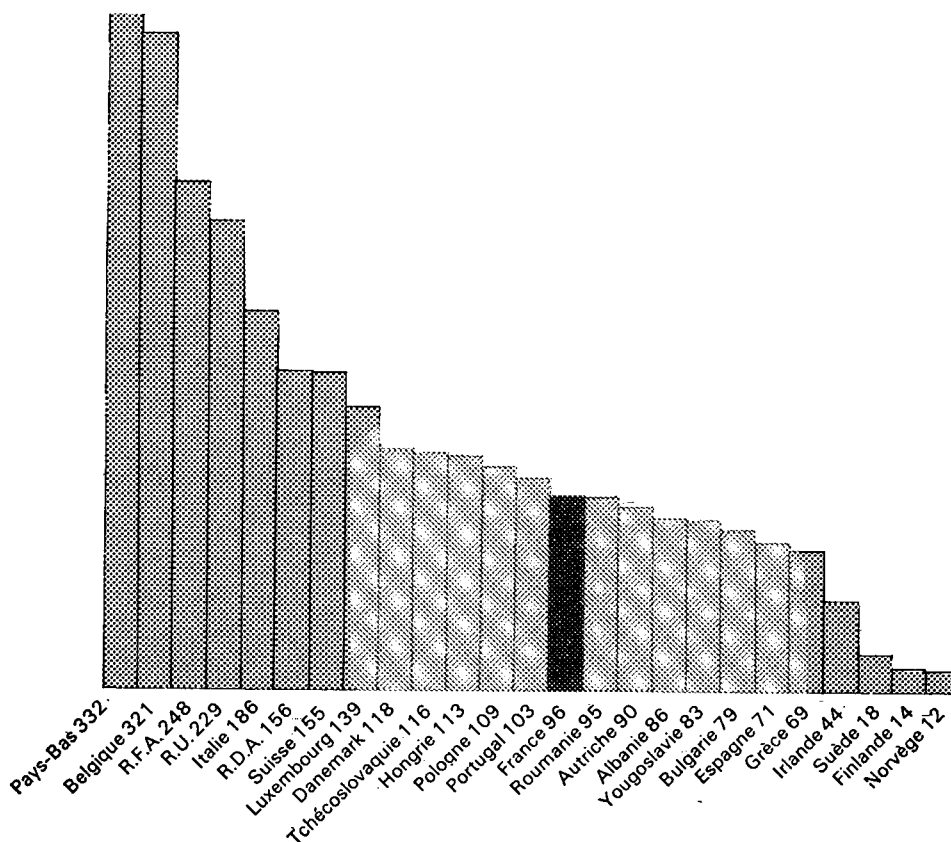
\* \* \*

# I - LA REPARTITION DE LA POPULATION FRANÇAISE

## A) LES CONTRASTES DE LA SITUATION ACTUELLE

a) Dans le contexte européen, les densités de population sont relativement faibles en France.

### DENSITES MOYENNES



Source : INSEE

Cette notion de densité moyenne, pour intéressante qu'elle soit lors de l'établissement d'une comparaison entre la France et d'autres pays d'Europe occidentale, n'en est pas moins insuffisante pour présenter une image de la répartition de la population française.

b) Le peuplement de la France se définit dans ses grandes lignes par :  
— l'existence de deux oppositions majeures

- entre l'Ouest et l'Est du territoire national de part et d'autre d'une ligne allant de l'estuaire de la Seine au delta du Rhône ;
- entre Paris et la Province.

	Superficie	Population
	(part dans le total national)	
France de l'est	45 %	63,8 %
dont		
Ile-de-France	2,2 %	18,8 %
France de l'ouest	55 %	36,2 %

Les plus importants foyers de peuplement sont situés dans cette France de l'Est. Cette opposition correspond largement, mais non exclusivement, à celle existant entre la France rurale et la France urbaine.

— L'importance des contrastes de densités entre de vastes espaces faiblement peuplés et quelques secteurs où la population est très concentrée. A cet égard, les données quantitatives suivantes sont particulièrement éloquentes :

- 10 % des habitants vivent sur 50 % du territoire
- 50 % des habitants vivent sur 2 % du territoire  
(densité : 2 500 hab./km<sup>2</sup>).

La concentration de la population revêt plusieurs formes :

- peuplement polarisé et très dense dans l'agglomération parisienne et quelques grandes agglomérations de province ;
- peuplement linéaire relativement dense dans :  
les vallées (Saône, Rhône, Garonne, Moselle...)  
sur les littoraux (Côte d'Azur, Bretagne) ;
- peuplement ponctuellement dense autour des villes.

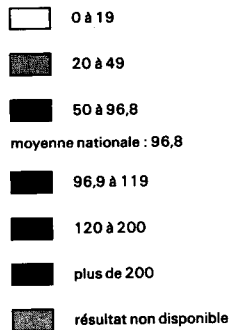
Pour l'ensemble de la France, la corrélation est nette entre fortes densités de population et urbanisation. Il existe néanmoins, de façon mineure et résiduelle, des densités de population rurale relativement importantes (Bretagne, Alsace).

\* A cette opposition concernant la part respective de la France de l'Ouest et de la France de l'Est dans le total de la population nationale correspond partiellement celle des structures de peuplement. Il est possible de distinguer une France de l'Ouest et du Nord-Ouest dans laquelle le peuplement est diffus et relativement homogène, d'une France de l'Est dans laquelle les contrastes de densités et les discontinuités de peuplement sont particulièrement importantes. La comparaison des contrastes de densités infradépartementaux entre, d'une part la Mayenne et la Vendée, et d'autre part la Nièvre et la Côte d'Or, illustre ce propos. Dans les deux premiers départements, si l'on excepte les légères concentrations de population autour des chefs-lieux, la répartition de cette dernière est relativement uniforme. Dans les deux exemples suivants, la situation est beaucoup plus contrastée ainsi qu'en témoignent les données quantitatives :



# DENSITÉ DE LA POPULATION PAR CANTON EN 1975

nombre d'habitants au km<sup>2</sup>



- dans la Nièvre, 177 599 habitants résident dans le Val de Loire, soit 72 % de la population départementale ;
- dans la Côte-d'Or, 252 049 habitants résident dans l'agglomération dijonnaise, soit 55 % de la population départementale.

\* La dernière caractéristique du peuplement de la France tient à l'existence d'un vaste ensemble dont les densités sont particulièrement faibles. Pour délimiter la zone de faible densité, les seuils de 20 hab./km<sup>2</sup> pour la densité rurale et 25 pour la densité totale ont été retenus.

Selon cette définition, la zone de faible densité, sur un peu moins du quart du territoire national, groupe 3,5 % de la population dans 479 cantons.

#### Caractéristiques de la ZFD en 1975

##### *Superficie :*

totale	11 863 873 ha	22 % du total
rurale	11 597 392 ha	25,2 % du total

##### *Population :*

totale	1 636 915 hab.	3,5 % du total de la population française
rurale	1 459 354 hab.	10,4 % du total de la population rurale

##### *Nombre de communes :*

5 517 avec une moyenne de 297 habitants.

La densité moyenne de population dans la zone à faible densité est de 13,9 hab.km<sup>2</sup>.

ZFD	13,9 hab./km <sup>2</sup>
Total France rurale (rural hors ZPIU)	24,0 »
France rurale sans ZFD	43,0 »
France	97,0 »

La ZFD a la forme d'un Y renversé dont la branche principale coupe la France selon une diagonale allant du nord-est au sud-ouest du pays. La ZFD ne correspond à aucun des ensembles précités, elle est à cheval sur la France de l'Ouest et sur celle de l'Est.

On remarque, en comparant les cartes des densités du XIX<sup>e</sup> siècle à celle de 1975, l'existence d'oppositions proches de celles observables actuellement entre les différentes régions françaises. Les plus faibles densités relatives s'observaient déjà dans les Alpes du Sud, le sud du Massif central, le sud-est du Bassin parisien et les plus fortes dans l'Ouest, le Nord. La principale différence tient à la variation de l'intensité des écarts de densités entre les différents secteurs. Cette observation permet de conclure à une certaine permanence des structures de peuplement.

L'importance des contrastes de densités et l'accentuation récente de ces derniers apparaissent comme les principales caractéristiques du peuplement de la France, envisagé d'un double point de vue statique et dynamique.

## **B) L'EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION**

La répartition de la population française, dont les caractéristiques actuelles viennent d'être rappelées, est le résultat d'un processus historique bien connu dans ses grandes lignes. Les mutations intervenues dans la répartition de la population sont le corollaire des transformations des structures économiques et sociales intervenues depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **a. Le peuplement de la France avant la révolution industrielle**

Vers 1850, la population française était rurale à 75 %. Cette population était répartie de façon relativement homogène, mais non uniforme toutefois. Sans être exclus, les contrastes de densités entre régions n'avaient pas l'intensité qu'ils présenteront ultérieurement. Cette dispersion de la population trouve son origine dans le maintien d'un système économique fondé, pour l'essentiel, sur les activités agricoles. A cette époque, les villes sont de taille modeste. Cependant, elles étaient à peu près aussi nombreuses qu'au XX<sup>e</sup> siècle. S'il y a eu de grosses modifications depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> en ce qui concerne le poids démographique des villes, il y en a eu peu en ce qui concerne leur répartition. Avant 1850, le semis urbain était relativement dense. Ce phénomène s'explique par l'importance des relations d'interdépendance unissant les villes et les campagnes voisines dans ce système économique. Dans ce contexte, les mouvements migratoires étaient très restreints, à la fois dans leur extension géographique et dans le temps.

Schématiquement, des migrations temporaires, locales ou régionales, permettent à une population essentiellement rurale, qui tire du travail de la terre la majorité de ses ressources, de se procurer des revenus complémentaires. Ce sont les mouvements saisonniers, pendulaires, des « manouvriers » qui, au moment des moissons et de la vendange, affluent vers les pays de vignoble et de céréaliculture plus intensive. Ce sont les ruraux qui, à la morte saison, viennent des zones les moins favorisées travailler dans les villes proches et s'en retournent à leurs champs l'hiver passé. Par ailleurs, la dispersion des activités manufacturières sous la forme d'artisanat à domicile ou de petits ateliers (surtout textiles, métaux) qui offrent des emplois relativement permanents, participe pour sa part à ce fractionnement des activités productives et à celui, corrélatif, des marchés. Ils contribuent à maintenir une population dispersée. Tout ceci se fonde sur un marché du travail local ou régional. Les migrations définitives et à plus grande distance sont rares sans être inexistantes.

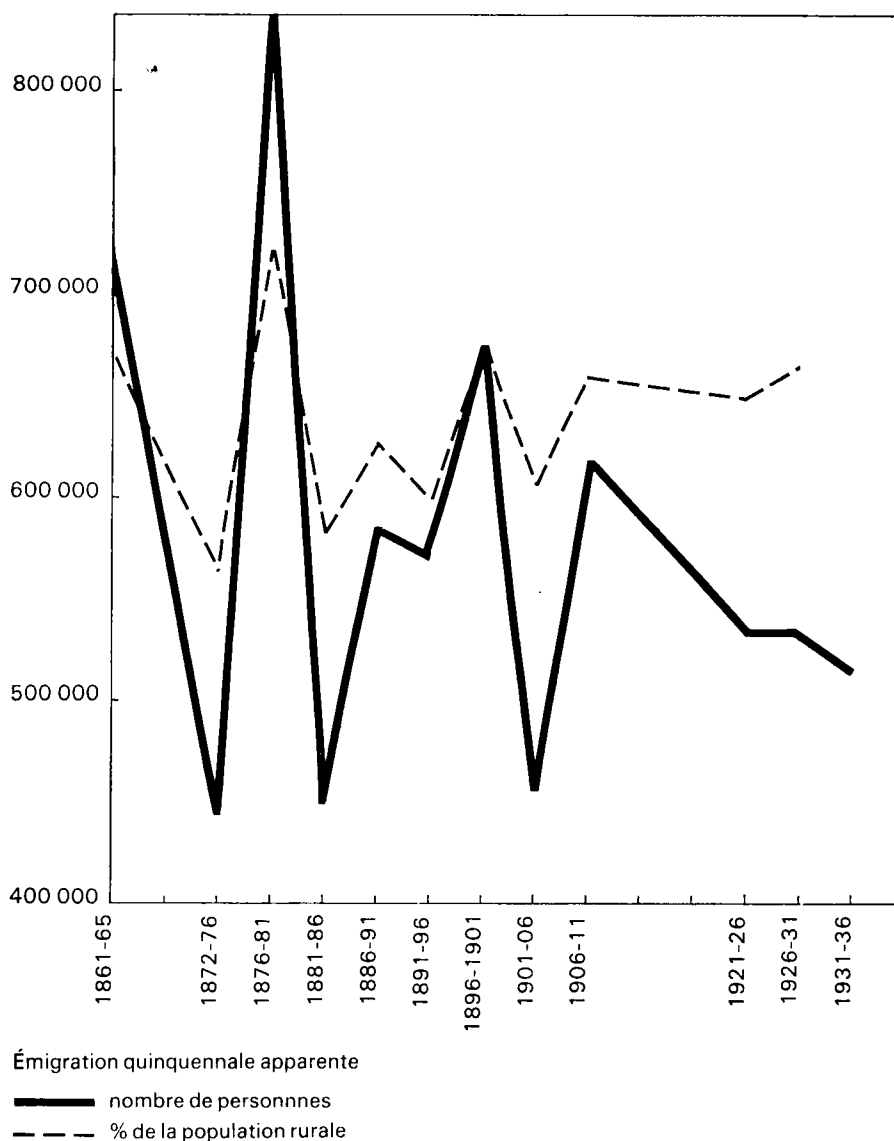
Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la France est le plus peuplé des Etats européens. En raison de l'amélioration relative des conditions de vie, la population française s'est accrue de façon importante de 1800 à 1850. En l'absence de mouvements migratoires, cette augmentation s'est effectuée sur place. Les densités ont augmenté (60 hab./km<sup>2</sup> en 1801, 65 hab./km<sup>2</sup> en 1851). C'est vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que la plupart des départements ont atteint leurs maximums de population. Un certain nombre de départements se sont trouvés en état de surpeuplement relatif durant cette période de croissance démographique, en raison de l'absence d'augmentation corrélative des ressources. Ce surpeuplement s'est manifesté lors de la crise de 1847-1848 qui est une crise du type « Ancien Régime » (crise de sous-production agricole).

L'exode vers les villes, rendues demanderesse de main-d'œuvre du fait de la création et de l'installation d'activités nouvelles, est apparu comme un exutoire pour une partie des populations rurales. Les migrations massives de population, phénomène démographique nouveau, sont à l'origine de la concentration de la population et de l'accentuation corrélative des contrastes de densité à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### b. Les processus de dépeuplement de la France rurale

Le dépeuplement de la France rurale s'est effectué selon des rythmes et des modalités différents depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### COURBES DE VARIATION DE L'EXODE RURAL



Source : (Ph. Aries, Histoire des populations françaises).

En regardant les courbes de variation de l'exode rural, il est possible d'individualiser deux grandes séquences :

\* de 1850 à 1911, l'exode rural est massif. Il se produit de façon très irrégulière selon les années ou les groupes d'années ;

\* de 1911 à 1936, l'intensité de l'exode rural s'atténue et son déroulement est beaucoup plus régulier et constant.

Ces différences reflètent celles des mécanismes de l'exode rural.

\* de 1850 à 1911, la courbe est très irrégulière. On distingue trois périodes durant lesquelles l'exode rural a été particulièrement fort : l'une vers 1860, l'autre vers 1876-1881, la dernière vers 1896-1901.

— La première grande poussée coïncide avec le début de la révolution industrielle qui s'est traduite par une modification des structures de production et par une concentration dans des régions industrielles et urbaines d'activités antérieurement disséminées dans les campagnes. La concentration géographique des activités a été le corollaire de la concentration économique et financière. Les transformations générales de l'économie ont eu pour conséquence de transformer les systèmes économiques locaux et particulièrement de provoquer la disparition des activités économiques complémentaires de l'agriculture de subsistance. Ainsi ont été supprimées les ressources de la catégorie la plus pauvre de la population (ceux qui vivaient du travail à domicile pour des marchands et bénéficiaient du système d'exploitation communautaire des finages communaux).

Dates	Valeur absolue : en milliers de personnes							
	Journaliers propriétaires		Exploitants exclusifs ou non		Journaliers exclusifs		Exploitants exclusifs seuls	
	Valeur absolue	Indice	Valeur absolue	Indice	Valeur absolue	Indice	Valeur absolue	Indice
1852			5 206	124	2 106	358	3 100	86
1862	845	137	4 227	100	1 077	183	3 150	87
1882	753	121	4 206	100	727	123	3 479	96
1892	621	100	4 206	100	589	100	3 617	100

Source : J. Pautard, Les disparités régionales de la croissance de l'agriculture française.

— Entre 1876 et 1881, l'exode rural atteint son intensité maximale. Cette seconde vague a des causes différentes de la précédente. Elle est tributaire de la grande crise agricole des années 80. L'intégration de la France dans les circuits d'échanges internationaux, favorisés par l'amélioration des moyens de transport, a soumis à la concurrence des productions agricoles du Nouveau Monde les productions nationales. La réponse à cette crise a été trouvée dans la création de nouveaux systèmes de production agricole. Elle s'est accompagnée d'une concentration des structures d'exploitation et d'une modernisation des techniques, rendue possible par la production industrielle de biens destinés à l'agriculture (mécanisation, motorisation). Les ouvriers agricoles, les moyens propriétaires, les artisans liés à l'agriculture, qui avaient résisté aux crises antérieures, n'ont pas résisté à cette crise d'adaptation de l'agriculture aux nouvelles conditions économiques générales et se sont joints au mouvement d'émigration.

— Tout en s'amortissant sur le long terme, l'exode rural enregistre une dernière pointe au début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette poussée d'exode a les mêmes origines que la précédente. Elle est la conséquence de l'effort d'adaptation de l'agriculture. En effet, ce phénomène n'a pas concerné synchroniquement toutes les campagnes françaises. Les départements les plus isolés se sont inscrits dans le processus de modernisation de façon différée. Ce décalage rend compte de l'existence de cette dernière vague d'exode.

\* Durant l'entre-deux guerres, l'exode rural se poursuit. Son intensité diminue dans des proportions importantes et il devient beaucoup plus régulier. Il n'a pas la même signification. A la différence de ce qui se passait précédemment, il ne correspond plus à des grandes crises d'adaptation du milieu rural. Il ne concerne plus les mêmes catégories sociales : aux exclus de la croissance se sont substituées, dans l'émigration, les élites rurales, manifestant une volonté d'ascension sociale par l'exercice d'une profession urbaine.

### c. La dynamique démographique récente et actuelle

Après la période de stagnation de la croissance démographique de l'entre-deux guerres, la reprise s'amorce en 1946. La population s'est accrue de 28 %, elle est passée de 40 à 52 millions d'habitants. Cette croissance globale de la population française n'en cache pas moins des types d'évolution très diversifiés.

#### Evolutions démographiques entre 1954 et 1975

(taux moyens annuels)

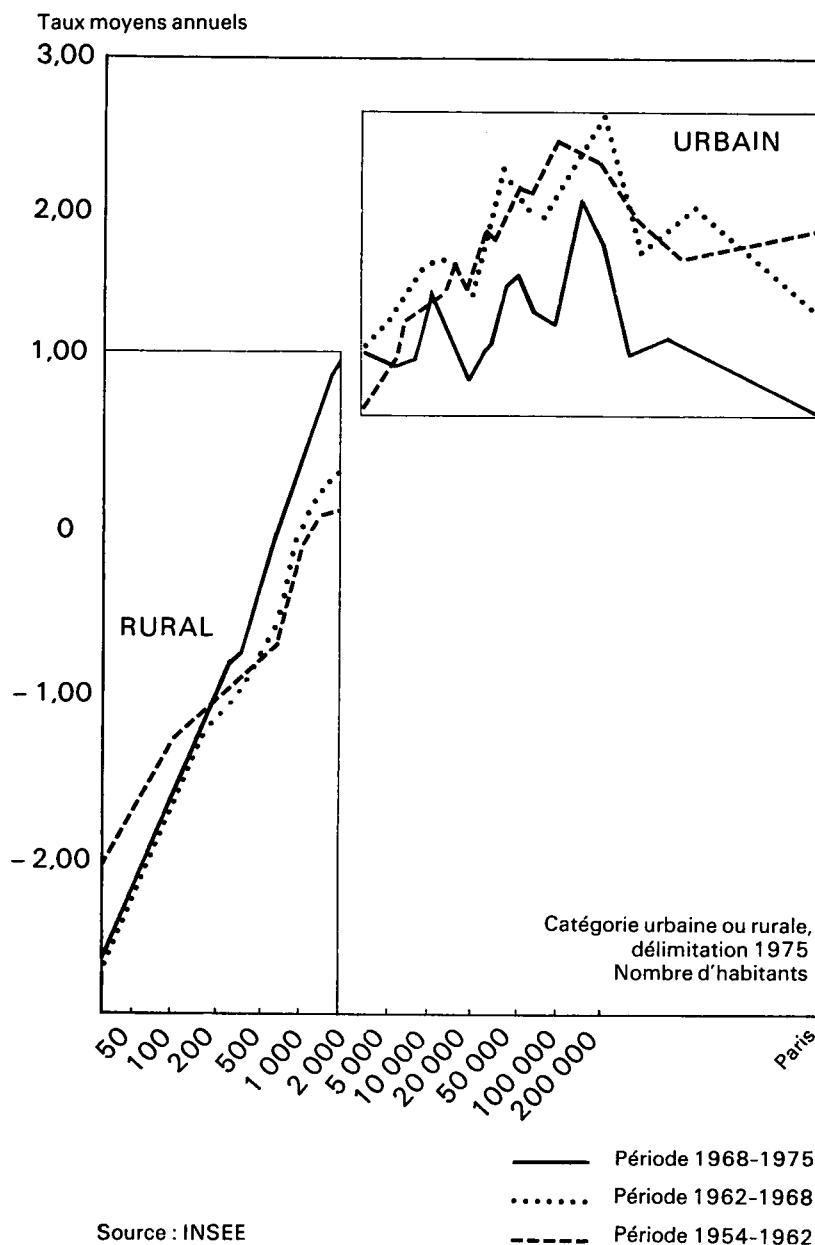
Catégorie urbaine rurale en 1975	Variation totale			dont					
	1954-1962	1962-1963	1968-1975	Excédent naturel			Solde migratoire		
				1954-1962	1962-1963	1968-1975	1954-1962	1962-1968	1968-1975
Communes rurales de :									
moins de 50 hab.	- 2,06	- 2,70	- 2,69	+ 0,22	- 0,16	- 0,58	- 2,28	- 2,54	- 2,11
50 à 99 hab.	- 1,57	- 1,82	- 1,86	+ 0,36	+ 0,11	- 0,34	- 1,93	- 1,93	- 1,52
100 à 199 hab.	- 1,13	- 1,30	- 1,27	+ 0,47	+ 0,20	- 0,18	- 1,60	- 1,50	- 1,08
200 à 499 hab.	- 0,78	- 0,85	- 0,67	+ 0,50	+ 0,26	,008	- 1,28	- 1,11	,058
500 à 999 hab.	- 0,39	- 0,33	+ 0,01	+ 0,52	+ 0,33	+ 0,04	- 0,91	- 0,66	- 0,03
1 000 à 1 999 hab.	+ 0,02	+ 0,23	+ 0,77	+ 0,52	+ 0,37	+ 0,16	- 0,50	- 0,14	+ 0,61
2 000 hab. ou plus	+ 0,18	+ 0,53	+ 1,15	+ 0,58	+ 0,45	+ 0,28	- 0,39	+ 0,08	+ 0,88
Ensemble des communes rurales	- 0,45	- 0,38	—	+ 0,51	+ 0,31	+ 0,03	- 0,96	- 0,69	- 0,04
Ensemble des unités urbaines	+ 1,86	+ 1,79	+ 1,13	+ 0,79	+ 0,83	+ 0,79	+ 1,08	+ 0,97	+ 0,34
Ensemble de la France	+ 1,09	+ 1,14	+ 0,81	+ 0,69	+ 0,67	+ 0,58	+ 0,40	+ 0,47	+ 0,23

Source : Economie et Statistique n° 80.

— En premier lieu, la part de la population urbaine dans la population totale croît régulièrement.

- En second lieu, la diminution relative de la part de la population rurale correspond jusqu'à la dernière période intercensitaire à la décroissance en chiffres absolus de la population des communes rurales.
- La décroissance générale de la population rurale ne correspond cependant pas à une évolution homogène des communes rurales.

### COMPARAISON DES TAUX DE CROISSANCE MOYENS ANNUELS ENTRE LES PERIODES INTERCENSITAIRES 1954-1962, 1962-1968, 1968-1975, SELON LA CATEGORIE URBAINE/RURALE



- A la lecture du graphique, on constate que le déclin des communes rurales est inégal. Les communes rurales de moins de 1 500 habitants ont été particulièrement touchées.

• L'observation de l'évolution durant la dernière période intercensitaire corrobore cette constatation. En effet, le déclin démographique de la France rurale est stoppé. Il correspond cependant à des évolutions différentes selon les catégories de communes. De 1968 à 1975, la stabilisation de la décroissance démographique de la France rurale résulte de deux mouvements contradictoires. S'observe, tout à la fois, une croissance des communes rurales péri-urbaines et un maintien de la décroissance des communes rurales hors ZPIU et, parmi celles-ci, les plus petites sont les plus touchées.

Le dépeuplement rural correspond pour l'essentiel à l'amenuisement du poids démographique des petites communes. L'affaiblissement des densités est bien entendu accentué par ce processus discriminant.

— Cette décroissance démographique d'une partie de la France rurale reste dans la période récente, pour une large part, tributaire de l'exode rural. L'exode rural a été alimenté depuis 1946 par l'importance de l'exode agricole. De l'ordre de 1 % par an en moyenne durant l'entre-deux guerres, le taux annuel de régression de la population active agricole s'est élevé à 2,4 % entre 1946 et 1954, 3,1 % de 1954 à 1962, 3,8 % entre 1962 et 1968, 3,2 % de 1968 à 1975. Il s'est légèrement atténué depuis 1975 : 2,7 % entre 1975 et 1976, 2,4 % entre 1976 et 1977, 2,1 % entre 1977 et 1978. A cette nouvelle phase d'exode correspond donc une nouvelle catégorie de la population rurale.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on assiste à un double phénomène de concentration de la population dans certaines régions à l'échelle nationale et dans les villes à l'échelle régionale. La conséquence de cette évolution réside dans l'accentuation des contrastes de densité et dans l'extension de la zone de faible densité. De 1962 à 1975, la superficie de la ZFD s'est accrue de 25 %.

\* \* \*

## **II - LES CONSEQUENCES DE L'AFFAIBLISSEMENT DES DENSITES**

Les phénomènes de faible densité démographique et de dépeuplement rural ne sont ni nouveaux, ni récents ; on a pu constater leur permanence historique et spatiale, mais par leur ampleur ils suscitent de nombreuses prises de position. Sans vouloir se livrer à une exégèse du discours sur le dépeuplement, il convient d'en mentionner les principales idées.

Ce discours, très standardisé, a pour principale caractéristique d'être catastrophiste. Ce catastrophisme semble procéder d'une assimilation abusive de la notion de dévitalisation à celle de dépeuplement (l'emploi du terme désertification est à cet égard particulièrement révélateur).



La notion de seuil d'irréversibilité se trouve à l'origine de cette confusion entre dévitalisation et dépeuplement. Elle repose sur l'idée que, passés certains seuils, les conséquences du dépeuplement sont irrémédiables.

Dans cet esprit, il est souvent fait allusion à l'existence :

- d'un seuil démographique (parler de zones sensibles, c'est implicitement accepter l'idée de l'existence de charnières) ;
- d'un seuil de vie sociale ;
- d'un seuil écologique (le dépeuplement s'accompagne de l'abandon des terres. C'est la porte ouverte à l'érosion, l'incendie, l'hypothèque de notre patrimoine naturel).

Il est opportun d'essayer de vérifier l'exactitude de ces notions.

\* La notion de seuil d'irréversibilité démographique ne résiste pas à l'épreuve des faits. L'analyse statistique entreprise sur un échantillon des cantons de faible densité permet de montrer l'absence de bien-fondé d'une conception de ce type.

La tendance générale d'extension de la ZFD n'exclut pas des mouvements de sens opposé. Le dépeuplement n'apparaît pas irréversible. C'est ainsi que, durant les dernières périodes intercensitaires, certains cantons parmi les plus faiblement peuplés ont enregistré un renversement de leurs tendances démographiques. Entre 1962 et 1975, la population a été en croissance dans 30 % des cantons de — 5 hab./km<sup>2</sup>.

Ce renversement de tendance observé dans quelques cantons témoigne de l'apparition de mécanismes régulateurs et de la mise en place d'équilibres nouveaux. Si l'analyse statistique permet de pressentir ce phénomène, il serait prématuré, en l'état actuel des connaissances, de vouloir en proposer une explication. Il est néanmoins possible de suggérer que ce renversement de tendance trouve son origine dans l'action conjointe de deux facteurs : l'un d'ordre sociologique (évolution des mentalités concernant les modes de vie), l'autre d'ordre économique (mise en place de nouveaux systèmes de production).

L'observation du redressement démographique de certains cantons de très faible densité permet de récuser la théorie selon laquelle, passés certains seuils de densité, la désertification est irrémédiable. L'augmentation de population de certains cantons ne contredit pas la tendance générale d'extension de la ZFD. Elle révèle la mobilité de ses limites et l'apparition de déséquilibres dans des secteurs dont la situation n'apparaissait pas préoccupante.

\* Il paraît excessif d'estimer qu'en-deçà de certains seuils de densité de population une vie sociale n'est plus possible. Les exemples permettant d'infirmer une telle assertion sont nombreux. La création de nombreuses associations dans des régions de faible densité (Association Roanne active, Association Causse Mejean, Comité du plateau de Millevaches) paraît révélatrice de l'absence de renoncement à une vie sociale. L'émergence de ces associations, par la volonté qu'elle manifeste, traduit une évolution des mentalités. Ce phénomène est une bonne illustration du refus du fatalisme qui prévalait dans ces régions durant la période 1950-1970 et reflète le désir d'une partie des populations résidentes de gérer leur destin localement.

\* La notion de seuil d'irréversibilité écologique est également discutable.

— L'abandon des terres est souvent présenté comme la conséquence directe du dépeuplement. En fait, globalement, c'est un phénomène d'ampleur très restreinte. De 1955 à 1975, la surface agricole utile a régressé de 8 % pour l'ensemble de la ZFD. De ce chiffre, il faut soustraire toutes les terres affectées à la reforestation qui a été très importante. Le pourcentage de terres réellement à l'abandon serait alors très faible, de l'ordre de 3 %. Cette évolution cache des situations régionales très différentes. Par exemple, durant cette période se sont effectués les grands reboisements du Limousin comme les défrichements champenois.

— On considère que l'abandon des terres favorise l'érosion. C'est volontairement ignorer les mécanismes fondamentaux de fonctionnement des éco-systèmes. L'abandon des terres, à l'exception de certains sites où la roche affleure, s'accompagne toujours d'une reconquête spontanée par la végétation et d'une évolution progressive vers l'établissement d'équilibres climatiques. Il est évident que l'existence d'un manteau végétal constitue la meilleure protection contre l'érosion. Dans la ZFD, l'érosion consécutive à l'abandon de terres est faible et bien moins importante que celle occasionnée au début du XIX<sup>e</sup> siècle par la dernière vague de défrichements.

Ainsi, les arguments ne manquent pas pour dénoncer le caractère péremptoire de certaines assertions sur lesquelles s'appuient de nombreux raisonnements concernant les conséquences du dépeuplement. Démontrer l'inexactitude de notions souvent mentionnées ne revient pas à nier l'existence et la gravité des problèmes posés par le dépeuplement pour un certain nombre de régions rurales, mais uniquement à souligner l'inadaptation d'un discours normalisé en ce qui concerne un espace on ne peut plus différencié. L'objectif poursuivi en soulignant l'exagération de ces affirmations est de recentrer l'analyse sur les questions essentielles.

— Le dépeuplement de l'espace rural et l'affaiblissement des densités de population sont des épiphénomènes traduisant une transformation structurelle essentielle du système d'économie rurale et une modification de l'articulation de ce dernier au système économique général. Ils témoignent de la disparition des anciens modèles de fonctionnement économique et d'organisation spatiale de cette catégorie d'espace. Dans la plupart des cas, cette destruction s'accompagne de l'émergence de nouveaux modèles de mise en valeur et d'utilisation de ces espaces.

— L'affaiblissement des densités n'est pas toujours la traduction d'un déclin des activités économiques. Il est en revanche, en tous lieux, le reflet d'une modification des structures des systèmes d'économie rurale. Aux anciens systèmes fondés sur la combinaison d'activités interdépendantes se sont substitués des systèmes plus ou moins caractérisés par la monoactivité. L'éventail des activités s'est considérablement restreint dans l'espace rural et souvent une seule activité occupe une place quasi exclusive dans les systèmes économiques locaux (production agricole sur les plateaux du sud-est du Bassin-parisien, production forestière dans les landes de Gascogne, usage touristique dans certains cantons de montagne...).

Dans le cadre de la division internationale du travail, les systèmes d'économie rurale participent au mouvement de spécialisation généralisée. La différenciation spatiale s'en trouve accrue et les déséquilibres régionaux accentués. Ce phénomène discriminant est générateur de fragilité pour l'espace rural et accroît sa dépendance par rapport au système économique dominant.

— L'espace rural n'est pas systématiquement à l'abandon du fait de l'affaiblissement des densités. Il fait le plus souvent, pour son utilisation, l'objet de nombreuses convoitises. L'existence de ces dernières témoigne de la mise en place de processus de réutilisation de l'espace rural vacant. Il y a de ce fait substitution de nouveaux types d'utilisation de l'espace aux systèmes d'économie rurale déclinants.

— Les analyses monographiques permettent d'appréhender les mécanismes selon lesquels s'effectuent ces transformations. Deux mécanismes sont généralisés et méritent d'être rappelés.

- Les conflits sont fréquents entre les différents acteurs ayant des objectifs différents, parfois incompatibles, pour l'utilisation de l'espace rural (conflits agriculture/tourisme, agriculture/forêt, pour l'agriculture conflit entre néo-ruraux et agriculteurs autochtones...). Dans ces situations, la résolution des problèmes est attendue d'un arbitrage de l'Etat.

- Dans le processus de réutilisation de l'espace rural, on assiste dans tous les cantons à une modification des relations pouvoir/espace. Il s'opère un partage du pouvoir de décision entre deux catégories d'agents pour la gestion de l'espace.

Les agents locaux, jusqu'alors principaux détenteurs du pouvoir et de la capacité d'organiser les espaces locaux selon leurs projets, perdent une partie de leurs attributions au profit d'agents extérieurs. Ce transfert du pouvoir résulte de la pénétration économique et de la conquête politique des espaces ruraux par des personnalités extérieures.

L'accroissement de la dépendance et de la subordination est l'une des principales mutations structurelles affectant les espaces ruraux dans le cadre de leur réaffectation à de nouvelles productions et à de nouveaux usages.

\* \* \*

### **III - L'AFFAIBLISSEMENT DES DENSITES ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Sans préjuger de l'efficacité des mesures déjà prises, à différents titres, par les pouvoirs publics en faveur de certaines régions incluses dans la ZFD, il est possible de présenter quelques remarques suggérées par l'analyse de l'affaiblissement des densités.

La prise en compte du seul critère de densité de population ne permet pas d'identifier des catégories d'espace pertinentes pour l'aménagement rural. La faiblesse des densités de population n'induit qu'une série de problèmes spécifiques. Le seul problème commun à l'ensemble des régions de faible densité réside dans la difficulté d'accès aux services. C'est un aspect pour lequel un traitement global peut être envisagé pour l'ensemble de la ZFD. Par delà cette identité de situation, les différences de statut économique sont telles qu'il est peu concevable d'envisager des solutions généralisables à l'ensemble de la ZFD. C'est un point capital.

Par ailleurs, l'évolution vers de faibles densités dans certaines zones n'est pas nécessairement néfaste. Le dépeuplement n'entraîne pas automatiquement une dynamique régressive de l'activité économique ou de la vie sociale. L'observation de systèmes en équilibre avec de faibles densités de population dans certaines régions (Causse Mejean, Landes, Champagne) justifie ce point de vue.

En effet, le déclin démographique n'est qu'un épiphénomène. C'est le reflet d'une série de déséquilibres d'ordre socio-économique. L'existence de ces derniers témoigne de l'incapacité des systèmes de production à assurer dans le contexte actuel, le maintien des densités de population à leurs anciens niveaux. Il est possible de concevoir l'avenir des régions de faible densité à partir de cette constatation. La démarche consiste alors à imaginer et à mettre en œuvre les moyens susceptibles de créer les conditions favorables à l'apparition de nouveaux équilibres socio-économiques, et ce, sans préjuger des densités de population à atteindre. Ainsi, l'objectif prioritaire est de définir des systèmes d'économie rurale de substitution pour les secteurs où ne se manifestent pas de processus de réutilisation de l'espace. Il conviendra ultérieurement d'apprécier les densités compatibles et non de procéder de façon inverse en s'assignant pour priorité un objectif démographique.

Les données locales pèseront fortement dans la détermination des avenir possibles pour ces zones. En effet, la ZFD, tout en constituant un ensemble spécifique dans la France rurale, n'est pas une zone uniforme. Les contrastes internes y sont particulièrement vifs. En raison de cette hétérogénéité, il ne peut y avoir de modèle unique, mais des politiques différenciées, fondées sur la prise en compte de l'existence de potentiels locaux inexploités. L'inventaire de ces potentiels, ainsi que la réflexion sur les conditions de mobilisation et de valorisation de ces derniers restent encore très fragmentaires.

Les espaces de faible densité sont détenteurs de potentiels locaux dont l'exploitation, jusqu'alors négligée, peut s'avérer intéressante dans le contexte de renchérissement des sources d'énergie, des matières premières, et d'accentuation corrélative de la dépendance vis-à-vis de l'étranger. La prise de conscience récente de la sous-exploitation de la forêt française illustre ce point de vue. Ce souci d'une mise en valeur accrue des ressources locales passe par l'acceptation d'un changement d'échelle dans l'impact spatial des actions conduites. C'est-à-dire substituer à des programmes de grande envergure la promotion de productions diffuses et de faible capacité unitaire (par exemple, dans le domaine énergétique, accorder plus d'importance à la production d'énergie diffuse : micro-hydraulique...).

La mise en place de systèmes d'économie rurale, utilisant au mieux les ressources locales, n'est concevable qu'assortie de la prise en charge de la gestion du développement par les intéressés eux-mêmes.

Le rappel de l'hétérogénéité économique de la ZFD témoigne, s'il en était encore besoin, de la nécessité de posséder pour l'aménagement rural de moyens d'intervention susceptibles de répondre à des problèmes différents concernant des ensembles spatiaux d'échelle très variable. La pratique de l'aménagement dans les espaces de faible densité, si elle peut procéder d'un cadre de références commun à toutes les régions, doit aussi s'effectuer avec une grande souplesse, apte à garantir l'adéquation de la politique aux besoins ressentis. Cette dernière doit prendre en compte la double caractéristique de la ZFD. Elle doit tout à la fois apporter une réponse aux problèmes spécifiques (équipement et services au public) et s'adapter à l'hétérogénéité économique de cet ensemble).

Pierre CLAUZEL  
Chargé de mission au SESAME

**LES  
ZONES FRAGILES  
EN FRANCE**

Cette étude a été réalisée par la  
SEDES  
(SOCIETE D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL)

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	25
<b>I - LA TYPOLOGIE DES ZONES FRAGILES EN FRANCE</b> .....	27
1. La méthode utilisée .....	27
2. Les principaux types de situations départementales .....	29
<b>II - LE DEVENIR AGRICOLE DES ZONES FRAGILES</b> .....	46
1. L'évolution des structures d'exploitation et leur adéquation aux systèmes de production .....	46
2. Scénarios d'évolution des zones sensibles .....	51
<b>III - LES ZONES FRAGILES : QUELQUES VOIES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE</b> .....	57
1. Le cas du Sud-Ouest .....	57
2. Le cas de la Franche-Comté .....	62
3. Le cas de l'Indre-et-Loire .....	67
<b>ANNEXES</b> .....	73

# Introduction

Si les zones « défavorisées » ont toujours été au centre des politiques d'aménagement du territoire de ces dernières années (politique de la montagne, schémas de massifs, rénovation rurale, maillage des villes moyennes et des « pays »), aujourd'hui leurs problématiques s'élargissent, se complexifient sous les effets conjugués d'une *intensification des mouvements antérieurs* et de l'apparition de nouvelles situations préoccupantes.

Les mouvements démographiques expriment les faits marquants de l'histoire d'une population et, du fait de leur caractère récurrent, renseignent l'analyste sur les avenir futurs. Ainsi, l'apparente stabilité de la population rurale de ces dernières années (+ 0,01 % par an de 1968 à 1975) est due à l'accentuation du double phénomène de la *concentration des ruraux dans les zones de peuplement industriel et urbain* (+ 0,57 % par an de croissance annuelle de 1962 à 1968 (+ 1,28 % par an de 1968 à 1975) et de la *poursuite de l'exode des campagnes plus intérieures* (— 0,87 % par an de 1962 à 1968, — 0,74 % par an de 1968 à 1975) qui n'assurent plus aujourd'hui leur reproduction naturelle : les couples jeunes sont dans les villes, la campagne s'individualise par un surcroît de vieillards et un déficit en adultes (1). Ce mouvement de dépopulation rurale frappe par son ampleur et sa généralisation à un grand nombre de régions ;

- il revêt néanmoins des intensités différentes selon les zones qu'il sera intéressant d'expliquer par le jeu spécifique de certains facteurs ;
- il s'accompagne selon les régions de processus de rééquilibrage économique ou, au contraire, de dégradation des revenus et de déprise sur l'espace.

On comprend alors tout l'intérêt, pour une politique d'aménagement du territoire, de mieux préciser ces différents types de cheminement et d'établir ainsi un *référentiel des mécanismes évolutifs*,

- *soit favorables* : dépeuplement rural s'accompagnant au niveau régional d'un renforcement de la structure urbaine (emplois industriels et tertiaires), d'une croissance des revenus agricoles (extension des structures et intensification des productions) ;
- *soit vulnérables* : dépeuplement rural entraînant à la fois un exode régional du fait de la faiblesse du tissu urbain et une extensification des activités agricoles sans croissance des revenus.

Par ailleurs, la prise en compte de différentes menaces sectorielles prévisibles sur le moyen terme dans un certain nombre de régions :

- *incertitudes industrielles* : crise sidérurgique, concurrence sur les industries de main-d'œuvre (textile, cuir, papier), repliement des activités du BTP ;

(1) Cf. L'espace rural français, R. Calmes, A. Delmarre, F. Durand-Dastes, J. Gras et J.P. Peyon.



— *politique agricole* : stabilisation du prix du lait (surproduction de la CEE), élargissement de la CEE et concurrence sur les fruits, légumes et vins ;

pourrait conduire à prévoir la remise en cause de certains mécanismes passés ou l'amorce de processus de « fragilisation » de certaines économies régionales pouvant devenir demain des régions à problèmes. Dans le cadre de plusieurs scénarios, on tentera de prévoir les devenir possibles de ces régions « sensibles ».

## ● Le plan de l'étude

L'étude des zones fragiles reposera sur une démarche en trois temps :  
1 - Dans une première phase de l'étude, on élaborera une *typologie des zones fragiles* en s'appuyant sur une série d'indicateurs de vulnérabilité de la situation actuelle et à venir des différentes régions françaises comme :

— *les mouvements démographiques* (naturels et migratoires) des différents type de communes rurales (dans et hors ZPIU) à l'intérieur des ensembles régionaux, susceptibles de faire apparaître des *seuils critiques* (types de dépeuplement plus ou moins généralisés, déséquilibre des pyramides des âges : vieillissement, exode des jeunes, des femmes) ;

— *l'évolution des activités économiques par secteur* : on cherchera à caractériser les nouveaux « états » d'équilibre des systèmes agricoles et d'emprise de l'espace qui s'instaurent du fait de l'exode agricole. On précisera les facteurs de stabilité ou de précarité de la situation de l'emploi local : type d'entreprise, répartition équilibrée de l'emploi industriel ou situation de dépendance à l'égard d'une ou deux branches (risques de récession) ;

— *les conditions de vie des ménages* qui seront appréciées par l'accessibilité aux différents équipements et services. Le degré d'isolement des ménages ruraux était fonction à la fois des niveaux d'équipements, de leur localisation (réseau de petites villes moyennes, de métropole) et de leur accès (systèmes de transports régionaux).

2 - On analysera ensuite, dans le cadre de *plusieurs scénarios* (crise économique plus ou moins accentuée, reprise de l'expansion), quels pourraient être les devenir de chacun des types de régions mis en évidence au cours de la première phase :

— pour chacun des scénarios, on précisera aux différents niveaux (international, national, zones rurales) les *corps d'hypothèses* concernant les évolutions envisageables dans les domaines du développement économique, de l'évolution sociale, institutionnelle et de l'organisation de l'espace.

Les conséquences de ces évolutions sur les différents types de régions seront caractérisées par les *cheminements* datés que chacune d'entre elles pourrait connaître, passant, selon les cas, par certaines étapes auxquelles d'autres sont déjà arrivées (marginalisation, désertification, ou, au contraire, réalisation d'un équilibre stationnaire satisfaisant).

3 - Enfin, dans une dernière phase, on apportera des éléments de réflexion pour une identification des *différentes politiques d'actions régionales* qui

devraient être mises en œuvre selon les types de zones, soit pour favoriser tel type de cheminement jugé satisfaisant, soit pour bloquer au contraire certains processus apparaissant comme inquiétants. Elles pourraient prendre la forme de politique sectorielle adaptée (agricole, industrielle, tertiaire), politique d'accueil ou de maintien des jeunes actifs, politique d'équipements et de services, politiques institutionnelles.

L'objet de ce premier chapitre sera donc de présenter les résultats de l'analyse typologique entreprise au cours de la première phase de l'étude.

## I - LA TYPOLOGIE DES ZONES FRAGILES

### I.1. LA METHODE UTILISEE

Dans la réalisation de cette typologie, trois choix ont été opérés en fonction des objectifs poursuivis : le cadre départemental d'analyse, la période d'évolution 1968-1975, les variables significatives.

● *Le choix d'un niveau départemental d'analyse* se fonde sur les trois ordres de raison qui ont amené l'équipe de géographes de l' « Espace rural français » (1) à retenir cette même échelle :

— volonté d'établir une différenciation des zones à une échelle moyenne susceptible de montrer des découpages à la fois pertinents et assez simples ;

— reconnaissance du rôle géographique de ce découpage administratif qui conserve sa fonction d'échelon de décision au sein des régions de programme ;

— possibilité offerte de traiter les informations statistiques collectées et publiées de manière similaire pour l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le champ de l'étude, au moins dans sa première phase, prend en compte la totalité des départements pour tenter de cerner les évolutions comparées de chacun d'entre eux et de les classer selon un « gradient de vulnérabilité ».

● *La période 1968-1975* a été choisie d'une part pour pouvoir enregistrer pour chaque département les évolutions significatives de ses principales caractéristiques (profil), d'autre part pour des raisons statistiques (correspondance des R.G.P. (2) et des enquêtes agricoles, disponibilité de revenus sectoriels départementaux pour cette seule période récente). Néanmoins, on utilisera au cours de l'analyse des données relatives aux périodes antérieures pour expliciter certains cheminements.

---

(1) Op. cit.

(2) R.G.P. : Recensement général de la population.

● *Les variables significatives*

Elles relèvent de trois domaines : *la démographie, les activités économiques, l'encadrement urbain*. Il s'agissait à la fois d'éviter un trop grand nombre de variables qui auraient rendu inextricable une analyse typologique et de choisir des variables pertinentes pour différencier dans le temps l'évolution des départements. Après un assez grand nombre de tests, les variables suivantes (au nombre de 10) ont été retenues et renseignées pour 1968 et 1975 (20 données par département).

— *Démographie* :

- 1) les densités rurales des communes en dehors des zones de peuplement industriel et urbain
- 2) le taux de décroissance des communes rurales (HZPIU en 1962-1968 et 1968-1975 (1))

— *Activités économiques* :

- 3) % d'activité agricole
- 4) % d'activité industrielle
- 5) % d'activité tertiaire
- 6) salaire moyen régional
- 7) revenu agricole par actif
- 8) surface moyenne par exploitation agricole
- 9) en cours de prêts d'équipement agricole à l'ha (2)

— *Encadrement urbain* :

- 10) le nombre de villes de plus de 10 000 habitants par km<sup>2</sup>.

Chacune de ces variables exprimée en indice (valeur moyenne France entière = 100) situe donc le département par rapport aux autres.

● *La méthode de traitement des données* :

— Chaque département a été caractérisé par un *profil selon 10 critères* en 1968 et en 1975.

— La technique de classement a regroupé les départements en fonction de six profils moyens caractéristiques obtenus par la méthode des nuées dynamiques (on effectue un premier choix de département type et l'on regroupe autour de ces départements ceux dont les profils sont les plus proches, on calcule alors le profil moyen du groupe et on effectue un nouveau classement sur un profil plus caractéristique).

— Cette méthode permet donc :

\* d'une part, de *classer chaque département* en 1975 dans l'un des groupes caractéristiques ;

\* d'autre part, d'analyser son *évolution* dans le temps (1968 à 1975) par rapport à son groupe (distance au profil moyen) et aux autres (tendances évolutives, mécanismes de passage signalés par les changements de distance d'un département par rapport aux cinq autres profils moyens).

(1) Ont été abandonnés les pourcentages d'actifs de 20 à 50 ans et les taux de féminité, les variations départementales étant trop réduites.

(2) Le taux de chômage n'était pas efficient parce que trop corrélié en 1975 avec les bassins d'emploi.

## I.2. LES PRINCIPAUX TYPES DE SITUATIONS DEPARTEMENTALES

L'analyse typologique fait apparaître à la fois six groupes de zones distincts et un gradient de vulnérabilité entre ces différentes situations types.

### I.2.1. Les profils moyens types

Le graphique n° 1 décrit les profils moyen des principaux types, les cartes n° 1 à 8 localisent les départements concernés.

Les trois premiers groupes (carte n° 1) se caractérisent par un taux de décroissance de la population rurale des campagnes intérieures inférieur de près de la moitié à celui observé pour la France entière. Ils rassembleraient donc dans une première analyse les départements dont l'évolution démographique villes-campagnes semble se stabiliser et trouver un certain équilibre.

Le groupe n° 1 correspond au *grand bassin parisien*, marqué à la fois par un fort taux d'urbanisation induisant un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale d'emplois tertiaires et industriels et par une agriculture dynamique pratiquée au sein de structures foncières importantes (plus du double de la moyenne nationale) procurant des revenus élevés à ses actifs.

Le groupe n° 2 rassemble *les départements bretons* d'une densité rurale élevée qui présentent encore un fort taux d'actifs agricoles qui, par un processus important d'équipements (prêts du Crédit agricole) réussissent une intensification leur assurant une croissance de leurs revenus supérieure à la moyenne française. Ils ont connu aussi, de 1968 à 1975, un développement important d'emplois industriels et tertiaires.

Le groupe n° 3 est celui *des départements* où la structure de l'emploi est relativement bien équilibrée grâce à la présence d'un *réseau urbain assez dense* qui contient dans le cadre territorial une grande partie de l'exode rural.

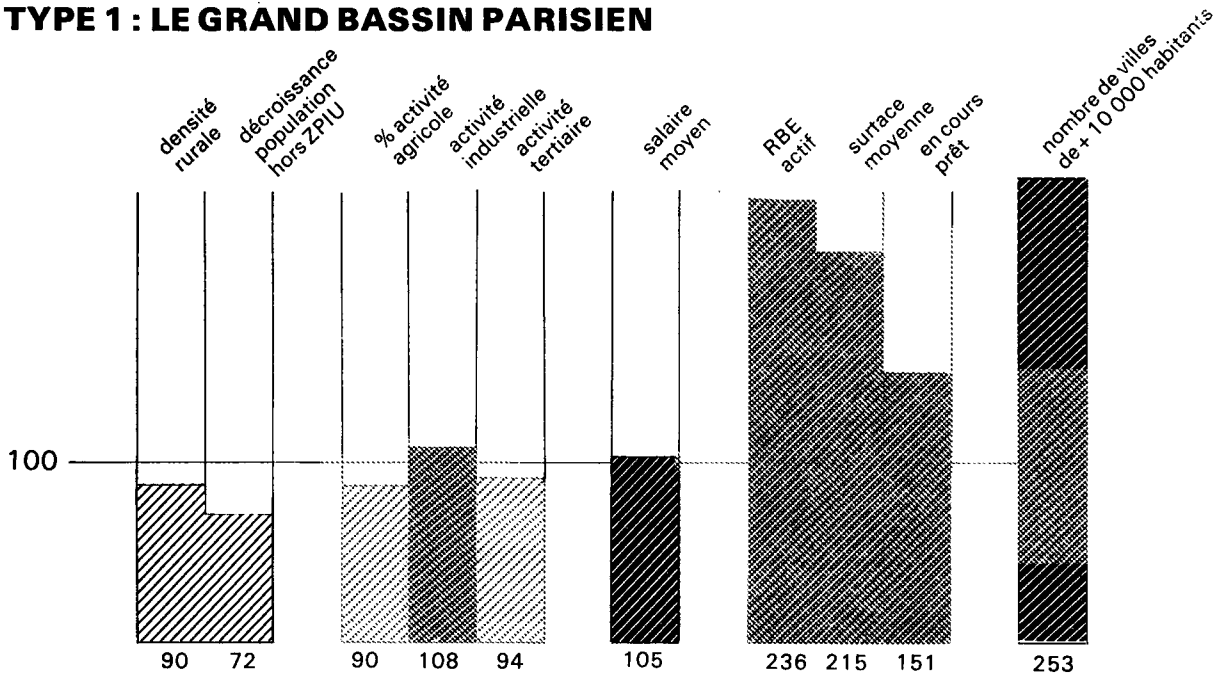
Les trois autres types (carte n° 2), au contraire, *préfigurent les zones fragiles* où la décroissance des campagnes profondes dépasse de 40 % la moyenne française ; leurs profils moyens se ressemblent et présentent une accentuation du *même mécanisme suggérant déjà les différentes étapes d'une certaine dégradation*.

Ils sont caractérisés par une densité rurale faible, un fort taux d'actifs agricoles et un encadrement urbain très lâche ne procurant que peu d'emplois industriels et tertiaires.

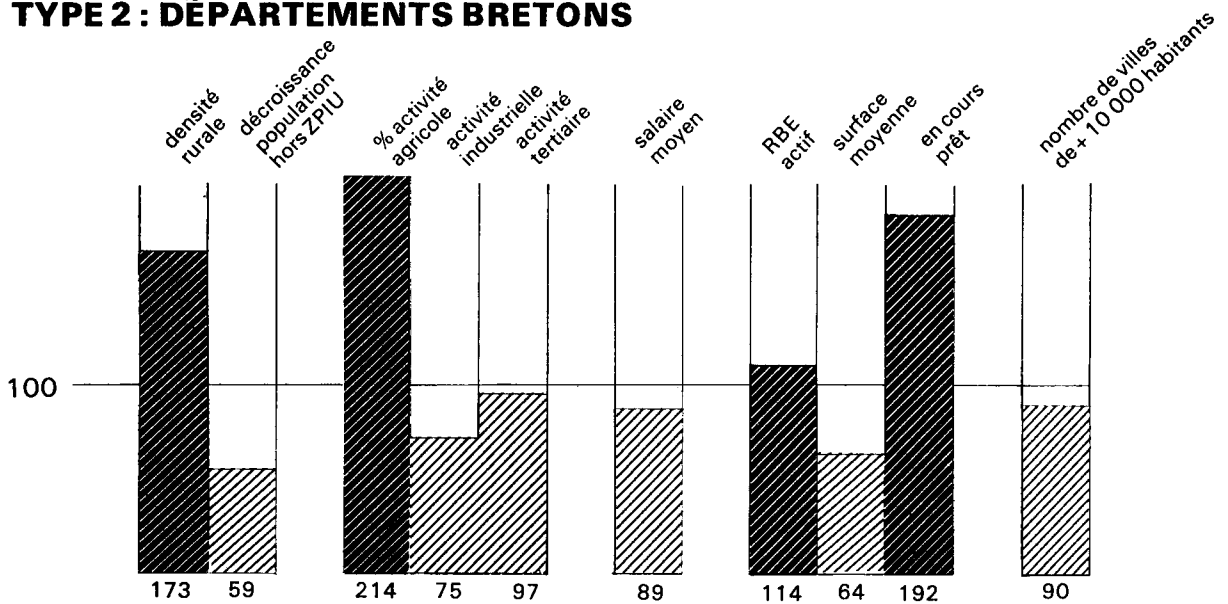
## Graphique 1

### LES TYPES DE PROFILS MOYENS EQUILIBRES (indice 100 : France entière)

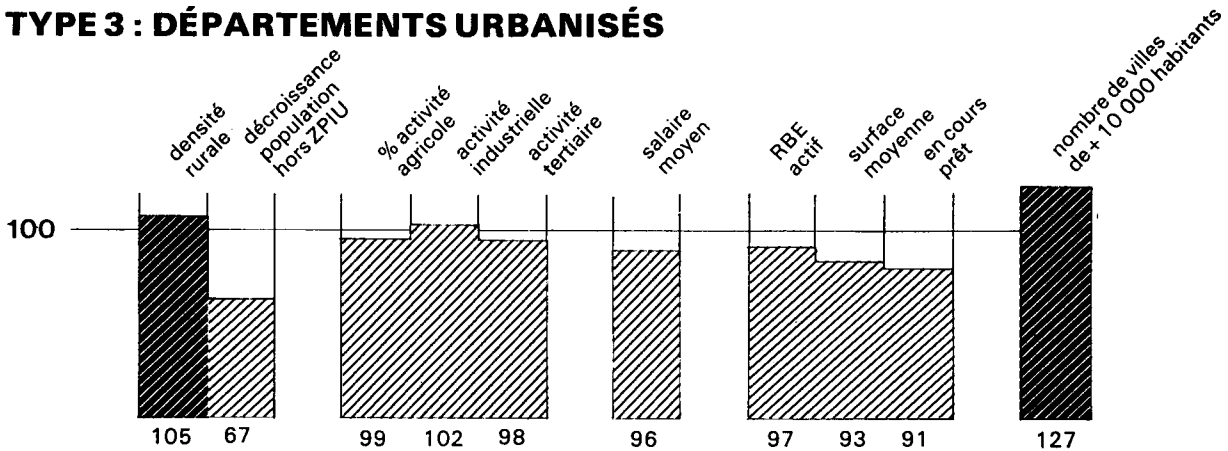
#### TYPE 1 : LE GRAND BASSIN PARISIEN



#### TYPE 2 : DÉPARTEMENTS BRETONS



#### TYPE 3 : DÉPARTEMENTS URBANISÉS

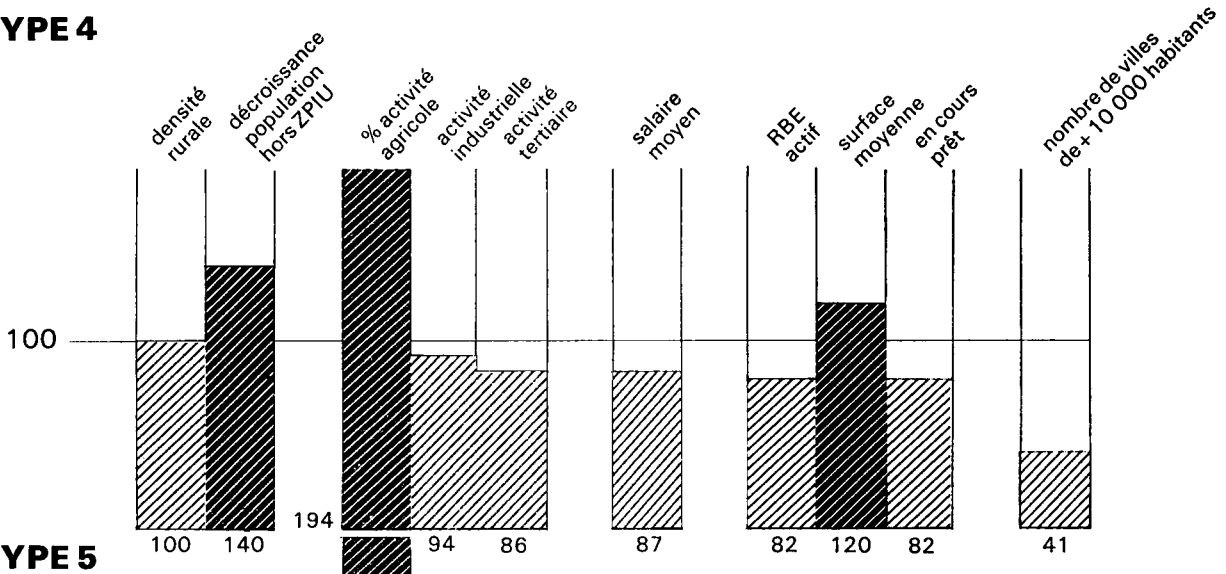


Graphique 1 bis

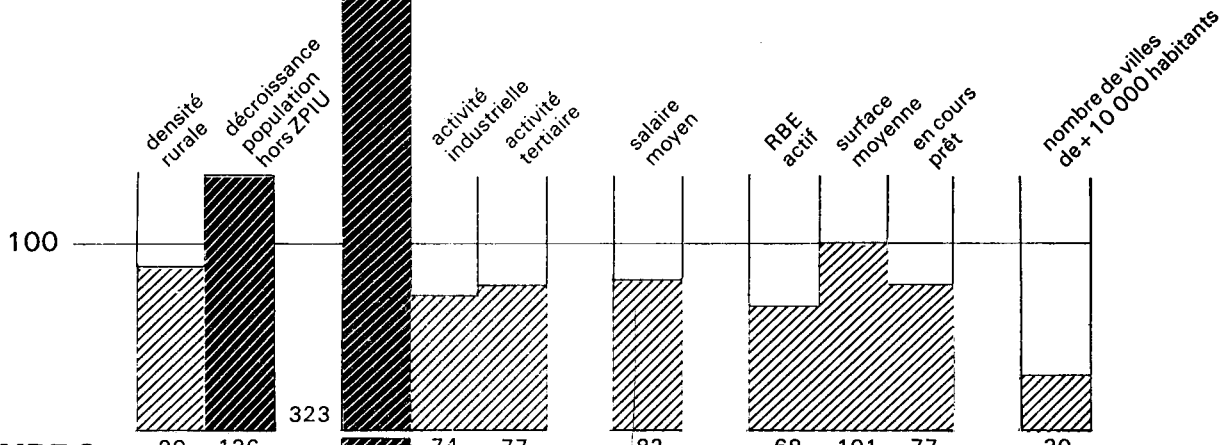
LES TYPES DE PROFILS MOYENS FRAGILES  
(indice 100 : France entière)

**GRAPHIQUE 1bis ; LES TYPES DE PROFILS MOYENS FRAGILES (indice 100 : France entière)**

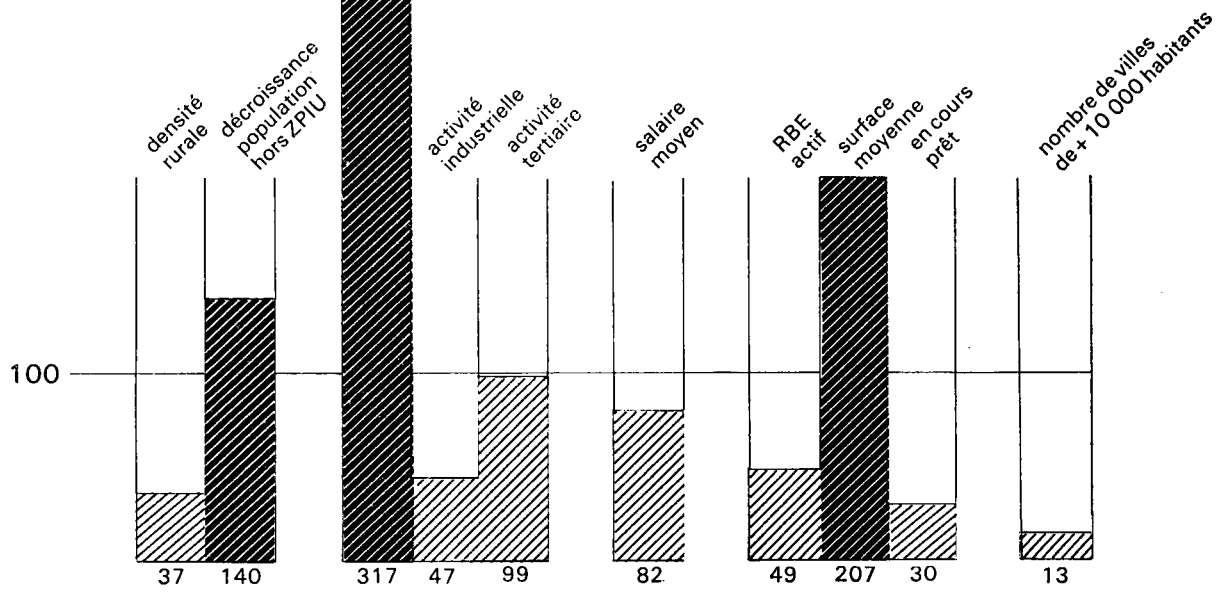
**TYPE 4**



**TYPE 5**

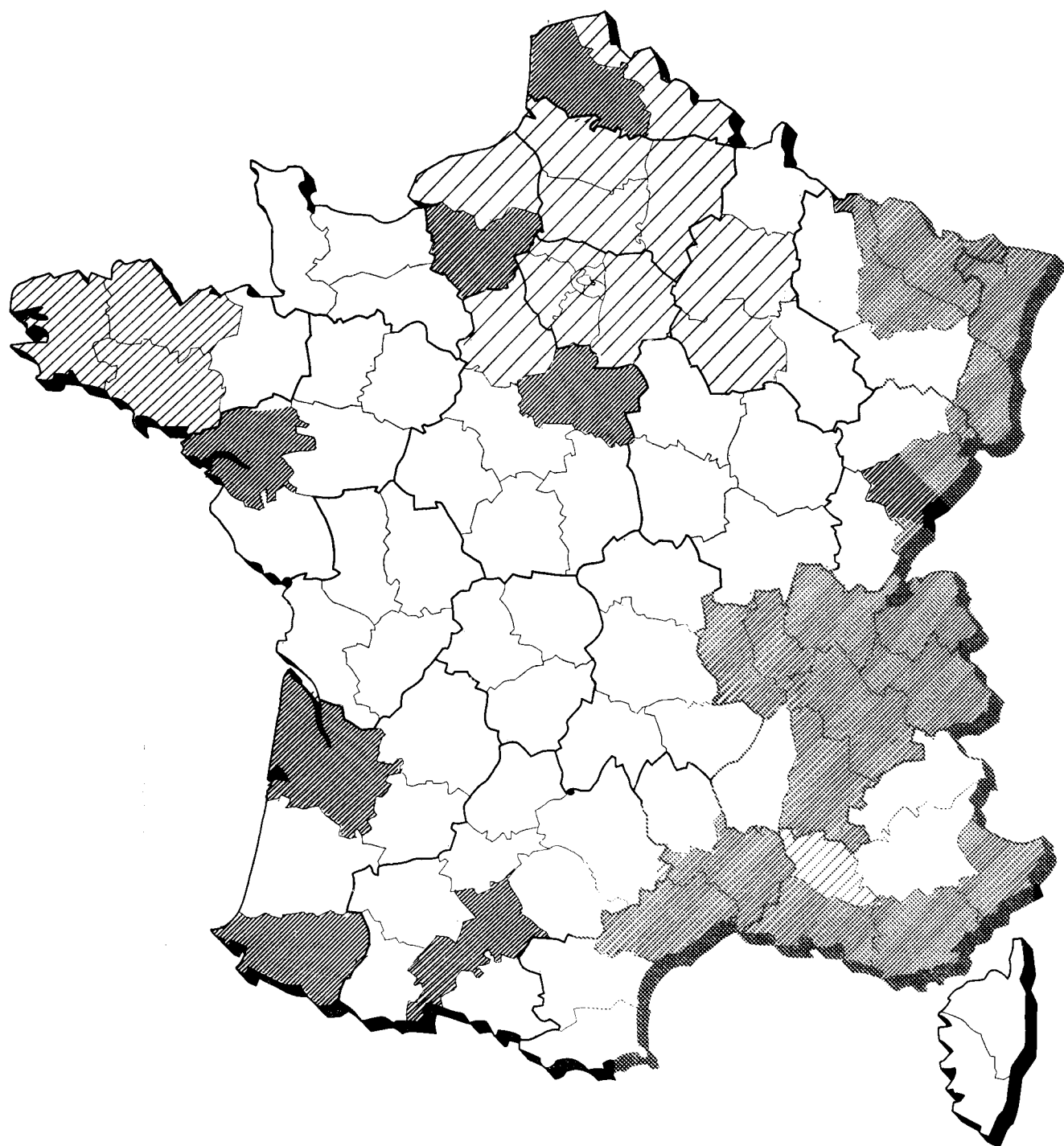


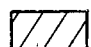
**TYPE 6**




Carte n° 1

LES ZONES A EVOLUTION FAVORABLE APPARENTE



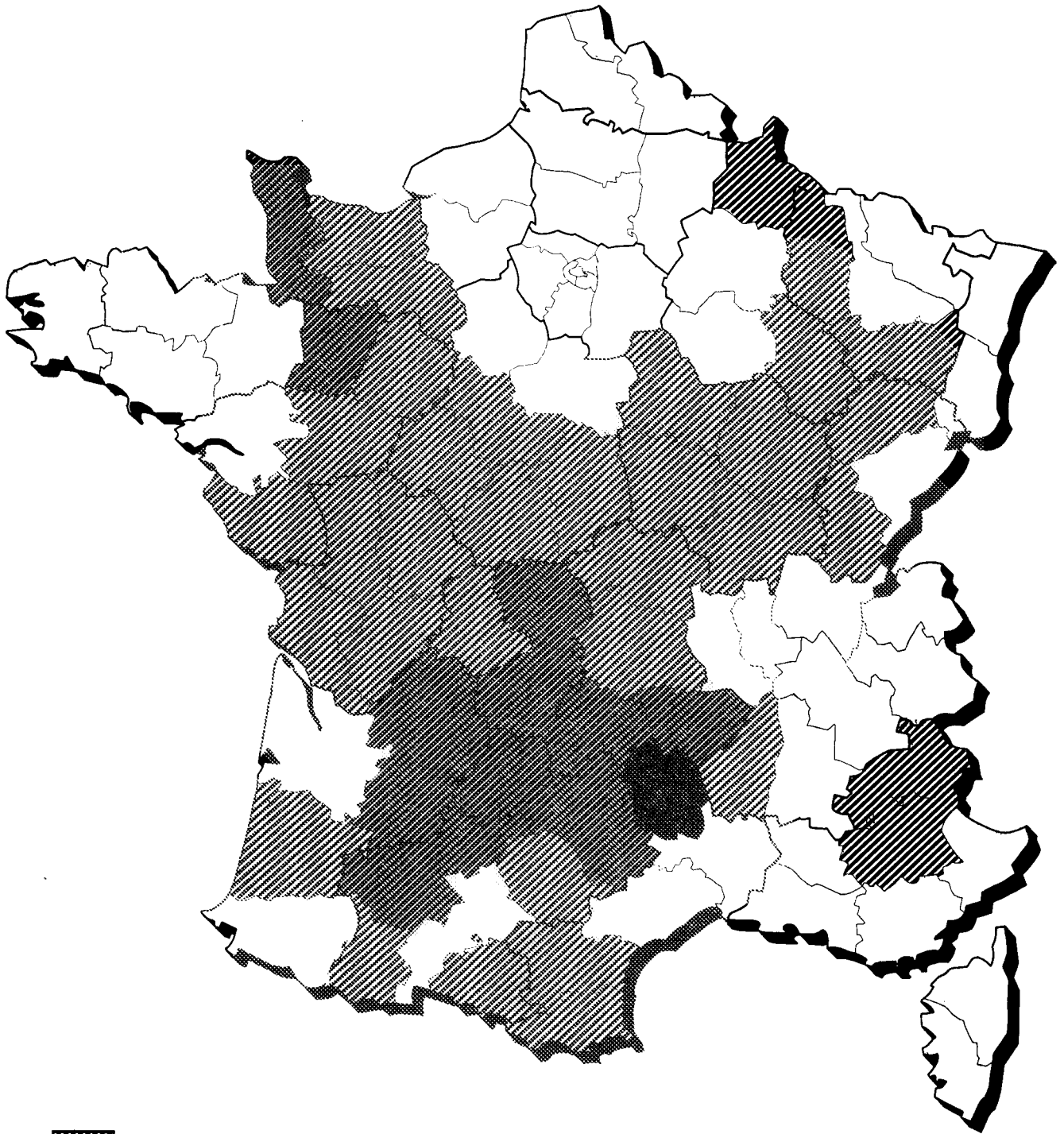
 Type 1




 Type 2

 Type 3

Carte n° 2

LES ZONES FRAGILES



-  Type 4
-  Type 5
-  Type 6



Le tableau n° 1 souligne l'importance de ces différents groupes dans l'espace français :

- les zones à évolutions préoccupantes (4, 5 et 6) : démographie fragile (fort exode rural, vieillissement), baisse de l'activité économique (la chute des actifs agricoles n'est pas compensée par des emplois industriels et tertiaires), faible encadrement urbain et fort enclavement des communes rurales ;
- concerneraient près de 30 % de la population totale française, 50 % de la population rurale et 60 % de la population des communes rurales non incluses dans les ZPIU ;
- elles occuperaient 56 % du territoire, 60 % des campagnes rurales, 64 % des campagnes non urbanisées.

TABLEAU N° 1

Importance des principaux groupes de départements (en pourcentage)

	Type	Population			Superficie			Nombre de départements (1)	
		totale	rurale	HZPIU	totale	rurale		Nbre	%
						totale	HZPIU		
Zones à évolution favorable	1	31,10	13,67	9,67	11,72	11,10	8,61	12	132,
	2	5,67	9,12	11,01	5,67	5,63	6,15	5	5,5
	3 + Terr. Belfort	34,34	25,88	21,52	26(33	22,86	21,19	25	27,5
	<b>Total 1+2+3</b>	<b>71,41</b>	<b>48,80</b>	<b>42,10</b>	<b>43,72</b>	<b>39,58</b>	<b>35,96</b>	<b>42</b>	<b>46,2</b>
Zones à évolution préocupante	4	22,34	37,75	40,75	40,39	43,24	14,19	35	38,5
	5	6,10	13,08	16,62	14,86	16,08	19,49	13	14,2
	6	0,14	0,04	0,05	0,09	1,10	1,36	1	1,1
	<b>Total 4+5+6</b>	<b>28,59</b>	<b>51,20</b>	<b>57,89</b>	<b>56,19</b>	<b>60,42</b>	<b>64,04</b>	<b>49</b>	<b>53,8</b>
FRANCE		100	100	100	99,91	100	100	91	100

(1) Non compris les départements O.M., Paris, les Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne.

### I.2.2. Les mécanismes de passage

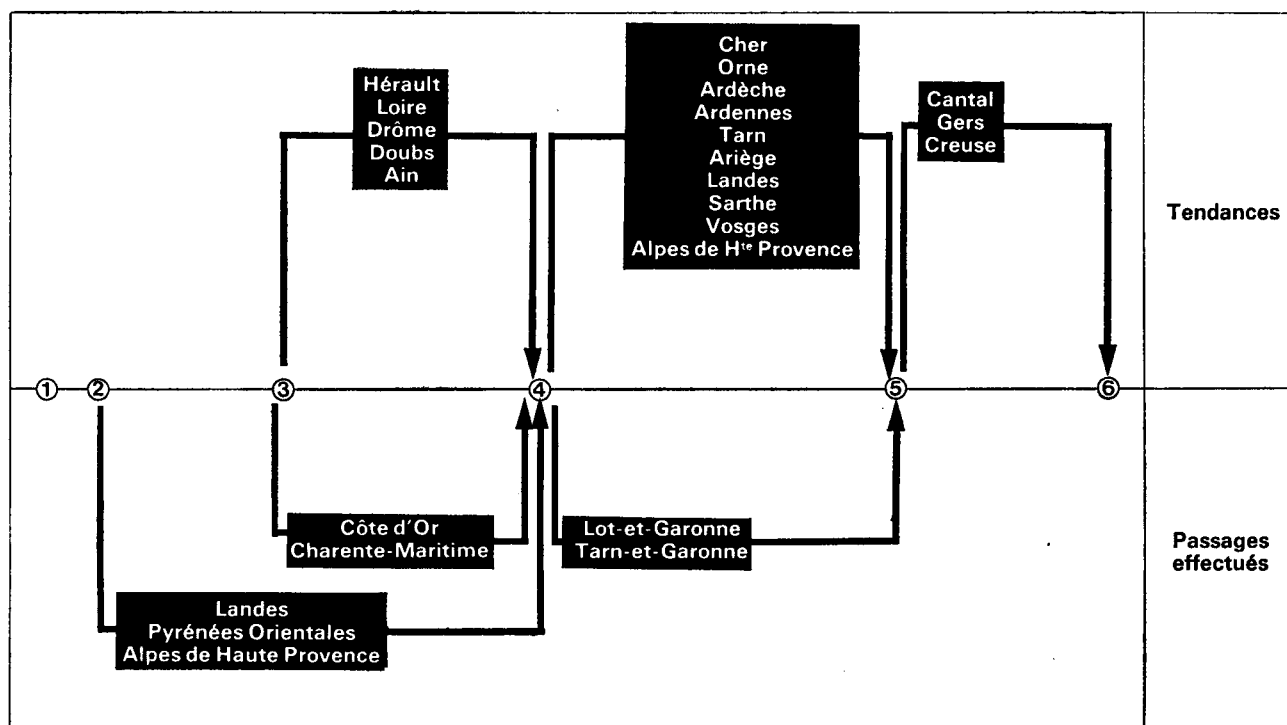
L'analyse des trajectoires des départements entre 1968 et 1975 confirme l'existence du noyau dur à l'intérieur de chacun de ces groupes, mais révèle aussi des tendances significatives d'évolution des départements, soit qu'ils changent de groupe au cours de la période considérée, soit que la distance de leur profil moyen à d'autres groupes voisins diminue.

Les graphiques n° 2 et 3 illustrent ces mécanismes. On notera ainsi :

— que les départements non stabilisés (1) poursuivent en général *une évolution accentuant le caractère vulnérable de leur économie* : mécanisme très fort dans les groupes 4 et 5, qui renforce le caractère préoccupant de ces types, mécanisme existant aussi dans certains départements du groupe 3 (départements urbanisés) et qui pourrait conduire à des changements de classe ;

Graphique n° 2

#### MECANISMES DE PASSAGE: ACCENTUATION DES VULNERABILITES



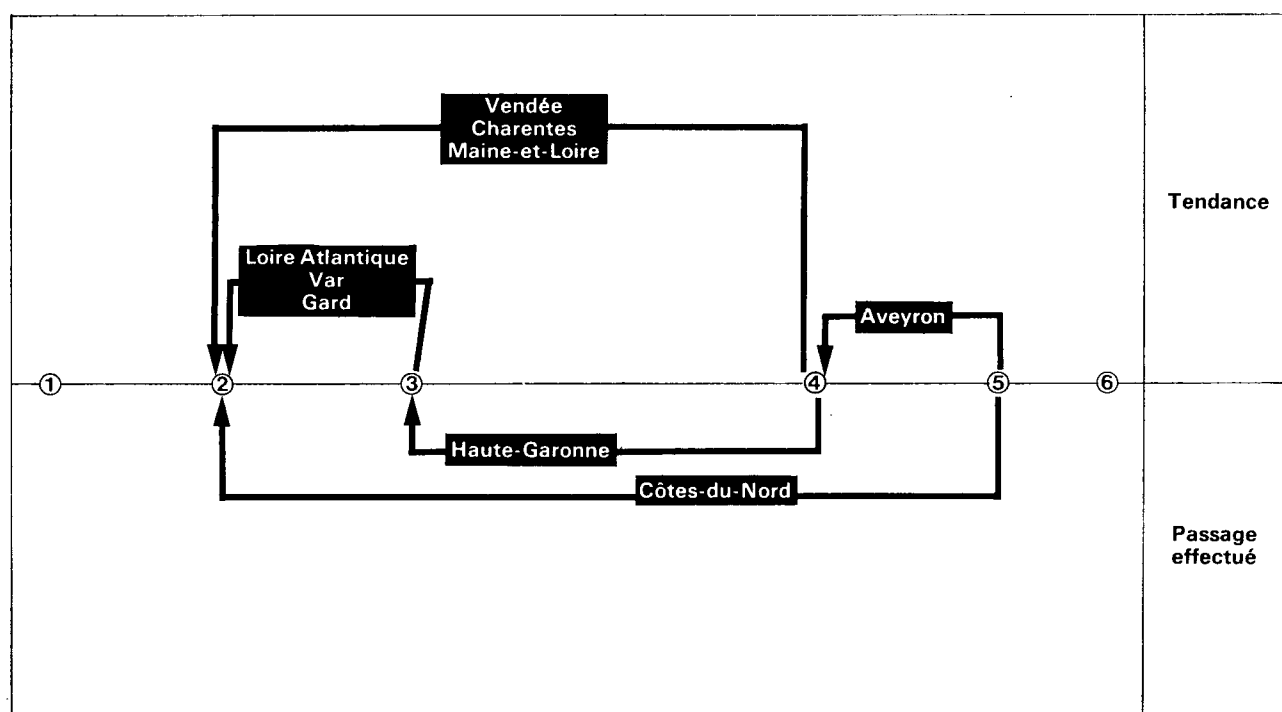
(1) Qui changent de groupe ou dont les distances par rapport au profil moyen du groupe augmentent.

— qu'il semble se dessiner une tendance à rechercher une évolution du type « modèle breton » dont il sera intéressant d'étudier les facteurs de la réussite.

On étudiera successivement chacun des groupes de la typologie ainsi définie.

### Graphique n° 3

## MECANISME DE PASSAGE : RECHERCHE DU MODELE BRETON (2) ET AUTRES MOUVEMENTS FAVORABLES



### I. 2. 3. Les groupes de départements

#### GRUPE N° 1 : LE GRAND BASSIN PARISIEN

Ce groupe relativement homogène, localisé dans le *Grand Bassin Parisien* (1) bénéficie du desserrement des emplois industriels et tertiaires de la métropole.

Les communes rurales peu enclavées, bien desservies par un réseau routier accessible, voient leur population se stabiliser ou même augmenter dans les zones de « réurbanisation » (Région Parisienne).

— Le système agricole dominant orienté vers les productions végétales permet à un certain nombre d'actifs non seulement de maintenir une emprise sur l'espace, mais même d'accroître les superficies cultivées (Aube, Marne, Aisne et Oise). Il exerce sur les régions limitrophes un certain effet de démonstration et il sera intéressant d'analyser les conditions de son extension :

— *dans les zones Est* : Ardennes, Lorraine, qui, bénéficiant de situations comparables, pourraient, en drainant leur terre, accentuer leur orientation céréalière ;

— *dans les zones du Centre-Sud* : Cher, Indre, où les structures sont elles aussi importantes, mais où, aux investissements de drainage, il faudra ajouter des équipements d'irrigation (maïs, colza).

— Si ce type peut représenter pour l'étude un des systèmes d'équilibre de fin de parcours (2), il sera intéressant d'analyser les cheminements possibles des départements limitrophes (Est et Centre) et de déceler dès aujourd'hui les facteurs favorables à ces processus :

— *dans le secteur agricole* : conversion des systèmes de production, remembrement, équipement des exploitations ;

— *dans les décentralisations* d'emplois industriels et tertiaires.

— Le département Nord occupe dans ce groupe une position particulière : en 1968, il était proche du groupe des départements intensifs bretons et en 1975 il est voisin des départements réurbanisés du type 3.

#### GRUPE 2 : LES DEPARTEMENTS BRETONS ET L'AGRICULTURE INTENSIVE

Ce groupe rassemble les départements bretons (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan), dont les densités rurales restent élevées et l'activité agricole forte (près de deux fois la moyenne nationale), leurs évolutions au cours de la période 1968-1975 ayant été marquées par les deux traits caractéristiques suivants :

— *une croissance des emplois industriels et tertiaires* due en partie aux importants moyens mis en œuvre par une politique volontariste d'aménagement du territoire (décentralisation industrielle, prime de développe-

(1) Région parisienne, Picardie, Champagne (Aube et Marne), Haute-Normandie (Seine-Maritime), Centre (Eure-et-Loire).

(2) Le renouvellement des chefs d'exploitation est assuré à temps plein par des hommes jeunes, les salaires moyens sont plus élevés que la moyenne nationale.

ment régional, renforcement du réseau routier) qui a presque compensé la chute des actifs agricoles ;

— *un effort important d'équipement dans le secteur agricole* (montant élevé des prêts du Crédit Agricole par hectare) qui a permis sur de petites structures foncières de trouver une voie de développement par l'intensification des productions (lait, spéculation hors sol, porcs, légumes) assurant à la fois une croissance des revenus par actif supérieure à la moyenne nationale et un développement des I.A.A.

A ce groupe breton se rattache le Vaucluse dont les exploitations végétales spécialisées ont connu un type de développement voisin de celles de la Bretagne.

Il est certain que ce *modèle d'évolution* apparaîtra comme la seule voie que beaucoup de départements pourraient rechercher.

— déjà, un certain nombre d'entre eux ont pu enregistrer au cours de la période 1968-1975 des trajectoires similaires, comme les Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée) et les régions méditerranéennes (Gard et Var).

— mais les conditions de réalisation de ce cheminement dans les années à venir risquent d'être entravées par deux séries de facteurs :

- *la crise économique* qui semble s'installer en France réduira les créations d'emploi et les possibilités d'agir sur les décentralisations industrielles ;

- *les marchés des produits agricoles* liés au mécanisme d'intensification se réduiront. La surproduction laitière de la C.E.E. freinera les développements de cette spéculation et la concurrence sera forte du fait de l'élargissement de la C.E.E. sur des produits tels que les légumes et le vin.

On rappellera que trois départements qui en 1968 se trouvaient dans ce groupe n'ont pu y rester au cours de la période (Landes, Pyrénées-Orientales, Alpes de Haute-Provence).

### GROUPE N° 3 : LES DEPARTEMENTS URBANISES

— La caractéristique essentielle de ces départements réside dans leur dynamisme démographique au cours de la dernière période intercensitaire : Croissance de la population totale (1,2 % par an en moyenne), de la population rurale des zones de peuplement industriel et urbain (1,7 % par an). Très faible décroissance des campagnes intérieures (moins de deux fois la moyenne nationale), parfois même augmentation de la population résidant en milieu rural (Alsace, Gard, Bouches-du-Rhône, Gironde, Pyrénées-Atlantiques) (1).

*Cette expansion démographique* est due :

— à la présence soit de *métropoles régionales* (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Montpellier, Marseille, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Orléans) ;

(1) Globalement, l'ensemble des communes rurales connaissent une croissance démographique (en dehors du Pas-de-Calais et de la Meurthe-et-Moselle). Les mouvements naturels négatifs dans les régions aquitaine (Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne) et méditerranéenne (Gard, Hérault, Var, Alpes-Maritimes) sont compensés par des phénomènes de migration. La poursuite de la croissance des campagnes rurales dépendra donc de la permanence de ce mouvement.

— soit de *réseau urbain* relativement dense (cas de l'Alsace et du Pas-de-Calais) ;

qui créent des pôles d'emplois, freinent l'exode départemental, attirent les migrations extérieures.

De 1968 à 1975, la *population active* a augmenté dans ces départements, compensant là aussi la chute des actifs agricoles. Le profil de ces départements présente en conséquence un pourcentage plus important

— *d'emplois industriels* que la moyenne nationale (départements du Nord et de l'Est faiblement agricoles) ;

— *d'emplois tertiaires* : zone méditerranéenne (Hérault, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes).

Néanmoins, on remarquera que quatre départements, d'une part, voient diminuer leur population active (Pas-de-Calais : crise industrielle ; Pyrénées-Atlantiques, Alpes-Maritimes et Drôme : taux de créations d'emplois industriels et tertiaires trop faibles pour compenser la chute des actifs agricoles), et que, d'autre part, des mécanismes d'évolution semblent rapprocher d'autres départements des zones plus fragiles (Doubs, Drôme, Hérault, Loire).

Ainsi, certains faits démographiques (mouvement naturel négatif des communes rurales), économiques (menaces sectorielles industrielles : Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais) ou agricoles (fruits, vins et légumes : régions méditerranéenne et rhodanienne) conduisent peut-être à une remise en cause de l'évolution antérieure d'une dizaine de départements de ce groupe qui devront donc être étudiés dans le cadre de la deuxième phase de l'étude.

### **Le groupes des zones fragiles**

— L'accentuation des profils du groupe 4 au groupe 6 (Lozère) semble suggérer un *même mécanisme de fragilisation des économies régionales dont les groupes 4, 5, 6 représentent des étapes successives*.

La poursuite d'un exode rural non compensé par des emplois urbains (faiblesse de l'encadrement des villes) conduit à un dépeuplement de plus en plus accentué des campagnes intérieures, à la prédominance d'une activité agricole qui assure à ses actifs un revenu qui s'éloigne de plus en plus de la moyenne nationale.

— *Ainsi la Lozère peut-elle illustrer le stade ultime* de ce lent processus de dévitalisation.

La densité de ses communes rurales intérieures est de 9 habitants au km<sup>2</sup> (seule une ville (Mende) dépasse 10 000 habitants) ; le pourcentage d'actifs agricoles est trois fois plus élevé et leurs revenus sont deux fois plus faibles que la moyenne nationale. Les emplois industriels sont rares et peu payés. Les communes rurales sont les plus enclavées de France (indice synthétique INSEE 8). Aussi la population du département, comme celle des communes rurales, continue-t-elle à décroître sous le

double effet d'un mouvement national devenu négatif et d'une migration extérieure importante.

— Le groupe n° 5 rassemble (carte n° 2) les départements qui, sans atteindre ce stade, sont eux aussi caractérisés par une *forte décroissance de leurs communes rurales* (mouvement naturel négatif), une faible activité industrielle, un encadrement urbain lâche, une économie agricole dominée par les systèmes de production animale ou de polyculture qui n'assurent pas aux actifs un niveau de rémunération égal à la moyenne nationale. Ce groupe rassemble deux ensembles disjoints : un bloc Massif Central - Sud-Ouest et deux départements du Nord-Ouest, la Manche et la Mayenne.

Le tableau n° 2 permet de préciser la dynamique démographique de ces départements :

— *la situation la plus préoccupante* reste celle où la décroissance démographique s'accompagne d'un mouvement naturel négatif aux deux niveaux : communes urbaines et rurales (Creuse, Gers, Haute-Loire, Dordogne). Elle est encore inquiétante pour l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne où le mouvement naturel positif des villes et la faiblesse des migrations extérieures ne contrebalancent pas l'exode départemental ;

— la population départementale devient légèrement croissante pour les autres départements du groupe :

— mais, en Corrèze, elle est due seulement à des migrations extérieures dans les villes (Tulle, Brive), les communes rurales décroissant et le mouvement naturel est négatif à tous les niveaux, rural et urbain ;

— pour le Lot-et-Garonne, le mouvement naturel positif des villes et les migrations extérieures équilibrent l'exode des communes rurales et la faiblesse de leur reproduction naturelle ;

— enfin, les deux départements de l'Ouest (Manche et Mayenne) conservent, du fait de leur forte natalité, un mouvement naturel encore positif pour enrayer la perte de population rurale, mais qui contribue au niveau des villes à enrayer la diminution de la population départementale.

#### LE GROUPE N° 4

A ces deux groupes fragiles déjà cernés par de nombreuses études antérieures et qui font l'objet de politique d'aménagement du territoire (schémas de massif, zones de rénovation rurale), la typologie ajoute un troisième groupe qui *présente déjà le même jeu de facteurs explicatifs du dépeuplement rural* : fort taux d'activité agricole à revenus faibles, faiblesse des emplois industriels et de l'encadrement urbain.

La caractéristique de ce groupe préoccupant réside dans *l'importance de son extension*, car il touche 35 départements qui représentent près de 40 % de la population rurale et de la superficie du territoire.

Son déploiement géographique aboutit à une configuration des zones fragiles en France semblable à Y épaissi (cf. carte n° 2) entourant le Bassin Parisien et composé :

— *d'une branche Ouest* : Basse-Normandie, une partie des Pays de la Loire et du Centre- Poitou-Charente ;

— *d'une branche Est* englobant la totalité de la Bourgogne, une partie de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine.

Le large tronc de cet ensemble fragile regroupe les départements du Massif Central et descend jusqu'aux Pyrénées.

A l'intérieur de ce groupe, on pourrait distinguer les sous-types suivants :

— **le type Ouest** : Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charente, où la pression démographique est encore élevée, *la population jeune*, les actifs agricoles nombreux (indice 200) sur des exploitations moyennes de polyculture-élevage non encore assez spécialisées pour obtenir des revenus élevés (paupérisation relative de ce secteur). C'est donc un type de région dont l'avenir semble préoccupant. L'évolution structurelle des exploitations agricoles prévisible sera trop faible pour atteindre des dimensions permettant l'extension des systèmes céréaliers, l'intensification dépendra, elle, de l'évolution des marchés européens pour le moment peu favorable. La population départementale de ce groupe est croissante, la très forte natalité régionale assure encore (cf. tableau n° 2) la croissance démographique des communes rurales dans le Maine-et-Loire et la Vendée, mais plus celle des campagnes intérieures, et la croissance du département dans son ensemble, mais plus celle des communes rurales pour les autres départements (Sarthe, Calvados, Orne).

Le mouvement naturel devient négatif en Poitou-Charente dans les communes rurales hors ZPIU (Vienne) ou dans l'ensemble des communes rurales (Charente).

— **le type Est** : où la densité rurale est plus faible, la population encore jeune se caractérisant par une présence *d'emplois industriels plus importants, mais dans des branches actuellement menacées* (Haute-Marne, Meuse, Vosges, Jura, Haute-Savoie).

La population des départements lorrain et de Champagne-Ardenne, elle, décroît, malgré un mouvement naturel positif à tous les niveaux en Ardenne (importance de l'exode) et dans les zones de peuplement industriel pour la Haute-Marne et la Meuse.

La *problématique des devenirs agricoles* de ces départements est différente :

— en Meuse, Ardenne, Haute-Marne, un développement correct pourrait être assuré sur des grandes exploitations (voie céréalière ou élevage-viande) ;

— pour le Jura, la Haute-Saône et les Vosges, l'économie laitière domine sur des structures moyennes et les revenus resteront faibles. L'agriculture à temps partiel était pour le moment la seule voie possible d'obtention d'un revenu global de parité, les menaces sur certains secteurs industriels (textiles, bois) risquant de remettre en cause les activités extérieures des exploitants qui ne pourront pourtant pas se replier sur l'agriculture... ;

— **le type Centre et Bourgogne** regroupe des départements à faible densité rurale, à population vieillie et à activité agricole dominante. Les communes rurales se vident, le mouvement naturel ne devient positif



que dans les villes de ces départements (dans les ZPIU en Côte-d'Or) et il reste négatif dans la Nièvre. Ce dépeuplement rural pourrait conduire à une certaine spécialisation agricole :

— soit céréalière dans les départements du Centre (Loir-et-Cher, Indre),

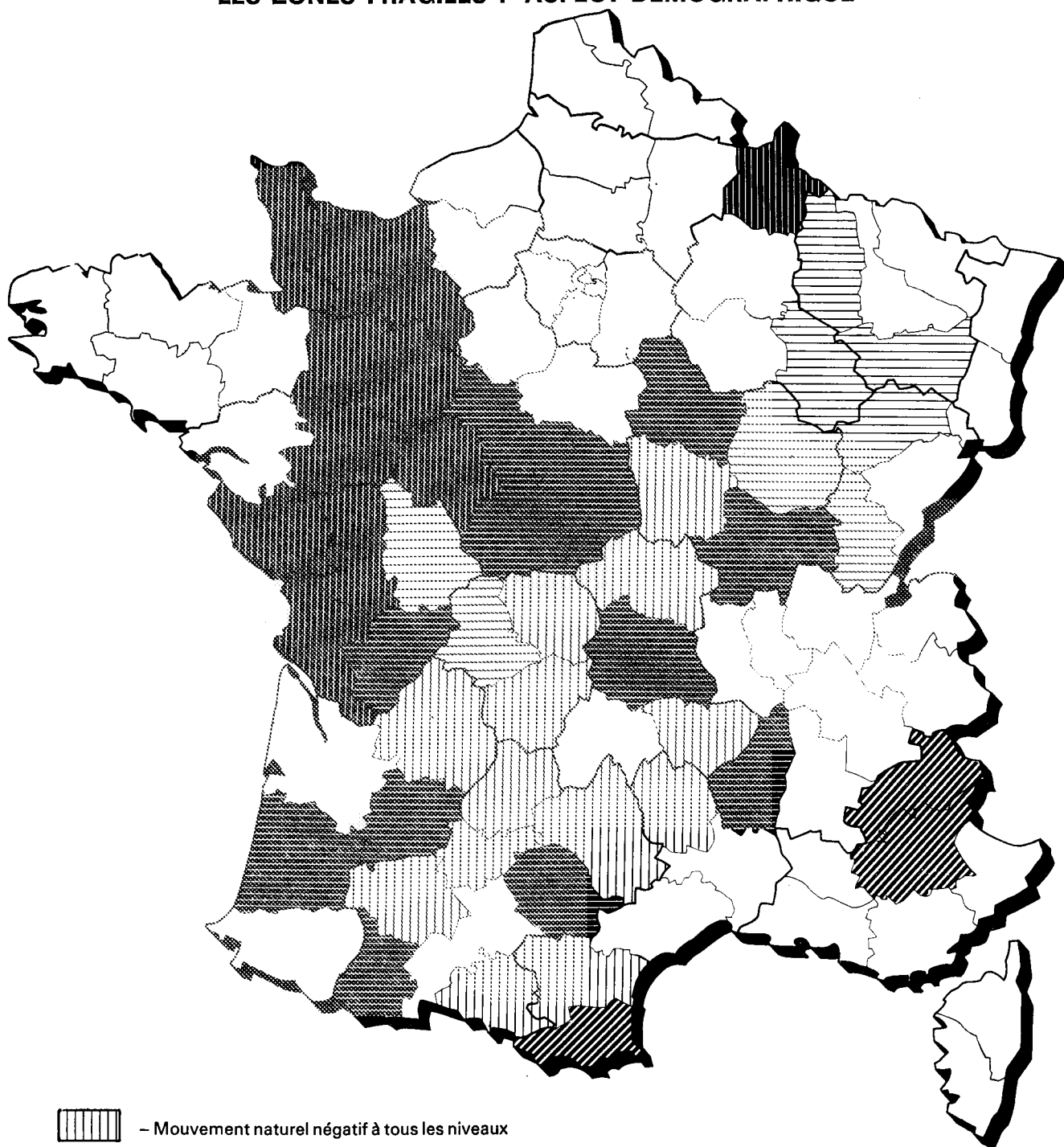
— soit dans les productions animales en Bourgogne. Mais la concurrence forestière y est forte, le pourcentage d'occupation du sol par les forêts est ainsi passé de 1963 à 1975 de 32 % de la superficie totale à 40 % en Côte-d'Or, de 15 % de la superficie totale à 31 % dans la Nièvre et de 16 % de la superficie totale à 30 % dans l'Yonne.





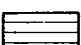
— **les types Sud :**

Proche du groupe 5, une série de départements du Sud-Ouest complète cette zone 4 et se caractérise par une population vieillie, une densité rurale déjà faible, une activité agricole de polyculture-élevage peu intensive, un réseau de villes lâche (Landes, Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn). L'Aude fait partie de cet ensemble et son activité viticole sera sans doute perturbée par la concurrence espagnole au sein de la C.E.E. L'autre groupe Sud est constitué par les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. La densité rurale y est très faible, mais ces régions restent des *terres d'accueil* (retour de personnes âgées, nouveaux migrants). Les migrations extérieures jointes au développement des activités tertiaires (tourisme) expliquent la croissance des communes rurales de ces zones.

### Carte n° 3

## LES ZONES FRAGILES : ASPECT DEMOGRAPHIQUE



-  - Mouvement naturel négatif à tous les niveaux
-  - Mouvement naturel positif (l'Ouest nataliste)
-  - Régions d'accueil (migration forte)
-  - Région relativement industrialisée (exode rural fort)
-  - Région peu industrialisée (exode rural encore plus fort)

## Conclusion

L'analyse typologique entreprise permet donc de caractériser différents groupes de régions où le jeu combiné de plusieurs facteurs (démographiques, économiques, encadrement urbain) conduisent à des évolutions soit favorables, soit préoccupantes.

Dans le groupe des régions fragiles, la prise en compte des mouvements démographiques (cf. tableau n° 2) souligne encore plus la spécificité des différentes situations :

1 - *les départements à très faible densité rurale* (1) où le mouvement démographique naturel devenu négatif à tous les niveaux de la population rurale (comme de la population urbaine) entraîne une *désertification progressive* de ces espaces qui représentent plus de 12 % de la France et 4,5 % de la population totale ;

2 - *les départements de l'Ouest* (2) à forte natalité caractérisés par une population jeune, un pourcentage d'actifs agricoles élevé, rassemblent pour une superficie égale au premier groupe (départements désertifiés) près du double de population (9 %). Mais la problématique du développement agricole de ces régions reste inquiétante : la faiblesse des structures, l'orientation animale des productions conduisent aujourd'hui à une dégradation relative des revenus par actif et le « modèle breton » y sera difficilement atteignable.

3 - *les départements d'accueil de la Méditerranée* : Haute-Alpes, Alpes de Haute-Provence, où le retour de personnes âgées et d'actifs adultes ont compensé ces dernières années l'exode rural et contribué ainsi à une certaine substitution d'usage de l'espace rural aujourd'hui plus orientés vers le tertiaire que vers l'activité agricole.

4 - Enfin, les départements où le mouvement naturel reste encore positif globalement, mais où les campagnes se vident progressivement. On peut là encore distinguer :

— *les départements industrialisés* dont certaines branches sont aujourd'hui menacées (textile, sidérurgie) et où les devenirs agricoles seront variables :

- de plus en plus *céréaliers* dans les régions à grandes structures de l'Est (Meuse, Ardennes, Haute-Marne) qui atteindront un certain équilibre économique ;

- plus inquiétant dans les régions à spécialisation laitière (Jura, Haute-Saône, Vosges) où les structures agricoles sont étroites, la reconversion difficile. La forêt et les friches risquent de gagner dans ces zones, prélude à une certaine désertification ;

— enfin, *les départements peu industrialisés* dont les développements dépendront essentiellement des évolutions agricoles possibles :

- orientées vers le modèle céréalier dominant dans la zone Centre (Cher, Indre, Loir-et-Cher) ;

(1) Départements : Nièvre, Dordogne, Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Tarn-et-Garonne, Creuse, Haute-Loire, Aude, Corrèze, Lozère.

(2) Maine-et-Loire, Vendée, Charente-Maritime, Manche, Mayenne, Deux-Sèvres, Sarthe, Calvados, Orne.

- marquées, dans la zone Sud, soit par une relative intensification (fruits, légumes, maïs irrigué), soit, au contraire, par une extensification fourragère.

La deuxième phase de cette étude précisera, dans le cadre des scénarios d'environnement international retenus, les évolutions probables de ces différents types de régions.

## **II - LE DEVENIR AGRICOLE DES ZONES FRAGILES**

L'analyse typologique appliquée à l'ensemble du territoire français a fait ressortir l'existence de quarante-sept départements que l'on a pu qualifier de « fragiles » par application d'une batterie de critères démographiques, économiques et d'encadrement urbain.

Les développements qui vont suivre ont pour objet de reprendre l'examen de ces seuls départements « fragiles », en se plaçant essentiellement à présent sur le plan des données agricoles et sur un plan prospectif. L'intérêt d'une typologie des zones fragiles ne repose pas seulement sur le fait qu'elle concrétise dans l'espace le point d'arrivée d'une certaine évolution : il est également indispensable de se poser la question du devenir de ces zones. Celui-ci dépend de plusieurs facteurs :

- les tendances prévisibles de l'évolution des tailles des exploitations agricoles ;
- les systèmes de production pratiqués ;
- les inflexions à attendre des principaux éléments du contexte de l'agriculture et, au premier chef, les données internationales.

Nous allons, pour commencer, envisager en détail et simultanément les deux premiers points. Dans une seconde partie seront traités les effets de l'évolution du contexte international.

### **II-1. L'EVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ET LEUR ADEQUATION AUX SYSTEMES DE PRODUCTION**

#### **1. ANALYSE DES ZONES FRAGILES EN FONCTION DES TAILLES D'EXPLOITATION ET DES SYSTEMES DE PRODUCTION**

Le but de ces premiers travaux est d'aboutir, à l'intérieur des régions fragiles, à l'élaboration d'un nouveau zonage permettant d'établir des pronostics quant aux chances plus ou moins grandes qu'auront les différents départements d'évoluer correctement dans la décennie à venir.

La méthode utilisée a consisté à combiner deux types de données statistiques à l'échelon départemental :

- des données prévisionnelles : évolution attendue au terme de 1990 de la répartition des exploitations par classes de taille ; définition de

seuils « minimum » de surface par système de production, au même terme de 1990 (1) ;

— des données rétrospectives : part de la SAU occupée par les principaux systèmes de production.

Les systèmes de production et les seuils de surface pour les mettre en œuvre en 1975 retenus sont les suivants :

- grandes cultures 60 ha
- polyculture 35 ha ou 50 ha selon les départements
- lait 30 ha
- viande 50 ha
- mixte (lait - viande) 40 ha
- cultures spéciales 5 ha (fruits) - 10 ha (vigne)

En pondérant ces seuils par le pourcentage de SAU occupée par chacun des systèmes de production correspondants à l'intérieur d'un département donné, on obtient un seuil moyen pondéré qui, reporté sur les courbes de concentration 1990 des exploitations, permet d'évaluer la proportion des exploitations qui dépassera ce seuil à cette date.

Ces résultats, reportés sur la carte 4 suivante, font ressortir des premières conclusions :

a - On peut admettre que les départements dont moins de 30 % des exploitations atteindront le seuil de rentabilité défini pour 1990 vont se trouver en situation de plus en plus dangereuse : soit 22 départements sur 47, situés à raison de 17 d'entre eux dans la moitié Ouest de la France. (Il est bien entendu, et nous le rappellerons ici encore une fois, que ces analyses ne concernent que les 47 départements classés antérieurement en zones fragiles.)

Certes, ces seuils restent à la fois arbitraires et trop peu avancés pour tenir compte des situations particulières : ils aboutissent ici, par exemple, à faire classer les Pyrénées-Orientales dans la zone la plus dangereuse, cependant que la Lozère, la Creuse et la Haute-Loire en sont exclues. Nous reviendrons plus loin sur ces classifications, en les nuancant, mais l'ordre de grandeur du phénomène restera inchangé.

Par ailleurs, on peut noter que ces 17 départements de l'Ouest, qui semblent donc particulièrement menacés, se partagent en deux blocs : un bloc Nord-Ouest (6 départements) dont l'orientation actuelle, principalement axée sur la viande, semble incompatible avec l'exiguïté des structures ; un bloc Sud-Ouest (11 départements) dont l'orientation dominante (polyculture) semble également incompatible avec les structures actuelles.

Le problème posé par l'ensemble de cette zone est particulièrement grave : il ne semble pas, en effet, à l'examen de l'évolution prévisible, qu'une solution puisse se dégager à l'intérieur des systèmes de production actuels : il faudra soit en changer, soit passer à une agriculture à temps partiel, avec ou sans transferts de l'usage du sol en dehors de l'agriculture.

(1) La notion de « minimum » signifie seulement que l'on estime que c'est à partir de ce seuil que l'agriculture du département considéré aura des chances de s'extraire du processus de fragilisation.

*b* - Pour ce qui est du groupe intermédiaire (30 à 45 % des exploitations atteignant ou dépassant les seuils de rentabilité), 14 départements sont concernés dont 11 une fois encore situés dans la moitié Ouest de la France (Centre-Ouest, essentiellement).

Les systèmes de production y sont en règle générale à base de viande ou de polyculture, donc ils se rapprochent de ceux pratiqués dans la zone précédente ; par contre, les structures foncières semblent meilleures.

Ici, on pourrait envisager un renforcement des orientations actuelles, mais sous deux conditions :

— permanence d'un contexte international favorable à l'évolution des systèmes de grande polyculture vers les céréales ;

— possibilité d'accélérer l'exode rural pour mieux asseoir l'équilibre foncier des systèmes à viande (ou mixtes) pratiqués.

Or, il est bien certain que ces deux conditions vont être de plus en plus difficiles à remplir au cours de la décennie à venir.

*c* - Le groupe de tête (plus de 45 % des exploitations atteignant ou dépassant les seuils de rentabilité) concerne 11 départements dont pratiquement pas un seul n'est situé dans la moitié Ouest. Les systèmes de production pratiqués sont variés, avec évidemment une tendance au développement du système viandes-cultures.

C'est d'ailleurs dans ces départements que l'on peut s'attendre, au cas où l'évolution vers les céréales vendues en l'état serait bloquée par le contexte international, à un développement d'ateliers hors sol (porcs, volailles) à partir des céréales de l'exploitation. Une autre solution pourrait consister à confirmer la vocation céréalière de ces régions et à encourager ces systèmes hors sol que dans la zone précédente. Ceci impliquerait alors, en contrepartie, que la création d'emplois extra-agricoles se fasse prioritairement dans cette zone à vocation plus céréalière. Nous allons rapidement reprendre ces résultats en les synthétisant sur le plan géographique.

## **2. ANALYSE DES ZONES FRAGILES EN TERMES GEOGRAPHIQUES SUR LA BASE DES DENSITES RURALES ET DES REVENUS AGRICOLES**

La méthode utilisée consiste à restructurer les départements fragiles en faisant intervenir le RBE (en indice par rapport au RBE France entière), la densité rurale (hors ZPIU) et en y superposant la notion de seuil de rentabilité évoquée ci-dessus.

On aboutit ainsi à *cinq* zones (cf. carte n° 5, tableaux 1 à 5) :

**Première zone : zone à basse densité rurale et à bas revenus (de l'ordre de 50 % du R B E d'exploitation nationale) - Structures foncières en majorité mauvaises**

Onze départements sont concernés par ce premier type dont tous sont plus ou moins montagneux, sauf les Landes. Les systèmes de production y sont généralement à base de viande ou de polyculture ; 7 départements sur les 11 appartiennent par ailleurs au premier groupe d'exploitations décrit ci-dessus et donc présentant des structures foncières considérées comme mauvaises.

Autant dire qu'il s'agit donc, pour l'essentiel, de départements qui n'auront vraisemblablement aucune chance d'évoluer favorablement sur le plan agricole. Leur avenir le plus probable s'analyse en termes de diversification et de paupérisation, mais l'on se cantonnera ici au strict point de vue agricole.

C'est donc une zone où, si des efforts doivent être consentis, ils devront tendre :

— à donner aux exploitants une activité secondaire extra-agricole partout où cela peut être possible ;

— à organiser le transfert de l'usage du sol en dehors de l'agriculture : tourisme, reforestation (ce dernier aspect doit, dans l'avenir, être mieux étudié, compte tenu de l'évolution du contexte international des matières premières).

Il faut bien rappeler ici que les actions à entreprendre ne seront probablement pas issues d'une demande locale : dans l'ensemble, les seuils de diversification et de paupérisation déjà atteints s'y opposent. Ce ne peut être que la prise en considération d'impératifs nationaux d'une autre nature qui pourrait en être à l'origine.

**Deuxième zone : zone très dense, à revenus médiocres (84 % du RBE) - Structures foncières uniformément mauvaises**

Cinq départements entrent dans cette catégorie, dont tous sont situés à l'Ouest : il s'agit de la bordure de la Bretagne (Calvados, Manche, Mayenne, Maine-et-Loire, Vendée). Ces départements appartiennent tous au premier groupe de structures foncières mauvaises (moins de 30 % d'exploitations atteignant le seuil de rentabilité en 1990). Les systèmes de production y sont en majorité orientés vers la viande.

La densité très forte que l'on y constate sera le facteur prépondérant des actions à mener : il n'est politiquement pas pensable de laisser la situation se dégrader à ce point dans ces départements. L'exode rural s'avèrera être insuffisant pour régler l'évolution. Il faudra organiser le passage de cette zone à un système de production plus intensif — ici, malheureusement, le lait — par des investissements adéquats au niveau des exploitations agricoles comme à celui des entreprises industrielles.



**Troisième zone : zone moyennement à peu dense, à revenus très médiocres (75 % du RBE) - Structures foncières variées**

L'ordre de grandeur du revenu de cette zone est plus bas que celui de la zone précédente, malgré une densité allégée. Il s'agit de 13 départements, parmi lesquels les productions et la localisation permettent de distinguer deux sous-zones :

- une sous-zone Ouest (en fait Sud-Ouest) : 6 départements, tous de polyculture ;
- une sous-zone Est : 7 départements, dont 5 laitiers et 2 à viande.

La zone Est comporte des départements se rapprochant du minimum de rentabilité pour leur système de production dominant (notamment pour le lait dans le cas de la Haute-Saône, le Jura, le Cantal, et pour la viande dans le cas de l'Allier).

Dans la zone Ouest, si des solutions purement agricoles peuvent être éventuellement envisagées dans l'Indre et le Gers (accélération du passage vers les céréales ou des systèmes animaux hors sol), dans les quatre autres départements du Sud-Ouest (Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne), il paraît difficile d'échapper à des solutions du type temps partiel.

Dans l'Est, il devrait en être de même pour les Vosges, la Saône-et-Loire.

D'une manière générale, on peut noter une certaine parenté de cette zone avec la première : elle comporte des départements plutôt montagneux, des densités qui commencent à s'affaiblir. Il est peu probable, ici aussi, que ce soit des initiatives locales qui puissent briser le processus de paupérisation : l'évolution spontanée peut, si l'on n'y prend garde, conduire cette zone, d'ici dix à vingt ans, au point où en est la première.

**Quatrième zone : zone dense à moyennement dense, à revenus médiocres (87 % du RBE France) - Structures foncières moyennes**

Dans cette zone, sept départements, tous situés à l'Ouest, composent une aire concentrique à ceux de la deuxième zone et les enveloppent. Les systèmes de production y sont surtout de polyculture, ou mixtes.

Les structures foncières rattachent cette zone au groupe intermédiaire : 30 à 45 % d'exploitations atteignant ou dépassant les seuils de rentabilité en 1990.

Une évolution positive pourrait s'observer sur le plan agricole, à condition, comme on l'a dit, que le contexte international soit favorable : à défaut, il faut pouvoir organiser dans cette zone l'extension de systèmes hors sol.

On peut noter, à propos de cette zone, que si le contexte de crise économique n'avait pas été si pesant, elle aurait pu constituer un modèle d'étape pour la deuxième zone plus dense. L'impossibilité, dans les cir-

constances actuelles, de trop pouvoir miser sur l'exode rural, fait que l'on ne peut retenir ce modèle pour la deuxième zone et il faut donc orienter celle-ci vers le modèle breton très intensif.

Ainsi, ces deux zones, aujourd'hui assez proches du point de vue géographique, de celui des revenus et partiellement du point de vue des systèmes de production, devraient finalement connaître un devenir différent : la densité nettement plus faible dans la quatrième zone que dans la seconde a permis dès aujourd'hui à cette zone d'atteindre des structures plus proches des seuils de rentabilité dans ses systèmes de production actuels.

**Cinquième zone : zone à basses densités, à bons revenus (100 à 150 % du RBE français) - Structures foncières moyennes à bonnes**

Huit départements de la couronne Est et Sud du Bassin Parisien sont inclus dans ce type, auxquels on peut rajouter trois départements méridionaux (Aude, Pyrénées-Orientales, Alpes de Haute-Provence) dont les bons revenus sont liés à l'extension des cultures spéciales.

Pour ce qui est des huit départements de la couronne parisienne, ils sont caractérisés par de bonnes structures foncières et, naturellement, par la progression des céréales.

## **II-2. SCENARIOS D'EVOLUTION DES ZONES SENSIBLES :**

### **Logiques de développement spontané et types d'intervention possibles**

Les scénarios 2000 de l'agriculture soulignent les grands points suivants (1) :

#### *Premier scénario*

C'est un scénario de division internationale du travail poussée entre nations européennes.

La France y est fortement exportatrice de céréales, excédentaire en lait, déficitaire en viande. Pour les cultures spéciales, la place faite aux pays d'Europe du Sud aboutit à une réduction de la production de fruits, légumes et vins.

#### *Deuxième scénario*

La division du travail est moins poussée. La France réduit sa production

(1) Cf. Analyse prospective du secteur agro-industriel français (SEDES), in *Agricultures pour demain*, TRP n° 80, juillet 1980.

céréalière et transforme en outre une plus grande partie de ces céréales en viande.

Les cultures spéciales sont encouragées, la production se réorganisant sur des bases plus capitalistes.

Ce scénario, qui se veut axé vers une meilleure exploitation des potentialités nationales, est celui dans lequel serait amorcée une politique de valorisation des matières premières agricoles : filière cellulose-ammoniac notamment.

L'application de ces scénarios aux différentes zones délimitées ci-dessus permet de nuancer les mesures de politique applicables aux départements en cas de mise en place d'un programme « zones fragiles ». Mais, en tout état de cause, ces scénarios sont extrêmes, la réalité se situant donc entre les deux, ce que montrent bien les types d'intervention agricole proposés. De plus, ce sont des scénarios d'économie à dominante agricole, ne permettant donc pas d'extrapoler les différentes mesures ou interventions qui pourraient en découler sur l'ensemble des activités d'un espace considéré comme fragile.

## **1. Zone I (faibles densités - Structures foncières en majorité mauvaises)**

### *Scénario 1*

— Peu ou pas d'investissements productifs agricoles ou agro-alimentaires (sauf, peut-être, dans les quatre départements où les structures agricoles ont des chances d'être mieux adaptées aux systèmes de production actuels : Haute-Vienne, Creuse, Haute-Loire, Lozère).

— Transferts d'usage du sol : promotion des actions touristiques en commençant par les départements où les structures agricoles paraissent les plus adaptées : Hautes-Pyrénées, Corrèze, Hautes-Alpes, Ardèche).

— Création d'emplois extra-agricoles dans les départements où le taux de chômage (PDRE) (1) est supérieur à la moyenne nationale : Hautes-Pyrénées, Corrèze, Hautes-Alpes.

Par ailleurs, et pour les deux types d'action précités, l'Ardèche devrait bénéficier d'un programme spécial, en raison des reconversions dans les cultures spéciales rendues nécessaires dans ce scénario.

### *Scénario 2*

— Transferts d'usage du sol : même promotion des usages touristiques et, en plus, actions de reforestation dans l'ensemble des départements de la zone, dans le cadre de mise en œuvre de la filière cellulose-ammoniac.

---

(1) PDRE : Population disponible à la recherche d'un emploi.

— Création d'emplois extra-agricoles dans les mêmes départements, moins l'Ardèche. L'Ardèche bénéficie, cette fois-ci, de la relance des productions fruitières : donc, appui donné aux investissements productifs (irrigation, mécanisation des récoltes, promotion d'entreprises de transformation).

## **2. Zone II (très dense - Structures foncières mauvaises - 84 % RBE)**

### *Scénario 1*

— Les investissements productifs agricoles doivent, d'une manière générale, favoriser la rationalisation laitière pour les cinq départements concernés. Plus spécifiquement, les départements dont les structures semblent les plus inadaptées (Manche, Mayenne) devraient pouvoir bénéficier en priorité de l'implantation d'ateliers de viande hors sol.

— Les investissements dans les IAA (lait, viande) pourraient être localisés en priorité dans les départements où les taux d'activité dans les IAA ou l'agriculture sont les plus faibles : Mayenne, Maine-et-Loire.

— Le remembrement pourrait également être préconisé dans les départements les plus en retard (Manche, Mayenne, Maine-et-Loire) du point de vue des structures foncières, mais il revêt moins d'urgence que la réalisation des deux catégories d'investissement citées précédemment.

— Création d'emplois extra-agricoles : le Calvados devrait être privilégié du fait de son fort taux de chômage.

### *Scénario 2*

Les mesures sont du même ordre que celles préconisées dans le cas du scénario 1 : ces départements ne sont touchés ni par les problèmes céréaliers, ni par ceux des cultures spéciales.

## **3. Zone III (moyennement à peu dense - Structures foncières variées - RBE 75 %)**

### *Scénario 1*

— Des investissements productifs agricoles d'irrigation et de drainage, ainsi qu'un remembrement, devraient se mettre en place dans l'Indre et le Gers, départements qui sont, dans cette zone, susceptibles de passer aux céréales.

— Des investissements dans les IAA (laitières, grandes entreprises) devraient se faire dans le Cantal (en priorité), la Haute-Saône et le Puy-de-Dôme.

— Des investissements dans les IAA (PMI, transformation à la ferme) en vue surtout de mieux valoriser les systèmes de polyculture, devraient toucher tous les départements Sud-Ouest de cette zone, plus la Saône-et-Loire. Un programme prioritaire doit par ailleurs être établi pour quasiment tous ces départements qui sont touchés par la reconversion vers les cultures spéciales (notamment Tarn, Tarn-et-Garonne et Gers).

— Création d'emplois extra-agricoles : elle touche ici de nombreux départements de cette zone, à des titres divers : amélioration des structures dans les départements promis aux céréales (Indre et Gers) ; aide aux départements touchés par la régression des cultures spéciales (Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers) ; aide aux départements touchés par un chômage plus fort que la moyenne nationale (Cantal, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Lot-et-Garonne).

### *Scénario 2*

— L'investissement productif agricole est orienté tout autrement dans l'Indre et le Gers dont la vocation céréalière est fortement contrariée : l'accent n'est plus mis sur l'irrigation - drainage - remembrement, mais plutôt sur la constitution d'ateliers de viande hors sol, à partir des céréales de l'exploitation.

En revanche, l'accent étant mis sur la promotion des cultures spéciales, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Gers (secteur viticole) sont favorisés en matière d'irrigation et de mécanisation des récoltes.

— L'investissement dans les IAA (grandes entreprises) concerne, comme dans le scénario 1, le lait pour le Cantal, la Haute-Saône et le Puy-de-Dôme. S'y ajoutent les investissements relatifs aux entreprises de transformation fruitière et viticole pour le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Gers.

L'aide aux PMI et à la transformation à la ferme restent nécessaires pour améliorer, comme dans le scénario 1, les revenus insuffisants tirés de la polyculture dans le Sud-Ouest et la Saône-et-Loire.

— La création d'emplois extra-agricoles est moins forte ici puisque l'on renonce à extensifier rapidement (barrage au passage aux céréales) le Gers et l'Indre, et que la promotion des cultures spéciales fournit des emplois.

## **4. Zone IV (moyennement dense - Structures foncières moyennes - RBE 85 %)**

### *Scénario 1*

— L'investissement productif doit permettre l'amélioration des structures et de la productivité dans ces départements où les céréales sont appelées à s'étendre : drainage et remembrement.

— En matière d'IAA, les aides aux activités de type PMI - Transformation

à la ferme doivent favoriser d'une part l'Indre-et-Loire où les structures sont moins propices à l'extension des céréales, et d'autre part la Charente et la Charente-Maritime qui vont être touchées par l'arrêt donné à la production viticole.

— La création d'emplois extra-agricoles concerne tous les départements de cette zone, soit pour aider à l'acquisition des structures céréalières, soit pour compenser la régression viticole, soit enfin pour ceux des départements qui sont frappés par un chômage relativement fort (Charente-Maritime, Sarthe, Indre-et-Loire).

#### *Scénario 2*

— L'investissement productif est axé sur la constitution d'ateliers de viande hors sol dans l'ensemble de ces départements, désormais contrariés dans leur évolution céréalière.

— La Charente et la Charente-Maritime pourraient faire l'objet d'un programme relatif aux cultures spéciales : mécanisation des vendanges, investissements à l'aval.

— La création d'emplois extra-agricoles est limitée aux départements frappés d'un fort taux de chômage et cités ci-dessus.

#### **5. Zone V (zone à basses densités - Structures moyennes à bonnes - RBE 100 à 150 %)**

#### *Scénario 1*

— Les investissements productifs concernent les départements évoluant vers les céréales : Loir-et-Cher, Cher, Yonne, Côte-d'Or, Ardennes, et s'appliquent au drainage au premier chef, ainsi que les départements en retard sur le remembrement comme le Cher ou la Nièvre.

— Les créations d'emplois extra-agricoles doivent être réalisées dans les départements dont les structures sont les moins adaptées : Loir-et-Cher et Côte-d'Or au nord, Alpes de Haute-Provence, Aude et Pyrénées-Orientales au sud. Ces trois derniers départements doivent bénéficier en la matière d'une triple priorité sur, en particulier, leurs structures agricoles qui sont trop exiguës, comme on vient de le dire ; les cultures spéciales dont la régression menace surtout l'Aude et les Pyrénées-Orientales, compte tenu du poids de ces cultures ; l'emploi, car ils sont frappés dès aujourd'hui par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

#### *Scénario 2*

— Les investissements productifs évoqués ci-dessus sont maintenus, car on admet que cette zone conserve sa vocation céréalière. De plus, il faut, en matière d'irrigation, de mécanisation et d'IAA, élaborer un pro-

gramme pour l'ensemble Aude-Pyrénées-Orientales, dans le but d'y promouvoir les cultures spéciales.

— En matière de création d'emplois extra-agricoles, si les priorités sont moins fortes pour les départements méridionaux favorisés par cette extension des cultures spéciales, il faut ajouter à la liste précédente l'ensemble des départements du Nord : le maintien de leur vocation céréalière, comme on l'a souligné dans l'élaboration des scénarios, est inévitable, les contraintes de marché empêchant de généraliser à toute la France les ateliers hors sol. De ce fait, et pour faire face à la baisse de prix des céréales, les structures devront encore être agrandies, d'où des départs de l'agriculture plus importants dans ce scénario.

### **III - LES ZONES FRAGILES : QUELQUES VOIES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

#### **III-1. LE CAS DU SUD-OUEST**

**(Zone III - Moyennement à peu dense - RBE  $\approx$  75 % RBE France)**

##### **1. RAPPEL DU RESULTAT DE LA TYPOLOGIE**

Les départements du Sud-Ouest qui font partie de cette zone ont une densité rurale de l'ordre de 23 habitants au km<sup>2</sup>, soit sensiblement la même que la moyenne nationale.

La situation démographique que l'on observe aujourd'hui dans cette région n'a, relativement à l'ensemble national, que peu varié au cours des quinze dernières années : l'exode agricole ne s'est pas manifesté de manière assez forte pour provoquer un élargissement notable des structures. Et la situation économique générale actuelle ne peut plus autoriser d'espoirs excessifs dans des possibilités de reclassement importants à l'extérieur de l'agriculture.

Les systèmes de production sont axés en majeure partie vers la polyculture, avec des zones de cultures spéciales en vallée et sur certains côteaux.

##### **2. RAPPEL DES ORIENTATIONS ESQUISSEES**

Compte tenu du contexte résumé ci-dessus, il était apparu intéressant d'explorer les diverses voies menant à une augmentation de la rentabilité des productions agricoles comme l'encouragement à la création d'ateliers hors sol (volailles, porcs) sur la base de la transformation des céréales produites à la ferme, ou, plus en aval, la transformation artisanale par produits (animaux-volailles).

##### **3. OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN**

A la suite de ces analyses, un bref examen de la situation sur le terrain permet de tirer un certain nombre d'enseignements :



— Les exploitants les plus dynamiques semblent effectivement persuadés de l'intérêt économique de ce type de transformation. La pression de la profession organisée va également dans le même sens.

Le fait remarquable est que l'appareil d'encadrement technico-économique des agriculteurs, pour ne parler que de lui, est conscient du fait que la dégradation relative du prix des céréales rend inéluctable cette transformation : autrement dit, anticipant d'éventuelles inflexions de la politique européenne dans un sens moins favorable aux céréaliers, les techniciens agricoles estiment déjà que les agriculteurs n'ont plus de choix et les orientent dès aujourd'hui vers la transformation à la ferme.

— En revanche, le point qui n'est encore tranché que dans la pratique est de savoir jusqu'où pousser cette transformation. Deux schémas sont en effet possibles :

A - Production céréalière —> Transformation en porcs ou volailles à la ferme —> Vente aux négociants en viande et volailles

B - Production céréalière —> Transformation en volailles (notamment, production de gras) —> 2<sup>e</sup> transformation en conserves à la ferme —> Vente au négoce ou aux particuliers

#### SCHEMA A

C'est le schéma le plus classique : les agriculteurs du Sud-Ouest disposent d'atouts non négligeables pour le mettre en œuvre, et d'abord des marchés. Localement, par exemple, la zone atlantique est déficitaire en porcs, tout au moins pendant la saison touristique : à la fin du mois de septembre 1979, le porc cotait ainsi, en classe 2, 8,03 F localement, contre 7,82 F en moyenne pour la France (1). Extérieurement à la zone, les éleveurs ont pu mettre à profit, au moins dans certains cas, une image de marque favorable : c'est le cas, par exemple, du poulet jaune des Landes, de la pintade, du canard, etc. Cette image s'appuie en fait sur celle, plus générale, que véhicule le renom culinaire de la région.

Ensuite, ils bénéficient d'une organisation : les groupements de producteurs qui se sont créés autour des différents labels ont réussi brillamment parfois (Landes), plus difficilement ailleurs (Gers), à imposer leur loi aux professionnels situés en aval. S'appuyant sur une publicité efficace financée par les taxes perçues sur les productions, ils ont réussi, sans avoir besoin d'intégrer directement toutes les étapes de la filière volailles (1) (abattage, commercialisation), à contrôler les marges de ces derniers de manière à récupérer pour les producteurs un maximum de plus-values.

Enfin, ils sont dotés d'une matière première spécifique : le maïs. Cette céréale, qui est celle qui se prête le mieux à la monoculture, constitue la base de la ration des porcs et des volailles.

Actuellement, à partir de 20 ha de maïs transformé, les exploitants investissent dans l'ensemble de la chaîne de fabrication de l'aliment composé :

(1) Les chiffres donnés dans ce chapitre correspondent à des données du dernier trimestre 1979. Il convient donc d'insister sur le fait qu'ils ont pu évoluer depuis.

(1) Ou au moins, même quand ils ont créé des coopératives à cet effet, sans avoir besoin d'assurer à ces coopératives la totalité de leur clientèle.

séchage du maïs par chauffage-ventilation ; broyage du maïs ; mélangeage avec la fraction achetée de la ration : soja et complément minéral vitaminisé.

De nombreuses exploitations fonctionnent sur ce modèle, avec de très fortes productivités. Par exemple :

— une exploitation de 60 ha de maïs, dont 20 en maïs transformé, donne 40 000 pintades avec deux hommes sur l'exploitation ;

— une exploitation de 40 ha, de transformation intégrale, donne 18 000 poulets et 65 000 pintades, avec trois hommes ;

— une exploitation de 60 ha, 500 places de porcs (environ 1 000 porcs produits), 1,5 homme ;

— etc.

Mais deux points sont à souligner :

— Antérieurement, les ateliers hors sol ont pu apporter une réponse à la nécessité d'intensifier les petites exploitations, mais la situation évolue en raison de la liaison nouvelle qui apparaît entre cette transformation et la matière première : désormais, en effet, l'atelier hors sol n'est plus une production surajoutée à un système existant et approvisionnée par l'extérieur. Or, un lien très étroit apparaît dans la mesure où l'agriculteur transforme une matière première végétale produite par lui : se constituant de la sorte en fabricant d'aliment bétail, il rencontre des contraintes inhérentes au fonctionnement de toute entreprise. Il doit investir, et souvent des sommes importantes (400 000 F environ du séchage au mélangeage). Autant dire qu'au-dessous d'une vingtaine d'hectares de maïs transformé, la rentabilité de tels investissements est aléatoire.

Ainsi, aujourd'hui, si la transformation du maïs à la ferme est susceptible d'abaisser le prix de l'aliment composé de 0,30 F/kg, il est clair que les grands céréaliers qui se reconvertissent à cette transformation sont potentiellement en mesure de créer une concurrence très dangereuse pour les petits exploitants — qu'ils appartiennent au Sud-Ouest ou aux autres régions françaises — qui restent tributaires d'un prix plus élevé de l'aliment acheté à l'extérieur.

— Les marges relativement élevées observées à l'issue de la transformation des volailles correspondent à un marché qui se révèle étroit : il s'agit en effet de productions de luxe, vendues pour leur label. Ce groupement de producteurs des Landes ne comprend ainsi que 300 adhérents et l'on évalue à 200 le nombre de candidats à l'entrée, que l'on serait obligé de laisser pour l'instant à la porte faute de marchés assez larges.

L'entrée dans la branche est difficile : le département voisin du Gers en fait l'expérience, qui a créé plus récemment, à l'exemple de ses voisins, un label volailler (AVIGERS), mais dont les ventes plafonnent à 600 000 volailles contre plusieurs millions pour les Landes.

## SCHEMA B

Ce schéma de transformation artisanale à la ferme est relativement répandu dans le Sud-Ouest. La production intéressée est essentiellement celle du gras (foie d'oies et de canards).

La question clé est ici d'évaluer les chances d'extension du système actuel.

### **1° Les problèmes commerciaux**

Actuellement, la transformation artisanale de gras à la ferme s'appuie sur deux éléments favorables : un marché qui s'est bien redressé depuis deux ans et une clientèle locale faite d'amis, de connaissances et de parents.

— Tout débordement quantitatif va nécessiter le passage à un niveau supérieur de commercialisation, lié à l'obligation de maîtriser les techniques de vente directe (acquisition et exploitation de fichiers, transports, conditions de paiement, etc.). Or, toutes les observations sur le terrain soulignent la difficulté de ce passage : dans un cas (le Lot), la vente n'a pu s'effectuer que parce que le producteur était à l'origine un non-agriculteur, venant du nord de la France, et qu'il a bénéficié du réseau de relations antérieurement constitué ; la même situation s'est reproduite pour un exploitant des Landes, à l'origine non-agriculteur de la région parisienne ; enfin, pour une petite coopérative de 7 exploitants, la même difficulté s'est fait sentir : il a fallu engager à un moment un salarié chargé exclusivement de la vente.

— D'autre part, tenir un créneau commercial impose très rapidement une densification des spécialités qui entraîne des conséquences très profondes sur la structure des activités, si ce n'est même sur leur statut : cette observation est valable aussi bien pour les petites que pour les grandes structures :

● un petit exploitant (2 ha de maraîchage et de légumes de plein champ) qui transforme et vend ses produits sous forme de conserves de qualité se voit obligé, pour satisfaire sa clientèle, de procéder à des achats de matière première à l'extérieur, puis, dépassant ce plan quantitatif, d'élargir sa palette en achetant des foies gras. Depuis, il a dû changer de statut et est devenu artisan transformateur ;

● un exploitant beaucoup plus important (30 ha, essentiellement en maïs), qui a démarré ses transformations à partir de ses propres oies et canards gavés, a élargi son marché en achetant à l'extérieur foies, volailles, porcs, et maintenant fruits (pour la fabrication de fruits au sirop). Le passage à un statut de conservateur artisanal devient inéluctable.

— Enfin, la profession de l'encadrement technique agricole souligne le risque d'une dégradation de la qualité des produits en cas d'extension anarchique des transformations individuelles. L'exemple (néfaste) de l'Armagnac est mis constamment en avant pour illustrer les méfaits d'une telle conception de la transformation.

### **2° Les problèmes d'investissements**

Ils se posent naturellement dès même que s'étendent les activités de conserverie : un autoclave à contrepression et régulation automatique

peut être évalué à 50 000 F, un cutter sous vide (pour fabriquer les blocs de foies gras) coûte 35 000 F, etc.

Par ailleurs, l'augmentation des quantités traitées pose forcément la question des investissements en amont : salles d'abattage et d'éviscération. Or, on sait que les directions des Services vétérinaires se montrent de plus en plus sévères quant au respect de la réglementation en vigueur concernant l'aménagement de ces locaux. De plus, on ne peut que prévoir un alourdissement des coûts relatifs à ces constructions, dans la mesure où il faudrait respecter les normes CEE, en vue d'obtenir l'agrément à l'exportation.

### **3° Les problèmes financiers**

Ils sont évidemment plus difficiles à résoudre sur le plan individuel : outre le financement des investissements, il se pose en effet des problèmes de financement de stocks sur de longues périodes, ainsi que des risques divers, les plus notables étant techniques (pertes) et commerciaux (impayés).

### **4° Les problèmes techniques**

Si, par exemple, le sertissage est une technique traditionnelle, maîtrisée à petite échelle, il n'en est évidemment plus de même dès que l'on augmente les quantités produites.

Les questions techniques qui se posent alors de tous côtés — aménagements de bâtiments, choix de matériels, conduite des transformations — sont extrêmement difficiles à résoudre par des agriculteurs isolés.

## **4. CONCLUSIONS**

La confrontation des scénarios d'évolution pour ce type de zones fragiles, avec la pratique observée sur le terrain, permet de conclure à l'existence d'une convergence indéniable entre les deux :

— le mouvement vers une transformation accrue à la ferme des matières premières produites sur place est largement amorcé, anticipant notamment sur les baisses de prix attendues sur les céréales ;

— la profession, ainsi que l'encadrement technico-économique des agriculteurs sont pour l'instant plus favorables au développement et à la maîtrise du stade amont de cette transformation (ateliers de type hors sol) (1) qu'à ceux du stade aval (conserverie) ;

(1) Qu'il s'agisse de porcs et volailles à rôtir pour les céréaliers ou de production de gras (gavage) pour les petites exploitations de polyculture.

— on constate la coexistence de formes diverses de réalisation de ces transformations : elles peuvent s'opérer sur une base individuelle ; ou s'appuyer sur de petites structures collectives, soit de production (par exemple, ateliers d'éviscération et banque de travail entre quelques agriculteurs), soit de commercialisation ; ou encore prendre la forme de grandes structures collectives (telles que la coopérative du foie gras des Landes, de Gascogne et des Pyrénées, ce qui révèle en amont l'organisation de la production et de la commercialisation du gras ; et la conserverie de l'Adour qui transforme en aval une partie de cette production).

Sans formuler de priorités, il semble qu'il y ait lieu d'encourager toutes ces formes d'initiatives en adaptant à chacune d'entre elles l'arsenal des aides nécessaires que les pouvoirs publics pourraient mettre à leur disposition en vue de faire évoluer la zone sensible dans le sens de l'intérêt régional, y compris, si besoin, en incitant au passage de telle forme à telle autre.

### III-2. LE CAS DE LA FRANCHE-COMTE : LES INCERTITUDES DES REGIONS LAITIÈRES TRADITIONNELLES

#### 1. RAPPEL DES RESULTATS DE LA TYPOLOGIE

— A l'horizon 1990, les projections tendanciennes laissent prévoir pour la Franche-Comté une situation structurelle favorable aux systèmes d'élevage (superficie moyenne de 28 ha en 1975, superficie moyenne en 1990 de 62 ha). Mais jusqu'à aujourd'hui, les revenus agricoles par actif sont faibles et décroissent même en valeur relative par rapport à ceux de la France entière.

RBE/actif Ind. France ent. 100	Années			
	1975	1976	1977	1978
FRANCHE-COMTE	95	80	73	76
Doubs	111	83	81	79,1
Jura	88	88	73	81
Haute-Saône	90	76	68	72

Parmi les trois départements de la Franche-Comté, la Haute-Saône semble présenter la situation la plus préoccupante : il semble donc intéressant d'analyser les mécanismes d'évolution de cette région. Or, l'existence à la fois de filières fromagères de qualité (Emmenthal, Comté) et de structures relativement satisfaisantes auraient dû favoriser une réelle croissance agricole régionale.

## **2. DIAGNOSTIC GENERAL SUR LES FILIERES LAITIERES DE LA FRANCHE-COMTE**

— La Franche-Comté compte plus de 70 % de ses exploitations orientées dans les systèmes de production bovine (lait et viande). Avec 48 % de sa production finale consacrée au lait, elle est la première région laitière de France (cf. tableau 1).

— Ses structures de production sont relativement larges : 72 % des exploitations laitières ont plus de 20 ha (36 % pour la moyenne nationale), mais les systèmes sont plus extensifs que la moyenne. Les ratios consommation intermédiaire sur produit brut et consommation intermédiaire spécifique des spéculations animales sur produits animaux sont les plus faibles parmi les régions laitières (cf. tableau n° 3, annexe n° 4).

— Cette relative extensivité était jusqu'ici compensée par le prix du lait qui était plus élevé que dans les autres régions (cf. tableau n° 4, annexe n° 4), tenant au fait que la transformation en fromages (Emmenthal et Comté) disposait d'un marché relativement sûr.

## **3. L'INCERTITUDE ACTUELLE SUR L'AVENIR DES FILIERES LAITIERES EN FRANCHE-COMTE**

— La production laitière n'a pas connu dans cette région la croissance européenne moyenne due en partie à la révolution fourragère et à l'utilisation de techniques plus évoluées d'alimentation. De plus, une concurrence interrégionale accrue risque aujourd'hui d'affaiblir de plus en plus la situation de cette région.

### **3.1. Des voies de progrès techniques étroites et difficiles dans cette région à orientation fromagère**

Face à la baisse du revenu agricole, des accroissements de productivité doivent être recherchés. La production de lait par vache et par an est en effet seulement de 3 400 litres (1), 90 % des vaches laitières sont en stabulation entravée et 30 % seulement sont traites en salle de traite ou avec pipe-line (soit 15 % des éleveurs), 20 % du lait collecté est réfrigéré, contre 65 % en France.

Le déclenchement d'une dynamique d'accroissement de la productivité est avant tout lié à la production de lait d'hiver avec une autre alimentation que le foin. Jusqu'alors, l'affouragement était le mode d'alimentation typique d'un élevage de montagne (herbage d'été, foin d'hiver). Ce système, trop contraignant en travail, est actuellement abandonné par de nombreux éleveurs. L'ensilage, solution idéale du point de vue de la réduction du temps de travail et de l'accroissement de la productivité laitière, présente des risques considérables dans cette région où la transformation est orientée vers la production de pâtes molles. On comprend les

(1) Alors que la Montbéliarde est reconnue comme l'une des meilleures races laitières (des performances de 8 000 à 10 000 litres de lait par an ont été obtenues).

réticences des industriels et la passion avec laquelle le sujet est abordé : « Il suffit d'un dixième de gramme de bouse d'un animal nourri avec un mauvais ensilage pour contaminer 100 kg de lait et provoquer des accidents de fabrication rendant le fromage invendable, même pour la fonte... » (1).

Depuis quelques années, des efforts notables ont été réalisés au moyen d'une meilleure maîtrise de la fertilité, de la sélection ou de l'apport de compléments d'alimentation. Mais la dépendance de l'alimentation par rapport aux conditions climatiques reste le facteur principal. Diverses voies ont été essayées : foin ventilé, aliments déshydratés, betteraves fourragères, ensilage de maïs et d'herbe. Bien que l'ensilage (herbe ou maïs) apparaisse souvent comme la formule la plus avantageuse, les différentes solutions et leurs combinaisons sont assez peu concluantes sur le plan de la productivité et des marges qu'elles assurent. Par contre, sur le plan de l'économie en heures de travail (donc du revenu du travail), l'ensilage est incontestablement avantageux.

Ainsi, en Haute-Saône, en fonction des régions agricoles, ces différentes solutions semblent peu à peu se développer, mais les enquêtes révèlent que *l'ensilage de maïs et d'herbe* est envisagé à terme par tous les éleveurs et qu'il devrait toucher près du quart de l'alimentation des laitières dès 1980.

La Franche-Comté va donc peu à peu se retrouver dans le cas de la Bretagne où l'ensilage s'est généralisé et où les fromageries ont dû faire face à des laits d'ensilage dits « butyriques ». Au début, elles ont utilisé la bactofugation pour traiter ces laits contaminés. Mais l'accroissement de l'utilisation de l'ensilage a provoqué des contaminations plus fortes rendant parfois la bactofugation insuffisante. On observe donc dans certaines zones un retour à la sélection des tournées et l'instauration de primes aux laits sans ensilage (Préval). Les meilleurs laits bretons vont ainsi être sélectionnés pour la fabrication de l'Emmenthal. On comprend bien que les fromageries franc-comtoises voudraient à tout prix éviter d'entrer dans un tel processus.

On observe donc ici un conflit exemplaire entre deux maillons d'une même filière : les producteurs préféreraient, pour accroître leur productivité, adopter l'ensilage, mais aujourd'hui le secteur de la transformation refuse cette technologie (en Bretagne, où elle est tolérée, les fromages de moindre qualité doivent être vendus dans les deux mois qui suivent leur fabrication pour éviter une détérioration).

### **3.2. La concurrence intra-européenne**

La perspective d'une intensification du secteur laitier franc-comtois intervient à un moment où la Commission de Bruxelles souhaite trancher dans le vif le problème des excédents en élevant le montant des taxes de coresponsabilité (1). La réaction de la profession agricole et des industriels laitiers a été unanime pour, au contraire, poursuivre l'effort d'accroissement de production du lait. A cela plusieurs raisons :

— les producteurs français comptent parmi ceux à qui on peut le moins imputer les excédents : l'accroissement de production de 1973 à 1978

(1) Perspectives d'évolution des systèmes fourragers en Haute-Saône, FNGDA, mars 1978.

(1) Alimentant un fonds utilisé pour des actions de promotion, de publicité collective, de recherche de nouveaux débouchés extérieurs.

a été de 8 % en France contre 14 % pour la CEE et de 22 % pour la Hollande ; Interlait, en France, ne stocke que 6 % de la production, alors que les producteurs allemands en livrent 36 % aux organismes publics d'intervention et les producteurs anglais 28 % ;

— les Français consomment de plus en plus de produits laitiers (+ 22 % entre 1973 et 1977), alors que cette consommation stagne dans d'autres pays (Allemagne, Pays-Bas) ;

— les exportations de fromage représentent 9 % de la collecte du lait et les possibilités d'exporter à terme en Espagne, Grèce, Portugal, Nigeria, Mexique, Vénézuéla et Gabon paraissent intéressantes (1).

L'incertitude sur la politique agricole commune fait donc peser une menace sur le marché laitier français. Les régions qui ont misé sur un fort accroissement laitier avec un système de collecte-transformation composé de grandes unités (le type est la Bretagne (2)), concurrencent donc directement les régions de production traditionnelle aux structures fragiles comme la Franche-Comté.

Ainsi, le Comté, le plus important des fromages français d'appellation contrôlée, est aussi peut-être le plus menacé par l'Emmenthal industriel breton. Le Comté est produit dans des petites fruitières familiales ou coopératives (400 au total) avec une vingtaine d'affineurs. Les méthodes utilisées sont artisanales et très anciennes. L'ensemble de la filière produit des fromages de qualité, mais les coûts de transformation sont beaucoup plus élevés que dans les grandes unités industrielles productrices d'Emmenthal.

La Franche-Comté se trouve donc dans une situation de quasi-mono-production et de monotransformation avec des systèmes de production agricoles et des fruitières demeurant très traditionnelles. Le Comité interprofessionnel du gruyère de Comté réclame un droit à la minorité : « Nos produits sont au lait ce que les grands Bordeaux sont au vin » (3) ; et il mentionne que la région, qui ne produit pas d'excédents, n'a jamais par ailleurs beaucoup bénéficié de la politique agricole commune.

Aussi, les professionnels s'orientent-ils de plus en plus vers une politique de qualité. Tous sont fortement persuadés que cette qualité justifie un prix d'au moins 10 % supérieur aux prix des fromages des autres régions et que le marché n'en sera pas atteint. Pour le Comté, les protections existent (appellation d'origine) et le tonnage est limité (35 000 t.). Pour l'Emmenthal, le pari est plus difficile (pas de protection, marché important : 150 000 t.). Cette politique de qualité gustative tient pour moitié à la flore des prairies et pour moitié à la qualité de l'affinage : les choix et mélanges à la collecte peuvent assurer un premier élément de régularité et de qualité, le soin à l'affinage assurant le complément. Par ailleurs, la commercialisation joue elle aussi un rôle considérable. On choisira par exemple de produire des fromages fruités pour l'Alsace, des fromages doux pour l'Ouest, d'autres types pour l'exportation en fonction des pays (Etats-Unis, Italie, Moyen-Orient). Le GIE (4) de l'interprofession du gruyère français cherche ainsi à s'assurer des marchés stables, aussi bien dans la région qu'à l'exportation.

(1) Interview de A. Van Ruymbeke, PDG de l'ULN, L'Expansion n° 2 191.

(2) Avec des grandes coopératives polyvalentes de plus en plus puissantes : SODIMA, YOPLAIT-CANDIA, GAMMA-NOVA...

(3) Les fromages comtois se conservent longtemps alors que les emmenthals bretons doivent être consommés avant deux mois.

(4) GIE : Groupement d'intérêt économique.



### 3.3. L'organisation des filières du gruyère encore fragile

L'Union des caves coopératives fromagères de Franche-Comté, qui représente 60 % du marché du Comté, avait prévu depuis quelques années que la diversification des productions serait une garantie contre la vulnérabilité de la monoproduction de gruyère et les aléas du marché. Pour convaincre les producteurs de lait, l'UCFFC a garanti des prix élevés à la collecte, drainant ainsi les meilleurs laits, et elle a installé ses propres fromageries.

Les variations de prix du Comté n'ont pas permis de rentabiliser les installations et un déficit a amené les coopératives membres à se séparer de l'Union, la « paye du lait » ne pouvant plus être assurée au prix habituel (0,70 F/l au lieu de 1,30 F/l). L'UCFFC a ainsi éclaté en trois ensembles :

- les coopératives individuelles assurant la collecte, la fabrication des fromages, l'affinage et la commercialisation ;
- une nouvelle Union de coopératives alliée aux affineurs les plus réputés (UCAFT - Union coop. affineurs et fromages traditionnelles) ;
- l'ancienne union réduite des deux tiers de ses membres.

Cet éclatement semble avoir permis l'avènement d'une politique plus vivement orientée vers la qualité. Cependant, le marché y a perdu en organisation.

Les fluctuations interannuelles de la production (10 % de son volume) provoquent de fortes variations de prix. En période de bas prix, les centrales de vente substituent le Comté à l'Emmenthal qui connaît alors un accroissement des stocks. De plus, en 1979, une concurrence malheureuse entre centrales de vente de Comté et d'Emmenthal pour des marchés étrangers a discrédité l'ensemble de la profession.

Face à cette situation de dérèglement du marché et à la situation difficile des producteurs de lait supportant l'ancienne union de coopératives, le Syndicat interprofessionnel du gruyère français a créé un GIE et est intervenu pour mettre en place un dispositif de consultation permettant de stabiliser les stocks.

Il reste que la *diversification* ne s'est pas opérée et que la seule voie entrevue est celle du séchage (en utilisant les installations de France-Lait) qui ne présente qu'un intérêt limité) : réduction des stocks, éventuellement utilisation des laits de gruyère pour la confection de laits secs infantiles. L'exportation est encore risquée et demande la généralisation d'une politique sévère de qualité que suit l'Institut technique du gruyère. Cette politique de qualité, tout en offrant des garanties d'écoulement des produits franc-comtois à un prix plus élevé, ne peut cependant constituer pour l'avenir un moyen infaillible pour préserver la production laitière.

#### **4. CONCLUSION**

Les structures agricoles franc-comtoises sont assez bonnes. La taille moyenne étant assez élevée et les systèmes de production semi-extensifs, les possibilités de développement sur la base d'une intensification par l'apport d'alimentation en hiver sont importantes. Malheureusement, l'intensification laitière par la voie de l'ensilage s'oppose à une politique de qualité des fromages qui constitue par ailleurs un atout non négligeable pour la région, bien que le marché des produits de qualité ne soit pas très bien identifié. Il y a peu de chances pour que ce problème technique soit rapidement résolu. L'élevage à viande aurait de meilleures chances de se développer, ainsi que le montre la progression des élevages mixtes (lait/viande). Mais cette éventualité ne semble pas être envisagée par la profession qui reste très attachée à la production laitière, même si elle sait que cette monoproduction et monotransformation présentent une grande vulnérabilité économique. Ainsi, Pierre Valet, président de l'Interprofession du gruyère de Comté, disait-il récemment : « Le lait est le sang de la région ; nous sommes condamnés à le produire. Le Comté est menacé par la grosse cavalerie des fromages industrialisés, mais en conservant une production de qualité nous défendons aussi un mode de vie et la vie d'une région ». Et un président de coopérative bretonne de réagir : « En vingt ans, je me suis converti une demi-douzaine de fois ; eux, c'est la première fois ».

### **III-3. LE CAS DE L'INDRE-ET-LOIRE : L'EXTENSION DIFFICILE DES SYSTEMES CEREALIERS**

#### **1. RAPPEL DU RESULTAT DE LA TYPOLOGIE**

A l'horizon 1990, l'Indre-et-Loire apparaît comme l'un des départements français en mauvaise situation sur le plan foncier, car seulement 21 % des exploitations auraient à cette date une SAU supérieure aux seuils de rentabilité (45 ha) pour les secteurs dominants (céréales polycultures).

Pourtant, ces dix dernières années, les organismes professionnels ont parié que cette région de transition entre le Bassin Parisien et le seuil du Poitou trouverait un avenir agricole dans l'extension des céréales. Aujourd'hui, cette certitude est quelque peu ébranlée par une série d'expériences dont les résultats financiers peu favorables conduisent à s'interroger sur le devenir de cette région.

#### **2. DIAGNOSTIC SUR LES EVOLUTIONS AGRICOLES RECENTES DU DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE**

Ce département de la région Centre était caractérisé au début des années 60 par des exploitations de taille moyenne pratiquant des systè-

mes de polyculture-élevage (lait et viande pour le Maine-Anjou). Progressivement, sous l'influence conjuguée d'un exode agricole régional important (3,6 % de diminution annuelle du nombre d'exploitations entre 1963 et 1975, en partie expliqué par l'attractivité de la zone urbanisée de Tours) et d'une politique agricole favorable aux céréales, ce département a accentué son orientation vers les systèmes céréaliers. Les céréales gagnent 70 000 ha entre 1960 et 1977, la production de blé double et la production de maïs triple entre 1963 et 1977.

**TABLEAU N° 1**  
**Production (10<sup>3</sup> ax) de l'Indre-et-Loire - Evolution 1963-1977**

	1963	1967	1970	1975	1977
Blé tendre	1 830	1 880	1 486	2 813	2 953
Maïs	450	322	1 599	1 066	1 584

Source : SCEES.

Par contre, les superficies fourragères régressent et la production laitière chute de 2,5 M d'hectolitres collectés en 1977 à 2 M, entraînant des difficultés financières dans le réseau de transformation laitière locale.

La conséquence de cette extensification des systèmes agricoles (substitution des céréales au lait) conduit globalement à une diminution en valeur relative des revenus agricoles par actif.

**TABLEAU N° 2**  
**Revenu brut d'exploitation par actif - Evolution**

1970 (F 70)		1975 (F 75)		1978	
VA	Indice France : 100	VA	Indice France : 100	VA	Indice France : 100
16 451	95	22 105	68	30 540	77

Source : SCEES.

### 3. LES FACTEURS EXPLICATIFS DU RELATIF ECHEC DES « CEREALES »

Les rendements des céréales sont restés très faibles dans l'Indre-et-Loire, comparé aux autres régions céréalières et à la moyenne française :

**TABLEAU N° 3**

	Blé tendre	Maïs	Escourgeon	Orge
Indre-et-Loire moyenne (75-79)	39 qx	40 qx	37 qx	32 qx
Centre	45	42	29	41
Champagne	49	52	33	51
Picardie	49	52	38	52
France	44	46	30	43

Les données économiques des centres de gestion soulignent qu'à ce niveau de rendement, compte tenu des consommations intermédiaires et des charges de structures, les marges sont insuffisantes. Le point mort se situe à environ 35 qx/ha et alors les rendements dépassent très rarement 40 qx/ha.

**TABLEAU N° 4**  
**Marges par produit 1977 - Indre-et-Loire**  
(Francs/quintal)

	Produit brut	Approv.	Marge brute	Charges directes	Marge directe	Charges struct.	Marge nette
Blé hiver	2 835	706	2 129	849	1 986	1 570	416
Blé printemps	1 138	595	543	635	503	1 570	1 067
Orge printemps	1 731	558	1 173	690	1 041	1 570	529
Escourgeon	2 553	671	1 882	812	1 741	1 570	171
Maïs grain	3 986	845	3 141	1 246		1 570	1 170

Source : CGER.

Les marges nettes obtenues sur le blé sont de 2 à 3 fois inférieures à celles qui sont obtenues dans les grandes régions céréalières. Seul le maïs semble atteindre des marges acceptables ; la principale raison de la faiblesse de rendements céréaliers semble en fait provenir de l'extension de la culture des céréales dans des régions où les sols n'y sont pas favorables.

Dans la Gâtine tourangelle, 20 % seulement des sols sont aptes à la céréaliculture (1), mais les céréales occupent 60 % de la SAU. La situation est pire dans le Boischaut Nord où 5 % des sols ont une vocation céréalière alors que les céréales occupent les 3/4 de la SAU.

La situation s'améliore dans l'Indre-et-Loire (Champagne, plateau de Sainte-Maure, Richelais) où les sols à céréales occupent plus de 50 % de la SAU (les cultures céréalières 70 %). Les rendements sont en moyenne de 20 à 30 % plus élevés.

Sur le plan agronomique, la plupart des sols peu céréaliers sont battants (limons battants) et lessivés de plateau (Bournais) et sols de pente issue des limons, sensibles à l'érosion et pierreux (perruches). Ils représentent 50 à 60 % des surfaces du département. L'humidité persistante empêche la réalisation des travaux culturaux à temps et en particulier les traitements fongicides et le désherbage.

Malgré tous ces handicaps, beaucoup d'agriculteurs se souviennent que de 1972 à 1976, les récoltes étaient plutôt bonnes et espèrent un retour à de meilleurs rendements.

(1) Chambre d'agriculture. Aspects de l'agriculture tourangelle, septembre 1978. « Sols argilo-calcaires et Bournais francs ».

## 4. LES EVOLUTIONS AGRICOLES POSSIBLES DANS L'INDRE-ET-LOIRE

L'analyse des différentes tendances actuelles dans les systèmes agricoles régionaux semble révéler deux issues possibles :

- la résolution du problème agronomique lié aux céréales par un assainissement des sols ;
- le retour vers des systèmes céréales et des productions animales plus diversifiés.

### 4.1. Le maintien des céréales

Malgré les mauvais résultats, les agriculteurs manifestent un intérêt toujours très fort pour les céréales même si, publiquement, beaucoup affirment que le retour à l'élevage est nécessaire. Bien au contraire, la « bourse aux terres » s'est avivée, provoquant un endettement croissant des exploitations, endettement que les céréales ne permettent pas de résorber. Au début des années 1980, le Crédit Agricole comptait plus de 400 exploitations en cessation de paiement.

Au niveau des techniques agronomiques, un *effort d'accompagnement de la conversion* de cette région aux céréales devrait rapidement être mis en place.

Les sols battants ne posent pas trop de problèmes de travail pour l'installation des cultures et leur niveau de fertilité minérale semble correct. *Le drainage* atténuerait les problèmes de risque de maladies, de difficulté de traitement phytosanitaire et de désherbage ; l'amélioration de rendement espérée serait de 7 quintaux à l'hectare (calculé sur une moyenne départementale).

Cependant, le gain de productivité ne semble couvrir que d'une manière limitée l'investissement réalisé (4 500 à 7 000 F/ha), d'autant plus que de nombreuses critiques se font jour sur les formules actuelles de drainage à faible profondeur (longévité faible : 4 à 5 ans).

« L'espoir de bonnes récoltes » semble passer aussi par des investissements d'irrigation. Cette séquence assez classique, remembrement - drainage - irrigation, est certainement celle qui pourrait sécuriser la production céréalière dans ces régions, mais son financement semble devoir être plus correctement étudié. En dehors d'une aide de l'Etat, seules des exploitations de taille importante (autour d'une centaine d'hectares) pourraient atteindre un seuil de compétitivité.

### 4.2. Un retour vers des systèmes mixtes céréales-viande est-il concevable ?

Si les surfaces céréalières continuent à croître, il n'est pas exclu de voir se développer une certaine valorisation de ces dernières au niveau des fermes (porcs, volailles, bœufs à l'engrais) (1).

(1) Les travaux préliminaux à l'élaboration des PAR montrent que les fermes d'agriculteurs souhaiteraient reprendre des petits élevages avicoles valorisant les céréales : « poulet noir et dinde noir de Touraine ». Une marque régionale est en cours de création.

Le mouvement le plus sensible serait celui d'un retour au système mixte *céréales-ovins*, ces derniers valorisant des prairies permanentes installées sur les sols non céréaliers.

La production d'agneaux de boucherie concentrée pendant les mois de repos végétatif (novembre à février) valorise l'emploi familial en période creuse. Les céréales représentent alors une garantie d'alimentation face à des herbages généralement tardifs (pour l'année 1980 en particulier) et des sécheresses marquées dès juin-juillet. Les systèmes qui se développent semblent plus extensifs qu'avant :

— abandon des systèmes intensifs dès 25 à 25 brebis/ha sur pâture irriguée ;

— promotion par les techniciens de systèmes ovins de 10 mères à l'hectare ;

— adaptation par les éleveurs de systèmes plus extensifs : 4 à 5 brebis à l'hectare valorisent essentiellement les herbages (agneaux gris de 4 à 5 mois avec 1 ou 2 agneaux par mère).

Par ailleurs, l'élevage des chèvres, qui assure les marges les plus élevées (5 à 7 000 F/ha de marge directe en 1977, soit plus du double des marges lait et tous bovins) ne se développe pratiquement plus en raison des contraintes de travail (traites et suivi attentif du troupeau) et de la baisse des prix du lait. La production du lait de chèvre a en effet attiré un grand nombre d'agriculteurs (investissements plus faibles, taux de rotation des capitaux plus rapides, marges appréciables quand le prix d'achat du litre avoisinait les 2 F). Aujourd'hui, dans le département, la croissance annuelle de la collecte est de 15 à 20 %, plus encore au sud, dans la Vienne, où elle atteint 40 %. Par conséquent, on ressent déjà un certain engorgement, les produits caprins se vendant mal et les coopératives ayant dû baisser aujourd'hui leur prix d'achat (1,80 F le litre) et annonçant des prix plus faibles (1,50 à 1,60 F) pour la prochaine campagne.

Enfin, les unités de transformation laitière connaissent une évolution très difficile :

— *d'une part, leurs collectes baissent*. Ainsi, par exemple, la coopérative de Ligueil qui, en 1968, collectait 72 Ml, s'était lancée en 1970 dans un programme de traitement de 90 Ml et ne collecte plus aujourd'hui que 58 Ml ;

— *d'autre part, elles doivent affronter* une concurrence accrue au niveau des produits laitiers (lait, UHT, beurre, fromage). La même coopérative a mis en place une chaîne de camemberts de 80 000 unités/jour. En fait, elle n'en produit que 40 000, ce qui correspond à son marché (Ancenis a mis en place des unités de 300 000 camemberts/jour).

Dans la concurrence interrégionale qui va s'accroître, les départements où la collecte continue à croître (Bretagne, Loire-Atlantique) auront des prix de revient plus faibles (150 l/km de collecte en Bretagne contre 40 à 80 l/km de collecte en Indre-et-Loire) que dans les départements de la région Centre. La diminution des prix d'achat du lait que les coopératives sont obligées d'appliquer dans ces départements accentuera encore l'attrait des céréales.

Au total, il n'apparaît donc pas qu'une production locomotive puisse assurer l'avenir agricole du département. La polyculture liée à l'élevage semble constituer la voie la plus plausible pour l'avenir. Cette solution n'est pas sans intérêt dans la mesure où elle permet d'éventuelles reconversions et spécialisations pour le futur et que le taux encore important de fermages permet d'éviter d'orienter trop les financements vers le foncier, mais plutôt vers des activités productives.

# Annexes

ANNEXE 1 : Les mouvements démographiques des zones fragiles.

ANNEXE 2 : Nombre d'exploitations situées au-dessus du seuil de rentabilité par système de culture et classement des départements selon leurs structures foncières.

ANNEXE 3 : 1 - Zone 1 : zone à basses densités et à bas revenus ; RBE : 50 % RBE France ; structures foncières mauvaises.

2 - Zone 2 : zone très dense ; RBE : 85 % RBE France ; structures foncières mauvaises.

3 - Zone 3 : zone moyennement dense à peu dense ; RBE : 75 % France ; structures foncières variées.

4 - Zone 4 : zone dense à moyennement dense ; RBE : 85 % RBE France ; structures foncières moyennes.

5 - Zone 5 : zone à basses densités ; RBE : 100 à 150 % RBE France ; structures foncières plutôt bonnes.

ANNEXE 4 : France-Comté

1 - Indicateurs régionaux des zones d'élevage.

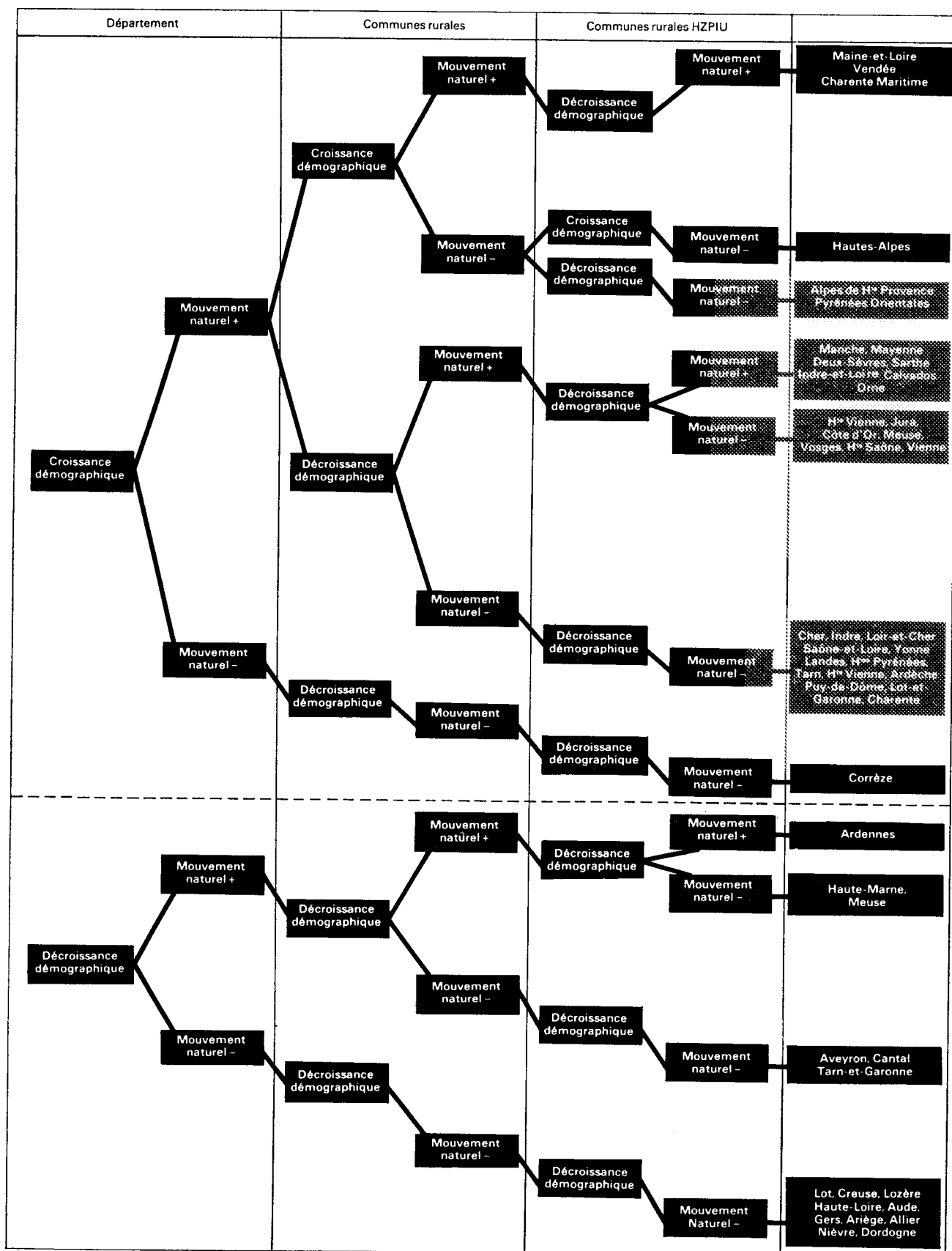
2 - OTE lait - Distribution des exploitations par classe de taille.

3 - Rapports intrants/extrants des systèmes laitiers.

4 - Comparaison des prix moyens du lait par région, payés à la production.



LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES DES ZONES FRAGILES



**ZONES FRAGILES — Nombre d'exploitations situées au-dessus du seuil  
de rentabilité par systèmes de culture  
et classement des départements selon leurs structures foncières**

Départements et n°	Systèmes		Grandes surfaces	Polyculture		Lait	Viande	Mixte	Cultures spéciales		Seuil pondéré	% des exploitations au-dessus du seuil pondéré
	Seuils rentabilité (ha)			35	50	30	50	40	10	5		
	60											
<i>1 - Très mauvais</i>												
Manche	50	2		5	10	79	1				48	5
Mayenne	53	1		7	25	22	41				41	15
Corrèze	19	—	15		6	72	3				47	14
Ardèche	07	1	26		21	20	1		30		28	13
Hautes-Alpes	05	9		26	14	31	8				47	13
Hautes Pyrénées	65	8	48		7	29	—				42	5
Pyrénées Orient.	66	—	4		2	16	2		75		15	14
<i>2 - Mauvais</i>												
Calvados	64	10	—	14	39	12	22		—		41	24
Vosges	88	1		9	66	7	15		—		35	26
Maine et Loire	49	6	20	—	17	28	17	9	—		39	30
Vendée	85	3	—	12	12	44	23	—	—		45	26
Indre et Loire	37	33	46	—	6	4	2	—	—		45	21
Saône et Loire	71	2	20		7	59	5				45	21
Puy de Dôme	63	10	21		39	23	4				34	38
Dordogne	24	5	49		11	21	2	9			37	22
Lot et Garonne	47	22	47		9	7	1		12		38	24
Lot	46	2	54		8	25	1	—	—		39	23
Landes	40	20	63		2	2	—	—	—		41	21
Tarn	81	11	42		10	20	1	—	12		37	27
Tarn et Garonne	82	18	46		7	7	1		19		36	16
Ariège	09	11	33		18	31	2	—	—		36	22
Aude	11	15	15		1	9	1		55		26	18
<i>3 - Médiocre</i>												
Orne	61	2		9	20	22	45	—	—		42	37
Sarthe	72	5		30	12	20	26	2			44	38
Loir et Cher	41	53	30		2	3	2	7			47	41
Côte d'Or	21	26		37	2	28	4	2			51	45
Indre	36	37		39	2	19	1	—			52	34
Deux Sèvres	79	5		28	12	35	15	1			46	36
Vienne	36	20		44	5	25	2	1			50	32
Charente	16	10	36	—	9	16	3	23			34	40
Charente Marit.	17	11	42		7	3	10	26			32	36
Creuse	23	1	13	—	7	71	6	—			48	38
Haute-Vienne	87	—	7		8	81	3	—			47	36
Haute-Loire	43	1	22		64	9	3				34	38
Gers	32	23	55		2	4	—	13			38	43
	04	24		31	2	31	1		5		50	32
<i>4 - Moyen</i>												
Haute-Saône	70	5		23	43	8	20	1			38	52
Cher	18	43		30	2	19	1	3	—		52	56
	58	11		22	1	64	1	—			50	49
Allier	03	5		23	2	65	1	—			51	48
Cantal	15	—	4	—	60	23	12	—			36	48
Lozère	48	1	16		20	58	3	1			37	58
Jura	39	4		15	51	7	19	1			38	52
<i>5 - Correct</i>												
Ardennes	08	24		14	10	13	38				41	64
Meuse	55	8		33	14	9		—			44	80
Haute-Marne	52			43	23	6	18				44	66

**ZONE I — Zone à basses densités et à bas revenus - 50 % RBE France**  
**Structures foncières en majorité mauvaises**

Départements	Numéro	Densité rurale HZPIU	% PDRE	RBE/actifs (indice) France = indice 100		Indice d'actifs IAA/actifs agricoles Indice 100 = France RBE 75 (1)	1 Remembrement % surface remembrée sur SAU 1978 (2)	
				1975	1968			1975
				Corrèze	19			20
Hautes-Pyrénées	65	19	5,2	53	55	1	2	
Ardèche	07	19	4,0	65	55	1	2	
Hautes-Alpes	05	8	2,8	74	56	2	3	
Landes	40	17	3,2	39	46	1	2	
Lot	46	19	3,2	50	52	1	1	
Ariège	09	12	4,8	55	45	1	2	
Creuse	23	20	2,8	42	48	1	2	
Haute-Vienne	87	24	3,9	57	55		2	
Haute-Loire	43	21	2,7	46	52	2	2	
Lozère	48	9	2,7	42	49	1	1	
Moyenne		17	3,6	52	52			
FRANCE		24	4,0	100	100			

(1) Classes 1 : Indices 0 - 40  
 2 : Indices 40 - 80  
 3 : Indices 80 - 120  
 4 : Indices 120 - 160  
 5 : Indices > 160

(2) Classes 1 : Moins de 5 %  
 2 : 5 - 20 %  
 3 : 20 - 40 %  
 4 : 40 - 60 %  
 5 : 60 - 70 %  
 6 : > 70 %

**ZONE II — Zone très dense - RBE 85 % France**  
**Structures foncières mauvaises**

Départements	Numéro	Densité rurale HZPIU	% PDRE 1975	RBE/Actifs (indice)		Actifs IAA sur actifs agricoles	Remembrement
				1968	1975		
Manche	50	42	3,1	76	72	3	2
Mayenne	53	36	2,8	86	93	1	2
Calvados	14	32	4,2	105	64	3	3
Maine-et-Loire	49	36	1,8	91	90	2	2
Vendée	85	38	2,6	80	81	3	3
Moyenne		37	2,9	88	80		
				84			

**Annexe n° 3**  
**(suite)**

**ZONE III — Zone moyennement à peu dense - RBE 75 % France**  
**Structures foncières variées**

Départements	Numéro	Densité rurale HZPIU	% PDRE	RBE/Actifs (indice)		Actifs IAA sur actifs agricoles	Remembrement
				1968	1975		
Indre	36	17	3,0	98	89	2	3
Dordogne	24	23	3,9	59	76	1	2
Lot-et-Garonne	47	28	4,7	91	81	1	3
Tarn	81	21	4,0	49	67	2	2
Tarn-et-Garonne	82	25	3,6	81	72	1	2
Gers	32	19	3,7	71	73	1	2
Cantal	15	19	4,1	66	82	1	2
Puy-de-Dôme	63	21	3,6	65	73	2	4
Allier	03	20	3,9	73	77	2	2
Saône-et-Loire	71	25	4,5	67	97	2	2
Jura	39	22	2,2	76	79	3	5
Haute-Saône	70	20	4,4	90	54	2	5
Vosges	88	19	2,5	70	71	3	3
<b>Moyenne</b>		21	3,7	74	76		
				75			

**ZONE IV — Zone dense à moyennement dense - RBE 85 % France**  
**Structures foncières moyennes**

Départements	Numéro	Densité rurale HZPIU	% PDRE 1975	RBE/Actifs (indice)		% Actifs IAA sur actifs agricoles	Remembrement
				1968	1975		
Orne	61	25	2,8	81	79	2	3
Sarthe	72	32	5,5	78	74	2	3
Indre-et-Loire	37	23	4,2	95	68	2	4
Deux-Sèvres	79	31	2,8	110	95	2	3
Vienne	86	23	2,5	87	91	2	3
Charente	16	27	3,3	90	78	2	3
Charente-Maritime	17	33	4,8	104	88	4	2
		28	3,7	92	82		
				87			

## Annexe n° 3 (suite)

### ZONE V — Zone à basses densités - RBE : 100 à 150 % RBE France Structures foncières plutôt bonnes

Départements	Numéro	Densité rurale HZPIU	% PDRE 1975	RBE/Actifs (indice)		% Actifs IAA sur actifs agricoles	Remembrement
				1968	1975		
Loir-et-Cher	41	22	2,7	111	100	2	4
Cher	18	17	3,3	115	158	2	3
Yonne	89	19	3,0	150	130	3	6
Nièvre	58	16	3,7	89	114	2	3
Côte-d'Or	21	14	2,7	153	137	4	4
Haute-Marne	52	14	3,5	123	138	3	5
Meuse	55	13	2,6	129	129	3	6
Ardennes	08	17	3,7	182	222	3	4
Aude	11	21	5,0	94	109	1	2
Pyrénées-Orientales	66	17	5,5	114	189	2	2
Alpes Haute-Provence	04	6	4,6	111	101	2	2
<b>Moyenne</b>		<b>16</b>	<b>3,7</b>	<b>111</b>	<b>140</b>		
				125			

## Annexe n° 4

### TABLEAU N° 1

#### Indicateurs régionaux des zones d'élevage

	% des exploitations tous systèmes bovins par rapport à la région	% chiffre d'affaires lait/agriculture	% chiffre d'affaires viande/agriculture
Basse-Normandie	86,6	42,5	20,0
Limousin	71,1	9,6	34,7
<b>Franche-Comté</b>	<b>70,1</b>	<b>48,4</b>	<b>19,4</b>
Haute-Normandie	67,2	24,4	21,6
Pays de la Loire	62,0	22,5	25,3
Auvergne	61,1	24,9	25,2
Bretagne	56,4	27,5	10,5
Lorraine	50,0	32,1	17,6
Bourgogne	42,2	9,1	27,3
Rhône-Alpes	35,5	20,6	8,5
Picardie	27,1	12,6	11,2
Champagne	24,6	10,4	8,9
Midi-Pyrénées	24,4	14,1	10,4
Poitou-Charentes	23,7	17,0	12,9
Nord	22,1	18,2	13,2

Source : Traitement EPEXA 75.

**TABLEAU N 2**

**O.T.E. Lait - Distribution des exploitations par classe de taille**

Régions	0 à 5 ha		5 à 10 ha		10 à 20 ha		20 à 50 ha		50 à 100 ha		100 ha et +	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Basse-Normandie	9 114	22	7 794	20	11 312	28	11 002	27	1 006	3	72	
Lorraine	1 812	16	1 474	13	2 085	18	4 452	39	1 549	13	136	1
<b>Franche-Comté</b>	<b>572</b>	<b>4</b>	<b>696</b>	<b>5</b>	<b>2 436</b>	<b>19</b>	<b>7 571</b>	<b>58</b>	<b>1 819</b>	<b>14</b>	<b>49</b>	
Pays de la Loire	4 039	15	4 558	17	7 414	28	9 693	37	682	3	28	
Bretagne	13 684	23	10 948	19	20 073	34	13 675	23	357	1	31	
Midi-Pyrénées	331	4	1 464	16	3 081	33	3 815	41	577	6	50	0,5
Limousin	405	13	664	21	709	22	1 198	38	173	5	7	
Rhône-Alpes	4 808	15	7 116	22	11 337	35	8 303	26	789	2	109	
Auvergne	1 628	7	2 962	13	7 368	32	9 251	41	1 406	6	220	1

**TABLEAU N° 3**

	10 - 20 ha		20 - 50 ha	
	1	2	1	2
	Basse-Normandie + Haute-Normandie	42,0	26,3	49,8
Picardie + Nord			49,9	32,0
Bretagne + Pays de la Loire	41,6	19,9	41,6	22,8
<b>Franche-Comté</b> (+ Bourgogne + Champagne)	<b>32,3</b>	<b>20,2</b>	<b>37,4</b>	<b>20,3</b>
Lorraine (+ Alsace)			37,4	19,7
Auvergne (+ Limousin)	35,9	19,4	44,3	19,1
Rhône-Alpes	35,3	19,5	38,7	20,5
France	38,3	20,1	42,0	23,7

1 - Consommation int./production brute.

2 - Alimentation du bétail + produits spécif. élevage/production animale brute.

# **L'AVENIR DES ZONES A FAIBLE DENSITÉ**

Cette étude a été réalisée par

**J.W. AITCHISON**  
(University College of Wales)

**J.-C. BONTRON**  
(S E G E S A)

avec la collaboration de L. VEJARD et A. BROCHOT

# Sommaire

<b>I - DELIMITATION DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE EN 1975</b> .. ..	83
1. Analyse de la concentration du peuplement et choix d'un seuil de densité .. .. .	83
2. Importance et localisation actuelle de la zone de faible densité	85
3. Faible densité et dépopulation sur longue période .. .. .	87
<b>II - L'EXTENSION RECENTE DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE</b> .. ..	92
1. Densité et évolution démographique : approche statistique .. ..	92
2. L'extension de la ZFD et ses tendances spatiales .. .. .	94
<b>III - LES CARACTERES SPECIFIQUES DES ZONES DE FAIBLE DENSITE</b>	98
1. Les tendances démographiques .. .. .	98
2. La base économique et sa transformation .. .. .	101
3. L'agriculture dans les zones à faible densité .. .. .	106
4. Les conditions de vie de la population .. .. .	110
5. Quelques catégories sociales présentes dans les ZFD .. .. .	112
6. ZFD et politiques d'aménagement .. .. .	113
<b>IV - CONTRIBUTION A UNE TYPOLOGIE DES ZONES A FAIBLE DENSITE</b> .. .. .	115
1. Principes et méthodes .. .. .	115
2. Essai de typologie de synthèse .. .. .	117
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .. .. .	127
<b>ANNEXES</b> .. .. .	129



Plusieurs études ont tenté de cerner au niveau national les régions françaises désignées comme étant en voie de désertification, défavorisées, pauvres, fragiles... sur la base de critères simples (densité, taux d'évolution démographique, % d'agriculteurs...) ou de combinaisons de critères ; elles ont conduit à des découpages qui ne se recouvrent pas (1), mais ont tous en commun de mettre en évidence l'ampleur spatiale du phénomène analysé.

## **I - DELIMITATION DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE EN 1975**

Avant d'examiner la question de l'extension et de la typologie des zones de faible densité, l'analyse des chiffres du recensement de population de 1975 va nous permettre de préciser des données de répartition du peuplement et, par le choix d'un seuil de densité, de délimiter une zone qui constitue le cadre géographique de notre réflexion et de notre approche statistique.

### **1.1. ANALYSE DE LA CONCENTRATION DU PEUPEMENT ET CHOIX D'UN SEUIL DE DENSITE**

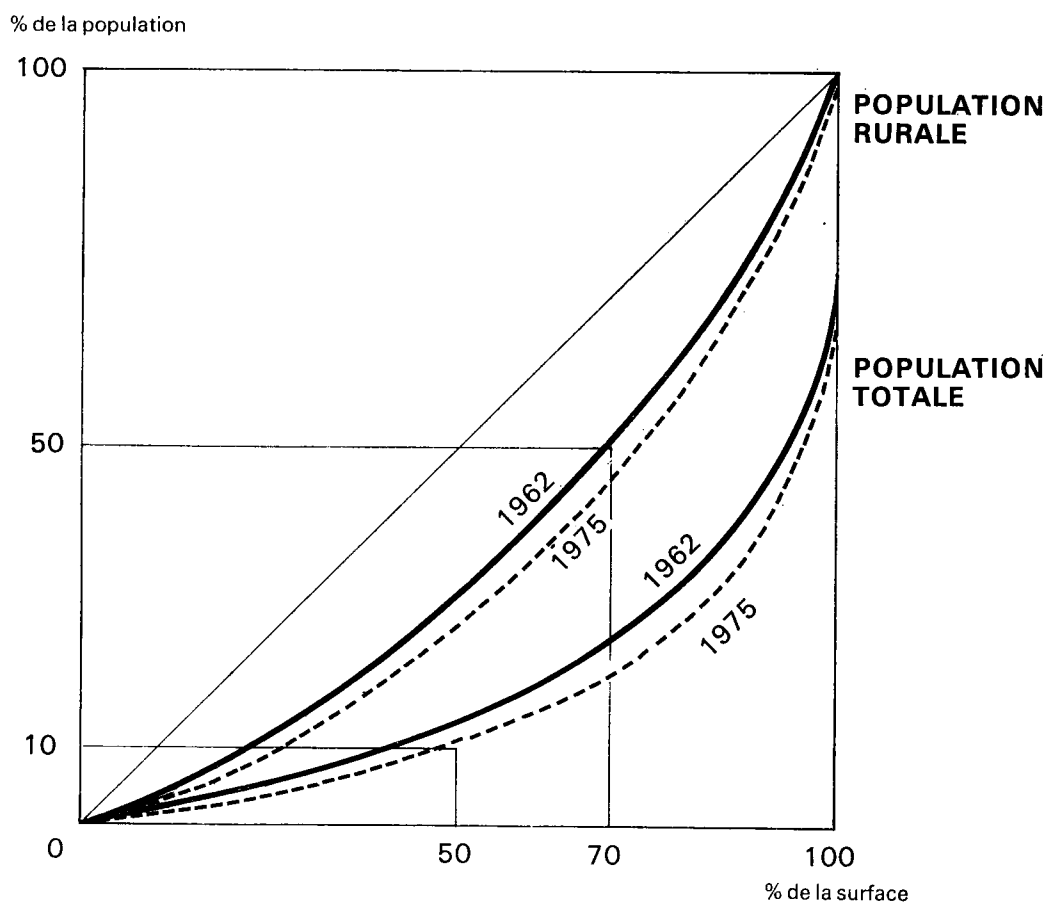
Si l'on classe les cantons français par tranches de densité et que l'on établit la courbe de concentration de la population (courbe de Lorenz Gini), les disparités du peuplement français apparaissent très brutalement :

- sur 50 % du territoire le moins peuplé vivent 10 % des habitants,
- sur 2 % du territoire le plus peuplé vivent 50 % des habitants.

Une moitié de la population vit ainsi dans un espace où la densité moyenne atteint 2 500 habitants par km<sup>2</sup>, alors que dans une moitié du territoire la densité moyenne n'est que de 20 habitants par km<sup>2</sup>. A un moindre degré, la remarque est valable pour le seul espace rural (tel qu'il est défini par l'INSEE) puisque 28 % des ruraux vivent sur 50 % du territoire rural. A quelques conurbations très peuplées s'opposent donc

(1) Cf. en particulier :  
— SOGREAH \* La France pauvre \*, Bordeaux CTGREF, oct. 1972, 107 p.  
— Délimitation de la zone de montagne.  
— Délimitation des zones agricoles défavorisées.

**Figure 1**  
**COURBE DE CONCENTRATION DE LA POPULATION EN 1975**



de vastes zones presque sans habitants qui n'ont d'équivalent que dans certains pays de l'Europe du Nord (Ecosse, Norvège, Suède) et de la Méditerranée (Espagne, Yougoslavie).

Le canton français le plus faiblement peuplé (Saint-Paul, dans la haute vallée de l'Ubaye) n'a que 1,17 habitant par km<sup>2</sup>. Ce n'est pas là une exception puisque 30 cantons, pour les deux tiers situés dans les Alpes du Sud, ont une densité inférieure à 5 habitants par km<sup>2</sup> ; guère plus importants qu'une commune rurale (1 037 habitants en moyenne), ils regroupent 31 000 habitants sur 8 000 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire la superficie de la région Alsace.

Les cantons de Senez et de Barcillonnette dans les Alpes de Haute-Provence, comptent respectivement 202 et 277 habitants ! Nous sommes là à la limite de la viabilité sociale de l'institution cantonale.

En poussant la limite un peu plus loin, c'est 91 cantons supplémentaires qui s'ajoutent entre 5 et 10 habitants par km<sup>2</sup>, puis 135 de 10 à 15 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui fait que sur 12 % du territoire français est dispersée 1,2 % de la population (1).

(1) Cf. en annexe n° 4-a le tableau du nombre de cantons, de leur superficie et de la densité de population dans chaque tranche de densité.

TABLEAU 1

Nombre de cantons pour les tranches de plus basse densité (1975)

Densité (h/km <sup>2</sup> )	Densité totale	Densité rurale *
— de 5	30	34
5 à 10	91	111
10 à 15	135	202
15 à 20	187	285
20 à 25	244	351
25 à 30	236	304

\* Population rurale/superficie des communes rurales.

L'examen des séries de densités cantonales ne montre pas de discontinuité statistique pouvant aboutir au choix d'un seuil. Nous avons par ailleurs (1) récusé la « théorie » du seuil de population en-deçà duquel apparaîtraient des processus de dégradation pour la démographie, l'économie, la vie sociale... Pour les commodités de l'analyse statistique du phénomène et la mise en évidence de son extension spatiale, il nous faut cependant bien choisir un seuil. L'étude précédente (2) s'était, pour ce faire, appuyée sur l'observation des discontinuités géographiques du peuplement et avait abouti au choix des 28 habitants par km<sup>2</sup> de densité rurale. Mais la même méthode serait trop longue à appliquer au niveau de l'ensemble des cantons, en raison du grand nombre de couples de valeurs contiguës.

Nous avons donc mené une analyse statistique sur l'ensemble des densités cantonales françaises (2). Elle nous a donné un groupe de faible densité rurale et totale dont nous avons retenu les moyennes comme valeur seuil, afin de cerner un espace plus petit et incontestablement marqué par le phénomène de « basse densité ». C'est donc à la double condition

densité rurale inférieur à 20 h/km <sup>2</sup> densité totale inférieure à 25 h/km <sup>2</sup>
---

que répond la zone de basse densité qui fait l'objet de cette analyse. Cette double condition permet à des cantons de basse densité ayant une petite ville de ne pas être éliminés.

## 1.2. IMPORTANCE ET LOCALISATION ACTUELLE DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE

Ainsi définie, la zone de faible densité comprend 479 cantons et groupe, sur un peu moins du quart du territoire, 3,5 % de la population.

(1) Cf. SEGESA : La France des faibles densités, Paris, 1975 et 1977.

(2) « Cluster analysis » selon la méthode de Ward.

**TABLEAU 2**  
**Importance de la ZFD en 1975 (1)**

<b>Superficie</b>		
totale	11 863 873 ha	22,2 % du total
rurale	11 597 392 ha	25,2 % du total
<b>Population</b>		
totale	1 636 915 hab.	3,5 % du total
rurale	1 459 354 hab.	10,4 % du total
<b>Nombre de communes</b> : 5 517 avec une moyenne de 297 habitants		

(1) Corse non comprise.

La densité moyenne de ces 479 cantons est en 1975 de 13,9 hab./km<sup>2</sup> (13,0 pour la seule densité rurale).

La carte de la zone délimitée met en évidence la relativement grande contiguïté des cantons concernés.

Quelques noyaux importants apparaissent : tout d'abord

- le Massif Alpin qui trouve ses densités les plus faibles dans la partie sud (1 hab./km<sup>2</sup>). Seule la vallée de la Durance y constitue un axe relativement peuplé, les Alpes du Nord sont peu représentées, surtout la Haute-Savoie.
- le rebord méridional du Massif Central avec principalement les Cévennes (minimum 3,2 hab./km<sup>2</sup>) en contiguïté avec l'Aubrac et la Margeride au nord, les Causses aveyronnais à l'ouest et l'Espinouse au sud-ouest.
- le Massif Pyrénéen dans sa frange frontalière (minimum 4,1 hab./km<sup>2</sup>), prolongé dans sa partie orientale vers le massif des Corbières.
- le massif forestier landais (minimum 4,3 hab./km<sup>2</sup> dans la Haute-Lande).
- les causses du Lot qui forment une masse continue d'une vingtaine de cantons (minimum 7 hab./km<sup>2</sup>).
- les plateaux limousins (minimum 7 hab./km<sup>2</sup>) sur le Plateau de Millevaches s'étalant en direction de la Combraille.
- le Massif Central proprement dit, moins homogène que le Limousin en raison de l'existence de densités encore assez élevées dans certains secteurs (Cantal, Velay).
- la bordure Est du Bassin Parisien, de Charleville-Mézières à Nevers, qui regroupe l'Argonne, la Champagne pouilleuse (minimum 7,6 hab./km<sup>2</sup>), le Plateau de Langres (minimum 6,1 hab./km<sup>2</sup>) et le Châtillonnais, le Nivernais (minimum 11 hab./km<sup>2</sup>).

A cela s'ajoutent des secteurs plus réduits en surface, ainsi que des ensembles de cantons non contigus, mais qui témoignent de l'amorce d'un phénomène de désertification relative :

- le Haut-Jura (minimum 12 hab./km<sup>2</sup>) ;
- l'Armagnac (minimum 13 hab./km<sup>2</sup>) ;
- un secteur qui, du Confolentais jusqu'à Orléans, couvre les terres humides des Brandes et Brennes, avec un minimum de 8,6 hab./km<sup>2</sup> en Sologne ;

- enfin, seuls témoins dans le quart Nord-Ouest du pays, une dizaine de cantons de la Beauce et du Perche.

La zone des faibles densités s'étend donc sur des milieux très diversifiés du point de vue du milieu naturel et des formes de mise en valeur. On pouvait a priori penser qu'elle recouvrait essentiellement des zones de montagne, or il n'en est rien. Un canton sur deux seulement appartient à la zone de montagne délimitée par décret, 39 % seulement des cantons de la zone de montage France entière sont en situation de faible densité démographique telle que nous l'avons définie. En effet, les Vosges, la plus grande partie du Jura, les Préalpes du Nord, la partie nord-est du Massif Central (monts du Beaujolais et du Lyonnais, montagne bourbonnaise, Forez et Livradois), le Cantal, le Rouergue, ont encore des densités de population supérieures à celles retenues comme seuil.

**TABLEAU 3**  
**Répartition des 479 cantons de la ZFD en 1975**

	Nombre	%		Nombre	%
Plaines et plateaux	239	49,9	Exclusivement ruraux	422	81,1
Montagnes	236	49,3	Mixtes à dominante :		
Littoral	4	0,8	— rurale	32	6,7
			— urbaine	25	5,2
	479	100		479	100

Parmi les zones à faible densité hors montagne, on trouve une large fraction de la périphérie est et sud du Bassin Parisien, ainsi que le massif landais. Là également, cet ensemble géographique ne s'identifie pas à la zone défavorisée hors montagne délimitée en accord avec la CEE. Si 60 % des cantons de la ZFD hors montagne sont en zone défavorisée, ces cantons ne représentent que 23 % de l'ensemble des cantons défavorisés hors montagne. En définitive, 20 % des cantons de la ZFD apparaissent en dehors de l'ensemble de la zone défavorisée française, en très grande partie situés dans la France de l'Est : Champagne pouilleuse, Argonne, Côte de Meuse, Barrois, toutes régions dont on saisit mal pourquoi elles ont été exclues de la zone défavorisée.

La diversité de la zone des faibles densités apparaît aussi dans les formes de mise en valeur du territoire : grands massifs forestiers, zones de polyculture des collines et de la moyenne montagne, secteurs d'élevage bovin et de céréaliculture y sont représentés, en liaison d'ailleurs avec la grande variété des sols et des climats. Il ressort en tout cas clairement que la faible densité démographique n'est pas le produit d'un déterminisme naturel.

### 1.3. FAIBLE DENSITE ET DEPOPULATION SUR LONGUE PERIODE

Si l'on cherche à situer les zones désertifiées dans l'histoire du peuplement de la France, on constate qu'elles recouvrent des régions dont l'évolution démographique a été très différente. Les cartes établies par

M. Jollivet et G. Guyot (1) dans le cadre de leur étude sur la typologie des courbes cantonales de population montrent déjà que, pour ce qui est des dates de ralentissement et de rupture de la croissance, comme de la pente et du taux de la décroissance démographique, la ZFD ne s'identifie pas à un type précis d'évolution démographique.

Mais il est également intéressant de montrer comment la situation de basse densité évolue, si elle est le produit d'une dépopulation excessive ou bien si elle correspond à un état relativement stable de peuplement extensif. Pour cela, nous avons examiné le niveau de peuplement atteint par les cantons au moment de leur apogée démographique et calculé les dépopulations absolues et relatives depuis cette date.

En ce qui concerne la date des maximums démographiques, il ressort qu'ils sont pour la ZFD plus anciens que pour la moyenne rurale. Plus de la moitié des cantons de faible densité connaissent leur plein démographique avant 1850, avec une fréquence maximale en 1836, alors que Merlin situe l'apogée démographique rurale en 1861 (2). La moitié des départements ont leur maximum de population rurale en 1856 ou avant, alors que 3 cantons de faible densité sur 4 l'atteignent avant 1840.

**TABLEAU 4**

**Fréquence des maximums de population pour les cantons de la ZFD (%)**

1821 et avant	8
1831 - 1836	30
1841 - 1846	17
1851 - 1856	19
1861 - 1866	9
1872 - 1876	3
1881 - 1886	3
1891 - 1896	5
1906 et après	6

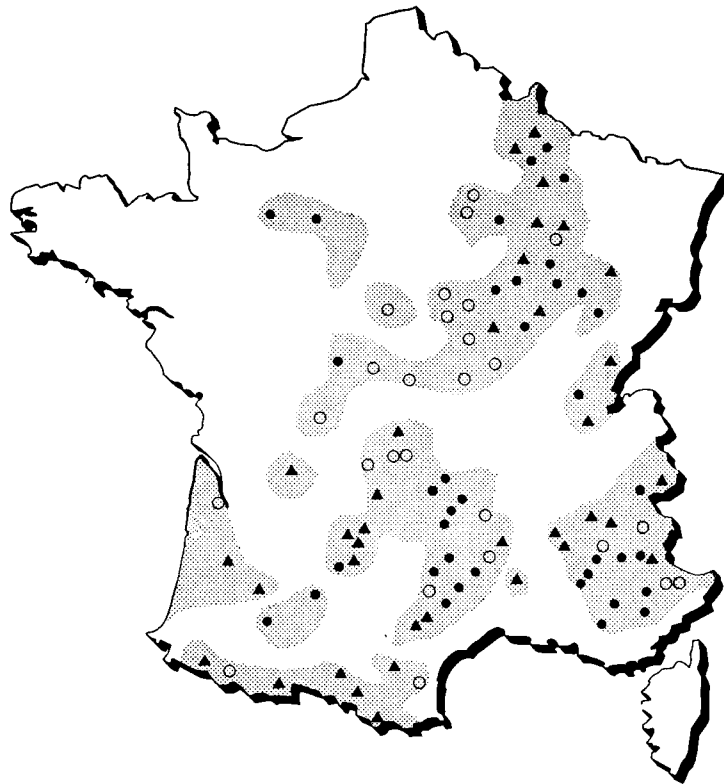
La dépopulation a donc en général débuté précocement dans les zones de faible densité, ce qui n'est pas le cas des zones de densité rurale moyenne de la France de l'Ouest où l'on sait que la croissance démographique s'est poursuivie jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et parfois même au-delà. Cependant, le fait n'est pas systématique et certains cantons du Nivernais, du Cher, de l'Indre, de l'Allier, du Plateau de Millevaches qui appartiennent à la ZFD ont entamé tardivement leur processus de dépopulation (cf. carte).

(1) M. Jollivet et G. Guyot : Typologie des courbes cantonales de population. CNRS-DGRST, avril 1969, 171 p.

(2) P. Merlin : L'exode rural, in Travaux et Documents de l'INED, cahier n° 59, 1971.

Carte n° 1

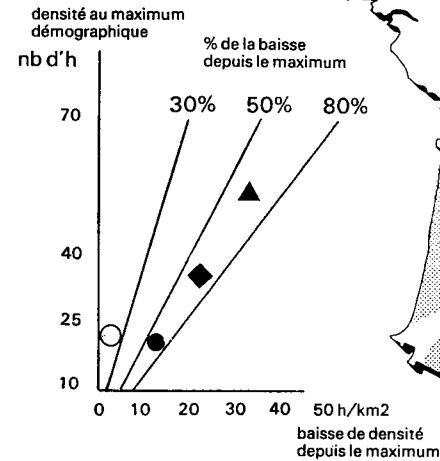
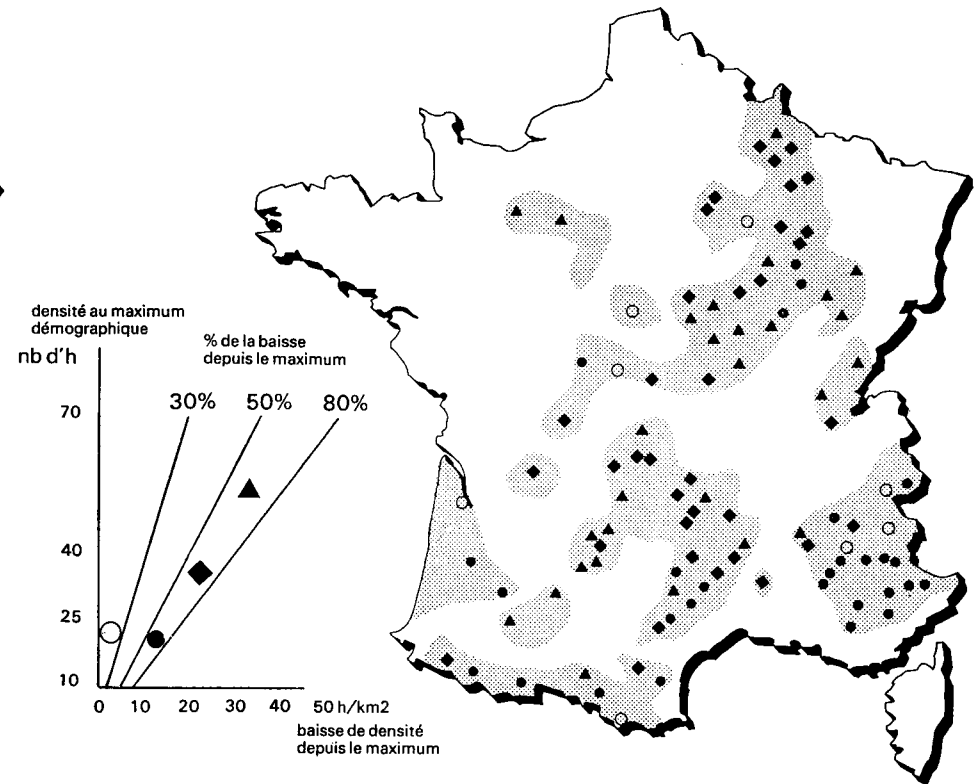
PERIODE DU MAXIMUM DEMOGRAPHIQUE  
POUR LES CANTONS DE LA ZFD



- 1836 et avant ●
- 1841-1856 ▲
- 1861 et après ○

Carte n° 2

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA ZFD  
SUR LONGUE PERIODE (100 cantons)



- Cantons ayant toujours été en ZFD
  - dépopulation faible ○
  - dépopulation forte ●
- Cantons qui seraient passés en ZFD même avec une dépopulation modérée ◆
- Cantons passés en ZFD du fait d'une forte dépopulation ▲

L'ampleur de la dépopulation elle-même est très inégale. Les cantons de la ZFD ont eu au moment de leur maximum démographique, une densité moyenne de 33,9 hab./km<sup>2</sup> (contre 13,1 actuellement), c'est-à-dire que la baisse a été de 20,8 hab./km<sup>2</sup>, soit 61 % de la population initiale. Mais l'amplitude de variation autour de ces chiffres est considérable et montre bien que la dépopulation n'est qu'en partie à l'origine de la faible densité de certaines fractions du territoire français.

**TABLEAU 5**  
**Amplitude de la déprise démographique (1)**

	Minimum	Moyenne	Maximum
Densité maximum (hab./km <sup>2</sup> )	10,5	33,9	69,8
Baisse de densité :			
absolue (hab./km <sup>2</sup> )	0	20,8	51,5
relative (%)	0	59,2	86,4

(1) Echantillon des 100 cantons de ZFD.

Un classement des cantons selon leur densité maximale, ainsi que la baisse absolue et relative de cette densité, fait apparaître plusieurs types d'évolution (cf. carte n° 4).

Tout d'abord, 38 % des cantons n'ont jamais franchi le seuil de basse densité admis ici, même à leur apogée démographique. Ces « déserts démographiques » de toujours correspondent à des régions bien précises : massifs alpin et pyrénéen, grands causses lozériens et aveyronnais, forêt landaise, Brennes, Sologne, Plateau de Langres, toutes régions avec une forte présence de la forêt ou des landes. Certains de ces cantons n'ont guère dépassé les 10 hab./km<sup>2</sup> (Sorre, Lanslebourg, Guillaumes) à leur maximum. Si quelques-uns d'entre eux ont relativement résisté à la dépopulation en perdant moins de 30 % de leurs habitants, la plupart ont connu malgré leur faible dépeuplement initial des baisses de l'ordre de 60 à 70 %. Des cantons comme Turriers dans le Gapençais, ou Comps dans le Haut-Var, qui n'ont jamais atteint 15 hab./km<sup>2</sup>, n'en ont pas moins perdu 80 % de leur population maximale.

Un second groupe de cantons, essentiellement localisé en Auvergne et dans la France de l'Est, est représentatif de régions dont le niveau de peuplement a toujours été relativement faible (moins de 40 hab./km<sup>2</sup> au maximum). Même soumis à une dépopulation modérée, ces cantons sont passé en-dessous de la barre des 25 hab./km<sup>2</sup>.

Il ressort donc que 29 % seulement des cantons analysés sont en situation de faible densité par suite d'une forte dépopulation. C'est un exode rural intense qui est en effet responsable du faible peuplement actuel du Nivernais, de la Haute-Saône, de certaines parties du Jura, du Perche, des Marches limousines, du Lot, de l'Armagnac. Dans tous les cantons de ce type, la déprise humaine dépasse 25 hab./km<sup>2</sup>, avec un maximum de 50 à 52 habitants pour Gy en Haute-Saône et Bellegarde en Marche. Ces deux cantons ruraux avaient près de 70 hab./km<sup>2</sup> à leur apogée démographique, ils en ont moins de 20 aujourd'hui. Le record de la dépopulation appartient cependant à Valgorge en Ardèche : ce canton, qui comptait 6 224 habitants en 1851, n'en a plus que 844 en 1975, accusant une perte de 86 %.



Il est donc erroné de décrire les régions de faible densité comme le produit d'un processus de dépopulation rurale. Si le fait est réel dans certaines d'entre elles, dans la majorité des cas la situation démographique de ces zones correspond à des formes de mise en valeur du territoire qui ont toujours été extensives et qui, par là même, n'exigeaient pas un fort niveau de peuplement. Il est cependant vrai que dans aucun de ces cantons la stabilité sur longue période n'a été atteinte et que le rythme de baisse de la population y a été, dans la grande généralité des cas, plus rapide que dans les régions rurales moyennes, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Densité maximum	Densité 1975	Baisse absolue	% de baisse
ZFD	33,9	13,1	20,8	61,3
Cantons ruraux Hors ZFD	67,1	42,0	25,1	37,4

## II - L'EXTENSION DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE DANS LA PERIODE RECENTE

L'analyse de l'évolution de la zone de faible densité sur le territoire, à travers la mise en évidence des lieux et des rythmes de sa progression, est sans doute une manière d'éclairer le processus de désertification. Nous l'entreprendrons d'abord à travers des données statistiques, puis par une approche cartographique.

### 2.1. DENSITE ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE : L'APPROCHE STATISTIQUE

La première hypothèse que l'on peut formuler est celle d'une éventuelle corrélation entre la densité démographique et la tendance d'évolution de la population, ce qui, naturellement, impliquerait un processus cumulatif de dépeuplement pour les régions concernées. En fait, les analyses menées conduisent à un double constat :

- celui de la tendance générale à un *processus de concentration de la population* dans les secteurs les plus peuplés et, par voie de conséquence, à l'extension de la ZFD ;
- celui d'une possible *réversibilité du phénomène* de la dépopulation dans les cantons les plus faiblement peuplés.

#### a - La corrélation d'ensemble

Si l'on reprend la courbe établie plus haut pour 1975 (cf. figure 1), et si on la compare à celle de 1962, le phénomène de concentration apparaît nettement à la fois pour la densité totale et pour celle des espaces ruraux. Résultante de transferts de population ou d'un inégal dynamisme naturel, la population se densifie là où elle était déjà la plus nombreuse et les régions vides tendent à se vider encore plus. Ainsi, les cantons de moins de 50 hab./km<sup>2</sup> regroupent, en 1962, 18 % de la population, contre 22,5 % en 1975. Au contraire, le poids démographique des cantons supérieurs à 100 hab./km<sup>2</sup> passe de 60,5 % à 67,4 %.

C'est ainsi que le nombre de cantons appartenant aux catégories de plus faible densité ne cesse d'augmenter, du moins jusqu'à la tranche des 25 hab./km<sup>2</sup> (1).

(1) Voir tableau détaillé en annexe n° 4-a.

## Evolution du nombre de cantons dans les plus basses densités

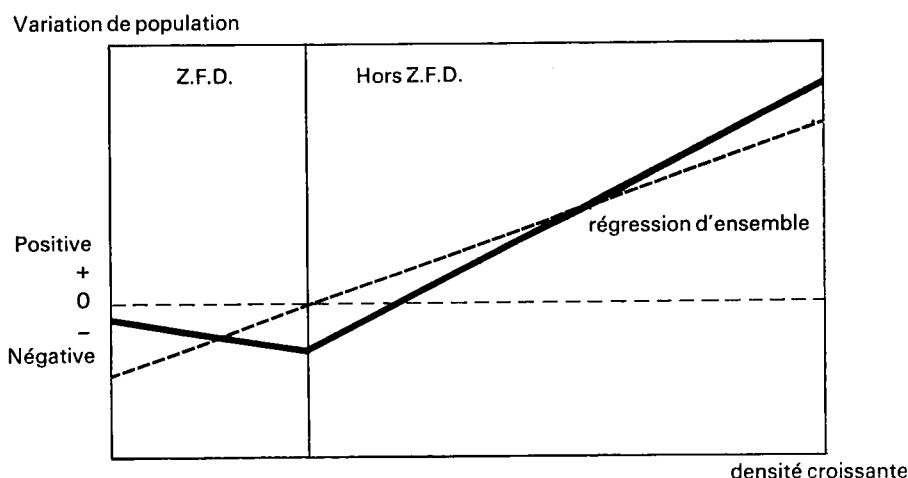
Tranches (hab./km <sup>2</sup> )	Densité totale			Densité rurale		
	1962	1975	Variation	1962	1975	Variation
— de 5	17	30	+ 13	31	34	+ 3
5 - 10	77	91	+ 14	94	111	+ 17
10 - 15	92	135	+ 43	136	202	+ 66
15 - 20	159	187	+ 28	240	285	+ 45
20 - 25	221	244	+ 23	334	351	+ 17
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>687</b>	<b>+ 121</b>	<b>835</b>	<b>983</b>	<b>+ 148</b>

Respectivement, 148 et 121 cantons supplémentaires (environ 20 %) sont descendus au-dessous de la barre des 25 hab/km<sup>2</sup> en 13 années. C'est dire que la tendance à l'extension du phénomène de la basse densité est un fait certain.

La mise en corrélation de la densité de départ (année 1962 en l'occurrence) et du taux de variation de la population dans la période suivante (1962-1975) indique effectivement une *corrélation positive* entre les deux. Ce taux de corrélation est significatif, compte tenu de l'importance des échantillons considérés, mais il demeure inférieur à celui observé entre l'évolution de la population rurale et celle de la population urbaine au sein des mêmes cantons, c'est-à-dire que plus que de la densité de départ, c'est de l'évolution de la population urbaine que dépend celle de la population rurale, la dynamique démographique urbaine entraînant souvent celle de son environnement rural.

### b - Le redressement des cantons de plus faible densité

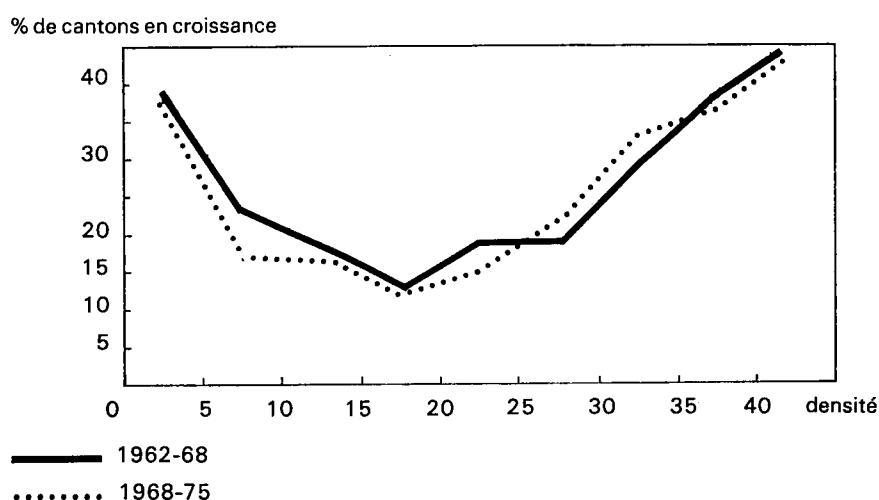
Le même calcul de corrélation (cf. point a) appliqué aux 479 cantons de faible densité montre que la corrélation n'existe plus dans ce sous-ensemble spatial. Dans les cantons faiblement peuplés, un plus bas niveau de densité n'entraîne donc pas une propension à la baisse de population. Ceci n'est pas contradictoire avec la remarque précédente, car la corrélation peut très bien exister pour l'ensemble des cantons et pas du tout (elle est même sensiblement négative) pour les tranches de faible densité si la relation se présente de la façon suivante :



Ce fait est confirmé par le calcul de la proportion des cantons ayant connu une augmentation de leur population selon leur densité. On y remarque que la croissance démographique est effective sur la période 1962-1975 pour près du quart des cantons de moins de 5 hab./km<sup>2</sup>. La proportion de cantons en croissance diminue ensuite et atteint son minimum (13 %) dans la tranche de 15 à 20 hab./km<sup>2</sup>. C'est autour de ce niveau de densité que la vulnérabilité démographique semblerait la plus forte, qu'il s'agisse de la densité rurale ou de la densité totale (1). En effet, la proportion de cantons en croissance remonte ensuite, surtout au-delà de 30 hab./km<sup>2</sup>, le phénomène étant constaté et apparaissant comme significatif tant pour la période 1962-1968 que pour 1968-1975.

**Figure 2**

**Pourcentage de cantons en croissance démographique selon la densité totale en début de période**



**2.2. L'EXTENSION DE LA ZFD ET SES TENDANCES SPATIALES**

Pour mesurer et localiser les tendances d'extension de la ZFD telle que nous l'avons définie, nous avons d'abord observé les cantons qui ont franchi les seuils de densité entre 1962 et 1975 et qui sont ainsi rentrés dans la zone, puis nous avons procédé à une évaluation prospective des cantons susceptibles de s'y trouver en 1985.

De 1962 à 1975, 115 cantons nouveaux ont passé le seuil et la ZFD s'est ainsi accrue de 25 % en superficie par rapport à sa délimitation d'origine. Inversement, 3 cantons seulement sortent de la ZFD ; il s'agit de Levet, canton de la Champagne berrichonne situé à proximité de Bourges ; de Les Matelles, au nord de Montpellier, dont la densité passe de 17 à 36 hab./km<sup>2</sup>, et de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dans le Var. Dans ces trois cas, les phénomènes de périurbanisation ont pu jouer.

(1) Voir tableau détaillé en annexe 4-b.

Tout d'abord, les 115 cantons nouvellement intégrés à la ZFD n'apparaissent pas disséminés arbitrairement sur l'ensemble du territoire, mais toujours à relative proximité des aires constituant la zone. Cependant, huit cantons franchissent le seuil dans la partie Nord-Ouest du pays (Beauce, Orne) encore peu touchée par le phénomène. Ces cantons ne sont pas non plus en contiguïté avec des grands ensembles régionaux de faible densité. C'est ainsi que cinq seulement de ces cantons apparaissent dans le massif alpin, trois dans les Pyrénées, deux dans la région landaise. En fait, l'extension de la zone se réalise de manière privilégiée à la périphérie du Massif Central (près de 20 cantons), dans toute la zone qui va de Moulins à Poitiers et, dans l'Est, des côtes de Meuse aux plateaux de Haute-Saône.

Afin de déterminer les secteurs d'extension future de la ZFD, nous avons effectué une projection de la population des cantons pour 1985. Pour ce faire, l'hypothèse retenue a été celle d'une reconduction pour la période 1975-1985 du taux annuel d'évolution observé au niveau de chaque canton entre 1962 et 1975. Quarante-trois cantons entreraient alors dans la ZFD, ce qui suppose une extension moins rapide que dans la période précédente (115). Quatre cantons repassent par contre au-dessus du seuil fixé, trois sont situés à une vingtaine de kilomètres d'une ville importante (Dijon, Toulon, Besançon), le dernier bénéficierait de la croissance de son chef-lieu de 5 700 habitants (Sainte-Menehould). La localisation des nouveaux cantons confirme la tendance à l'extension de la ZFD dans certaines régions. Le Sud-Ouest serait particulièrement affecté pendant cette période (19 cantons supplémentaires), les autres cantons seraient en général contigus à la ZFD dans sa délimitation 1975.

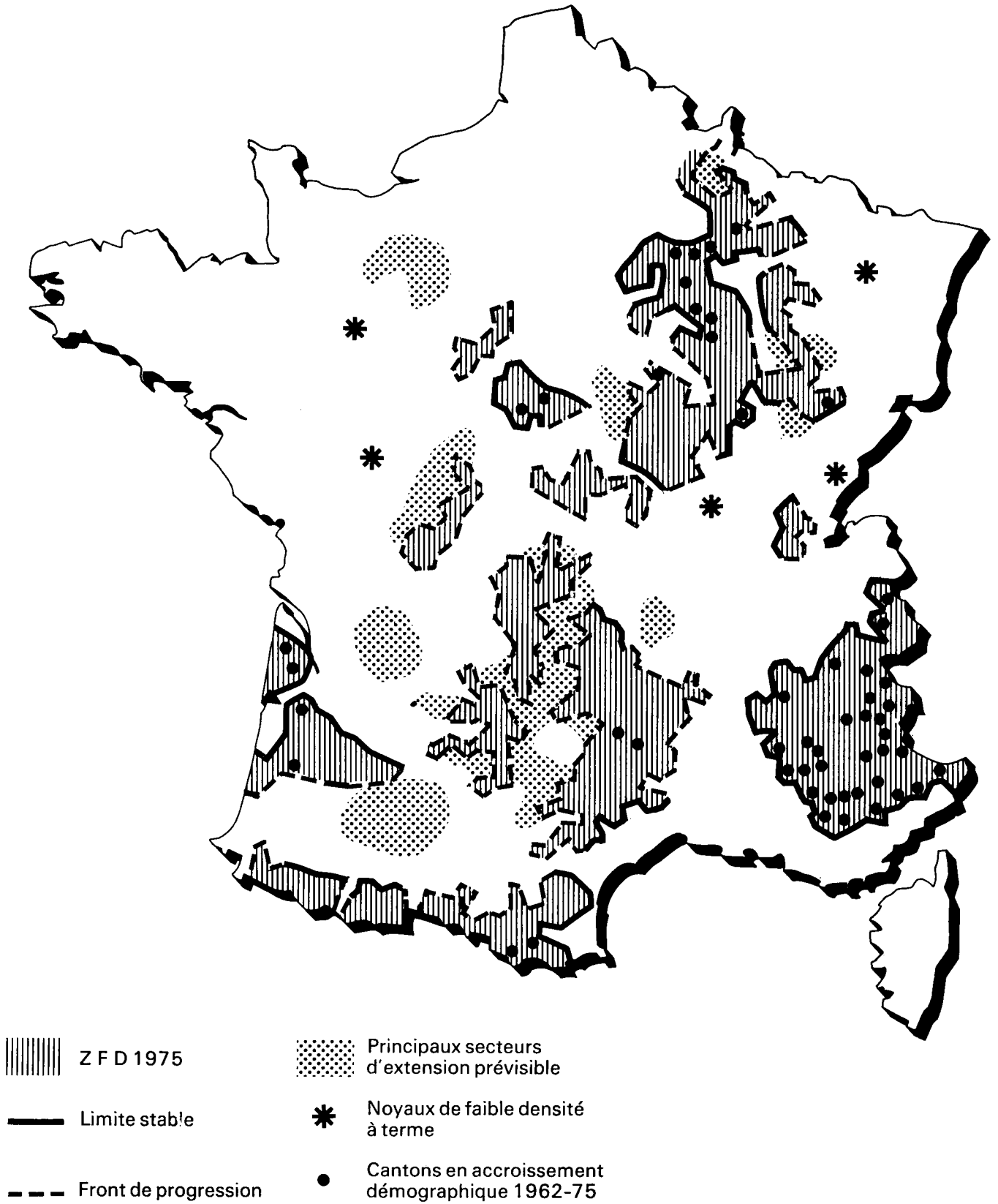
Si l'on observe sur une carte à la fois les cantons passés dans la ZFD entre 1962 et 1975, ceux susceptibles d'y passer entre 1975 et 1985 (selon nos perspectives) et ceux qui, en termes de croissance démographique, sont proches du seuil, les tendances à l'extension spatiale de la ZFD se discernent plus nettement. Trois situations ressortent plus particulièrement :

— Certaines frontières de basse densité paraissent nettement stabilisées. Il s'agit des massifs alpin et pyrénéen, du rebord sud-est des Cévennes, de la Champagne dans sa partie en regard de la Région Parisienne, du secteur des Landes et de la Sologne. L'observation de la plupart de ces cas fait ressortir qu'à une certaine distance (qui peut aller jusqu'à 100 km) d'une zone de forte croissance urbaine (façade méditerranéenne, axe Rhône-Saône jusqu'à Dijon et région lyonnaise, agglomération parisienne), le processus d'extension de la faible densité semble stoppé. Le cas des deux massifs forestiers (Landes et Sologne) est significatif de la relative stabilisation de secteurs ayant trouvé depuis longtemps une forme d'utilisation extensive de leur espace. Il est également intéressant de constater que les cantons des ZFD en renouveau démographique sont presque tous situés dans ces régions « stabilisées » (cf. carte n° 5) : Alpes du Sud, Landes, Champagne. Des processus de réutilisation de l'espace sont-ils à l'origine de ce phénomène de « régulation démographique » ? C'est une hypothèse qu'il nous faudra vérifier.

— Par contre, le front des basses densités progresse en périphérie d'autres régions, à l'ouest du Massif Central, en Quercy, sur les plateaux du Gers, dans les confins du Poitou, dans la France de l'Est en direction des Vosges. Il tend ainsi à se former, par jonction de trois noyaux séparés au départ (Lozère, Lot, Limousin), une vaste région dépeuplée qui,

Carte n° 3

TENDANCES D'EVOLUTION DE LA ZFD A L'HORIZON 1985



dans un quadrilatère délimité par Guéret, Privas, Carcassonne et Agen, est en passe de devenir une des plus importantes zones de faible densité, sans ville notoire, caractérisée par un enclavement interne accentué par la faiblesse des moyens de communication avec l'extérieur.

— Enfin, quelques noyaux nouveaux se forment. Le premier correspond au Berry et à la Combraille bourbonnaise et établit la jonction entre la vaste zone précédemment décrite et celle de la France de l'Est ; le second témoigne de l'apparition du phénomène dans la France de l'Ouest, à partir du Perche et essentiellement dans le département de l'Orne.

Si l'on examine les caractéristiques démographiques et économiques de ces cantons, par référence aux données départementales connues ou aux données cantonales issues de nos analyses (1), plusieurs remarques peuvent être faites :

— Les structures d'âge ne semblent pas y être déterminantes puisque la ZFD, si elle s'étend en périphérie de zones vieilles (Limousin par exemple), s'étale aussi très largement dans des régions qui appartiennent encore aux campagnes jeunes et relativement fertiles (Perche, Meuse, Haute-Saône). Par contre, il s'agit, dans la grande majorité des cas, de zones rurales connaissant toujours un fort exode.

— Les secteurs d'extension de la ZFD sont souvent des régions restées plus agricoles que la moyenne, sans avoir pour autant connu un rythme de dépopulation agricole plus rapide. Il s'agit en particulier de zones caractérisées par de faibles structures agricoles, pratiquant des systèmes de polyculture-élevage, et touchées par un surpeuplement agricole potentiel (eu égard aux techniques existantes) : Gers, Limousin, Mayenne... Mais on y trouve également des régions qui s'orientent franchement vers une agriculture extensive de type céréalier (marges sud du Bassin Parisien), ovin (Montmorillonnais, Causses) ou bovin viande (Nivernais).

— La faible densité progresse aussi dans des zones qui avaient atteint un certain équilibre en matières de population agricole, mais dont l'industrie diffuse est en perte de vitesse (Meuse, Haute-Marne, Haute-Saône).

---

(1) Quatorze cantons de notre échantillon répondent à ce critère.

### III - LES CARACTERES SPECIFIQUES DES ZONES DE FAIBLE DENSITE

L'objet de ce troisième point est de montrer dans quelle mesure les caractéristiques et les tendances d'évolution des zones de faible densité se différencient de celles des espaces ruraux plus peuplés. La comparaison sera effectuée de façon systématique entre l'échantillon des 100 cantons de la ZFD et celui des 105 cantons à dominante rurale hors ZFD (1) que nous appellerons « cantons ruraux hors ZFD ». Plusieurs points seront successivement abordés.

#### 3.1. LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Faible densité et faible urbanisation sont naturellement les premières caractéristiques de la zone que nous avons mise en rapport avec les cantons hors ZFD et ceux à dominante urbaine (soit en raison de la présence d'une ville importante dans le canton, soit en raison de leur situation périurbaine).

TABLEAU 7

Situation démographique des cantons français par type

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD	Cantons à dominante urbaine (1)
Densité 1975 hab./km <sup>2</sup> - Totale	13,9	43,4	165,1
Rurale	13,0	38,5	50,1
% de population rurale 1975	94,3	87,5	27,6

(1) Ayant au moins une commune rurale.

Pour ces deux critères de base du peuplement, et en fonction même de notre définition, la ZFD est significativement différenciée des autres types d'espaces ruraux.

(1) Il s'agit, rappelons-le, d'un échantillon représentatif des cantons exclusivement ruraux (sans commune urbaine) et des cantons dont la population rurale est supérieure à la population urbaine. Pour porter un jugement sur les différences entre les valeurs moyennes des deux échantillons ZFD et hors ZFD, nous avons appliqué à toutes les variables un test statistique (cf. méthode en annexe 1). Lorsque la différence entre les valeurs centrales pour les deux échantillons n'est pas significative au niveau de 5 %, une astérisque (\*) a été portée dans le tableau.



a - Les grandes tendances

TABLEAU 8  
Evolution de la population des cantons ZFD ET HORS ZFD

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
<b>Evolution de la population totale (%)</b>		
1954 - 1962	— 5,5	— 1,3
1962 - 1968 (1)	— 5,6	— 1,6
1968 - 1975 (1)	— 7,3	— 0,9
1954 - 1975	— 17,4	— 3,1
<b>Evolution de la population rurale (%)</b>		
1962 - 1968 (1)	— 6,3	— 2,7
1968 - 1975 (1)	— 7,9	— 1,9
<b>Evolution de la population urbaine (%)</b>		
1962 - 1975 (1)	+ 10,4	+ 19,8

(1) Exhaustivité des cantons pour ces séries.

Il apparaît tout d'abord assez clairement que le déclin démographique des zones de faible densité (— 17,4 % dans la période 1954-1975) a été nettement plus rapide que celui des cantons de plus fort peuplement (— 3,1 %) (1). Mais le fait le plus significatif est l'absence du phénomène de ralentissement de la dépopulation rurale observé pour l'ensemble des communes rurales et constaté d'ailleurs pour les cantons ruraux hors zone de faible densité. Le taux annuel de baisse passe dans la ZFD de — 0,95 % à — 1,07 % entre 1962-1968 et 1968-1975, alors qu'il se réduit de moitié (de — 0,27 % à — 0,13 %) dans la zone hors ZFD, qu'il passe de — 0,38 % à + 0,01 % dans les communes rurales (selon la définition INSEE) et qu'il manifeste même un ralentissement dans les communes rurales hors ZPIU (de — 0,87 % à — 0,74 %).

Dans les quelques cantons de la ZFD où il existe une ville, le taux de croissance de la population urbaine est également deux fois plus faible que dans les cantons plus peuplés.

Toutefois, et malgré le fait que les dépopulations les plus fortes sont enregistrées dans des cantons de très basse densité, on peut confirmer qu'il n'y a pas d'irréversibilité de la baisse. L'éventail des taux d'évolution démographique selon les cantons entre 1962 et 1975 est très large. Si certains cantons de basse densité ont connu des baisses de population comprises entre 35 et 40 % entre ces deux dates (Le Lauzet/Ubaye, Burzet, Le Monestier de Clermont, Olette), 17 % d'entre eux ont une évolution positive (20 % des moins de 15 hab./km<sup>2</sup>), avec parfois des taux de croissance supérieurs à 29 % (cantons du Haut-Var, Allos, Le Monétier-les-Bains, Orcières, Bourg-Saint-Maurice). L'éventail des variations est d'ailleurs bien mis en évidence par le tableau suivant :

(1) Notons à titre de référence qu'entre 1962 et 1975 la dépopulation a été de :  
— cantons des ZFD — 12,4 %  
— communes rurales hors ZPIU — 9,9 %  
— communes rurales de la zone montagne — 7,1 %

TABLEAU 9

Nombre de cantons selon leur variation démographique 1962-1975  
et leur densité de départ (1962) (1)

Hab./km <sup>2</sup> en 1962	Négative (%)				Positive (%)			Total	
	— 15	— 10	— 5	0	+ 5	+ 10	+ 20		
— de 15	89	25	16	19	10	9	8	10	186
15 à 20	67	48	18	5	9	3	6	3	159
Total nombre	156	73	34	24	19	12	14	13	345
%	45	21	10	7	17				100

(1) Exhaustivité des cantons pour ce tableau.

b - Les composantes naturelles et migrations de l'évolution

En ce qui concerne les composantes naturelles de la variation démographique, il semble que les zones à faible densité soient nettement défavorisées. La natalité brute y est moins élevée qu'ailleurs, la mortalité plus forte. Le phénomène est certainement durable dans la mesure où l'indicateur de fécondité potentielle (proportion de femmes en âge d'avoir des enfants), qui s'élève à 12,6 % de la population, est faible (France entière 20,6 %), et du fait de la plus forte proportion de personnes âgées. Il en résulte que la balance des naissances et des décès est déficitaire en ZFD alors qu'elle demeure légèrement positive dans les autres zones rurales. Le redressement démographique des zones rurales de faibles densités ne peut donc plus s'appuyer que sur des apports migratoires importants.

TABLEAU 10

Les composantes démographiques et leur évolution

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Indice de fécondité potentielle (1)	12,6	13,4
Population âgée de 65 ans et + (%)	22,5	19,1
Bilan naturel 1968-1975 (%)	— 2,6	+ 0,2
Solde migratoire 1968-1975 (%)	— 5,0	— 1,4
Pop. 75 installée depuis 1968 (%)	20,0	21,0
Population 68 ayant émigré (%)	23,8	22,5

(1) Femmes de 20-44 ans pour 100 habitants.

La question du vieillissement démographique a souvent été associée au processus d'extension des zones de faible peuplement. Le taux de personnes de 65 ans et plus y est effectivement supérieur de 18 % à celui des zones rurales plus peuplées (22,5 % contre 19 % ; 14,3 % France entière). Mais il faut savoir que l'accroissement de la proportion des personnes âgées dans les zones rurales peut provenir de deux phénomènes extrêmement différents : l'exode des jeunes et l'accueil de retraités en provenance de l'extérieur. Dans le second cas, les répercussions sur l'évolution démographique peuvent même être positives si ce type de flux migratoire s'intensifie. Certains cantons ont ainsi développé une

fonction d'accueil de retraités, et c'est parmi eux que l'on trouve les plus forts taux de personnes âgées constatés dans les cantons de la ZFD : Lauzès (Lot) 37 %, Coulanges/Yonne 33 %, Sederon 34 %. En réalité, sur la période 1968-1975 et dans les zones de faible densité, on constate qu'il n'y a aucune corrélation entre le degré de vieillissement des cantons et leur évolution démographique ( $r = 0,14$ ). La figure 4 montre clairement qu'un fort taux de population âgée n'exclut pas une démographie positive (Comps/Artuby, La Canourgue...) et qu'à l'inverse, certains cantons pourtant très jeunes ont perdu une grande partie de leur population en quelques années.

En ce qui concerne le solde des mouvements migratoires, il ne semble pas être nettement différent, du moins en importance, de celui qui affecte l'ensemble des zones rurales. Le taux d'installations nouvelles n'est qu'à peine inférieur à celui des campagnes plus peuplées (20 % contre 21 % dans la période 1968-1975 (cf. tableau 10) ; on connaît d'ailleurs l'apport de néo-ruraux et de retraités dans les régions en voie de « désertification ». C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le taux de personnes âgées et la proportion d'inactifs sont plus forts dans les ZFD.

L'exode n'est également que légèrement supérieur à celui enregistré dans la zone rurale témoin ou, en tout état de cause, il n'y a pas ce mouvement d'exode rural massif auquel il est souvent fait référence à propos de ces régions. La balance migratoire y est cependant plus nettement déficitaire, les écarts sur les deux taux se cumulant ; mais la perte de population par émigration nette n'est en définitive que de 0,6 % par an, c'est dire qu'il faudrait encore de très nombreuses années pour que l'exode vide définitivement ces régions, ce qui n'exclut pas d'importants changements sur le plan de la composition de la population.

### **3.2. LA BASE ECONOMIQUE ET SA TRANSFORMATION**

#### **a - Niveau et type d'activités**

En ce qui concerne leur base économique, les régions de faible densité présentent avec les cantons plus peuplés des écarts sensibles, sans que ceci ne traduise une véritable spécificité de leur structure économique. Naturellement, les cantons de faible densité possèdent rarement une entreprise industrielle importante (1), mais la ZFD n'en est pas pour autant une zone à activité agricole dominante. Si, en 1954, elle pouvait être considérée comme telle (cf. tableau 11), elle a connu, à l'image des campagnes françaises en général, un fort recul de sa population agricole. Certes, les cantons de ZFD sont en moyenne plus agricoles (38,3 %) et moins industrialisés que les cantons témoins, mais le tertiaire, plus représenté qu'en zone rurale moyenne, y joue un rôle presque aussi important que l'agriculture.

(1) Ceci est confirmé par le fait que peu des cantons de ZFD sont inclus dans les ZPIU.

TABLEAU 11

## Structures des activités et des emplois dans les cantons par type

(en pour cent)

	Cantons des ZFD		Cantons ruraux hors ZFD	
	1954	1975	1954	1975
Taux d'activité	45,9 *	37,7 *	46,0	38,1
Femmes dans les actifs	30,8	30,5	33,6	33,5
Emplois au lieu de travail :				
Primaire	—	43,9	—	35,9
Secondaire	—	22,7	—	32,7
Tertiaire	—	33,4 *	—	31,4
Actifs résidents :				
Primaire	64,0	38,4	58,6	29,9
Secondaire (y comp. BTP)	18,5	28,6	24,5	39,2
Tertiaire	17,5 *	33,0 *	16,9	30,9
Bâtiment	6,6 *	9,4 *	6,4	9,2
Industries (sec., BTP)	11,9	19,2	18,1	30,1
Industries agro-aliment.	—	3,0	—	4,1
Industries du bois	—	3,4 *	—	2,4
Secteur agro-industriel	—	42,5	—	36,6

C'est bien dans les cantons de basse densité que l'on trouve les plus forts taux de population agricole à l'heure actuelle : Fournels, en Lozère, a encore 76 % de population active agricole ; Montesquiou, dans le Gers, 69 %. Cependant, la basse densité n'exclut pas la diversification des activités vers l'industrie (L'Argentière-la-Bessée, Veynes, Les Cabannes, Castelnau-de-Médoc, Saint-Michel-de-Maurienne, Andelot....) ou vers le tertiaire, qu'il s'agisse d'activités liées au tourisme (Saillagouse, Barcelonnette, Guillaumes, Le Monétier-les-Bains...), à des établissements de caractère militaire (Comps-sur-Artuby) ou social (La Canourgue, Sornac...).

Appartenance des Cantons	ZPIU de	ZPIU de
	+ de 10 000 hab.	— de 10 000 hab.
ZFD	20,0	14,0
Ruraux hors ZFD	46,8	24,8

La dispersion des taux de population agricole est aussi grande dans les cantons de la ZFD que dans les cantons ruraux hors ZFD.

TABLEAU 12

## Pourcentage de population active agricole en 1975

	Minimum	Moyenne	Maximum	Ecart-type	Ecart-type/ Moyenne
ZFD	1,8	29,9	75,8	15,7	0,41
Hors ZFD	2,5		64,3	11,8	0,39

Les activités directement liées aux formes de base d'utilisation de l'espace que sont l'agriculture et la forêt restent très peu développées dans les zones de faible densité. Il y a en moyenne 39 emplois/canton dans les industries agro-alimentaires (encore ce poste comprend-il les boulangers, bouchers, charcutiers !) et ce n'est que très exceptionnellement que les IAA constituent un élément essentiel de l'emploi (Murat/Vèbre, 29 %). Pour le secteur du bois, le phénomène est plus inégal et la moyenne de 3,4 % des actifs que ce secteur emploie recouvre des cantons sans industries dérivées, ainsi que d'autres où des usines existent sur place comme dans les Landes (Sorre) ou le plateau de Langres (Andelot).

Si l'on se réfère au taux de boisement des ZFD, il apparaît vraisemblable que dans de nombreux cantons la majeure partie de la production forestière est traitée à l'extérieur.

#### **b - Le rôle important de l'activité touristique et du résidentiel secondaire**

Les activités touristiques sont par contre particulièrement importantes dans les zones de faible densité. Ce développement s'appuie sur des facteurs d'attraction variés et spécifiques, avec d'abord le milieu naturel montagnard, largement représenté dans les ZFD. Ainsi, 16 % des cantons possèdent au moins une station de ski, et il est évident que ce sont les activités liées au ski qui ont permis à certains cantons de haute montagne de voir leurs jeunes se maintenir sur place et faire revivre des villages désertés. Un autre élément favorable est l'existence de nombreuses sources d'eaux minérales dans ces espaces (1). Le Massif Central et sa périphérie, le massif des Corbières, les Pyrénées, le rebord du massif alpin, le sud des Landes, le Morvan, sont les lieux d'élection des sources thermales et aussi des zones de faible densité. Certes, beaucoup de ces sources sont simplement exploitées pour la mise en bouteille (ce qui crée tout de même des emplois), mais un certain nombre d'entre elles ont permis l'implantation de stations qui jouent un rôle important dans la vie de ces cantons ruraux (Saint-Honoré-les-Bains, Gréoux-les-Bains, Châtelguyon, Lamalou..).

Lié à un processus antérieur de dépeuplement qui avait laissé à l'abandon un bâti important, ou à d'autres facteurs d'attraction, le phénomène du résidentiel secondaire s'est fortement développé. En 1975, un logement sur quatre est une résidence secondaire en ZFD et leur nombre s'accroît rapidement (cf. tableau 13). D'ores et déjà, les résidences secondaires sont plus nombreuses que les résidences principales dans beaucoup de cantons des Alpes du Sud et du Nord (1), renforçant ainsi leur orientation vers une utilisation de l'espace à usage temporaire déjà amorcée par l'agriculture dans ces régions. Toutefois, le taux de croissance du phénomène des résidences secondaires n'apparaît pas plus élevé en ZFD que hors ZFD.

(1) Cf. carte des eaux minérales et thermales de la France. BRMG 1973.

(1) Barcelonnette, Guillaumes, Saint-Sauveur-de-Tinée, Comps-sur-Artuby, Lanslebourg...

TABLEAU 13

## Nombre de cantons ayant des activités touristiques et résidentielles

(en pour cent)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Cantons avec station thermale	3,0	1,9
Cantons avec station touristique classée	4,0	2,9
Cantons avec station de ski	16,0	3,8
Résidences secondaires en 1975	24,6	13,3
Augmentation des résidences secondaires de 1954 à 1975 multiplié par	× 3,4 (1)	
Cantons avec villages de vacances	18,0	4,8

(1) Valeur médiane pour cette série.

Il en va de même pour les structures d'accueil collectif, comme par exemple les villages de vacances qui existent dans 18 % des cantons de faible densité, alors qu'ils ne sont présents que dans 5 % des autres cantons ruraux.

La répercussion du phénomène touristique est particulièrement grande dans ce type d'espace, par le poids relatif des emplois créés et surtout par l'apport temporaire de population qui, en période estivale (et hivernale dans certains cas), modifie complètement le peuplement des villages. On a ainsi pu calculer que la population de certains départements de basse densité (Lozère, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence) s'accroît de 70 à 80 % en été, au détriment des régions plus urbanisées (2).

## c - La ZFD : un faible développement industriel

TABLEAU 14

## Evolution des activités et des emplois (1954-1975)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Variation des emplois (en %)		
— totaux	— 30,8	— 18,2
— féminins non agricoles	+ 41,4	+ 66,4
— agricoles	— 61,5	— 60,9
— secondaire	+ 14,0	+ 40,0
— tertiaire	+ 34,8	+ 54,5
— non agricoles	+ 23,3	+ 4,5
— bâtiment	+ 6,1	+ 28,9
— industrie	+ 23,1	+ 47,5

(2) Calculs effectués dans « La France des faibles densités », SEGESA 1975, à partir des chiffres de F. Cribier, in « La grande migration d'été des citadins en France », Mémoires et documents, Ed. CNRS, 1969, 403 p.

Des différences entre cantons de la ZFD et cantons hors ZFD apparaissent plus nettement lorsque l'on se penche sur l'évolution des activités et des emplois sur la période 1954-1975. Les zones de faible densité perdent 31 % de leurs actifs, contre 18 % seulement pour l'espace rural de référence (1). Ce n'est pas une évolution différente de l'agriculture qui concrétise l'écart, le taux moyen de diminution de la population active agricole dans les ZFD étant très voisin (de l'ordre de 60 %) de celui des cantons hors ZFD. C'est l'inégale progression des emplois non agricoles qui marque les différences essentielles : le taux de croissance des actifs non agricoles entre 1954 et 1975 a été deux fois moins élevé dans les cantons de ZFD que dans les autres (23 % contre 44,5 %). Pour les activités relevant du tertiaire, le taux d'accroissement du nombre des actifs a été assez élevé dans les ZFD (+ 35 %), taux relativement voisin de celui des autres cantons. C'est en fait le secteur secondaire qui détermine la différence entre progression de l'emploi en ZFD et hors ZFD. Les ZFD sont des zones de faible développement des activités industrielles dans la période récente. Dans 42 % des cantons, on constate même un recul absolu du nombre des actifs secondaires, la proportion étant seulement de 24 % pour les activités tertiaires. Ceci tend à montrer que, non seulement le tertiaire est le secteur de base du développement de l'emploi dans les espaces de faible densité, mais que la tertiarisation constatée n'est pas le résultat du recul de l'agriculture, mais bien plus du développement d'activités nouvelles, qu'elles soient liées au tourisme ou induites par l'implantation d'établissements à caractère social (hospices, maisons de santé, établissements d'enseignement...). Toutefois, les emplois féminins, qui sont pourtant nombreux dans le tertiaire, s'accroissent moins vite dans la ZFD que hors ZFD. En définitive, le niveau d'activité (mesuré par rapport du nombre des actifs à la population totale), en raison de la moins forte progression de l'emploi éminin et du mouvement d'accueil de retraités, s'abaisse un peu plus fortement dans les zones à faible densité qu'ailleurs, aboutissant à un rapport actifs/inactifs de 0,6.

Le plus fort poids de l'agriculture au départ, la moindre croissance des autres secteurs, expliquent pour les ZFD le fort décalage observé au niveau de l'évolution de l'emploi global avec d'autres types de zones rurales. Là, comme dans de nombreuses zones rurales, la croissance des activités non agricoles est loin de compenser les pertes d'emploi dans l'agriculture. Mais le recul de la population agricole n'est pas pour autant un déterminant de l'inégale évolution de la démographie et de l'emploi dans les ZFD.

Si l'on établit une matrice des corrélations entre les divers taux d'évolution des catégories de population pour la période 1954-1975, on constate des intercorrélations élevées (2) entre l'évolution de la population totale et active des ZFD et celle des secteurs d'activité non agricoles.

(1) Etant donné les changements importants dans la délimitation de l'espace rural entre 1954 et 1975, il n'est pas possible de donner une valeur de comparaison pour l'ensemble des communes rurales françaises. Toutefois, le taux de baisse de la population active est, pour les ensembles de cantons :

— à dominante de population rurale en 1975	— 22,0 %
— ayant au moins 1 commune rurale en 1975	— 5,4 %
— de la zone de montagne	— 14,7 %

(2) Il faut tenir compte pour la lecture de ce tableau des intercorrélations entre les variables qui sont liées par définition (population totale et population active...).

TABLEAU 15

Coefficients de corrélation entre l'évolution 1954-1975 de diverses catégories de population

Population	1	2	3	4	5	6	7	8
Totale	1	0,80	0,64	0,53	0,13	0,60	0,47	0,42
Active	2	1	0,68	0,58	0,26	0,56	0,58	0,44
Active non agr.	3		1	0,86	0,02	0,80	0,84	0,67
Active fém. non agr.	4			1	— 0,13	0,59	0,83	0,54
Active agricole	5				1	0,10	— 0,06	0,10
Active secondaire	6					1	0,37	0,87
Active tertiaire	7						1	0,30
Active de l'industrie	8							1

Mais là n'est pas le plus intéressant. On observe en fait une absence totale de corrélation dans les ZFD entre, d'une part, la dépopulation et la baisse des effectifs agricoles, et, d'autre part, l'évolution de la population agricole et celle des secteurs non agricoles ( $r = 0,03$ ). Les substitutions d'activités à une agriculture partout déclinante sur le plan de l'emploi constituent un point nodal pour le devenir des zones à faible densité. Il est évident que dans ce domaine les chances des régions sont loin d'être identiques.

3. 3. L'AGRICULTURE DANS LES ZONES A FAIBLE DENSITE

L'agriculture des zones à faible densité est sans doute une des activités qui présentent les spécificités les plus grandes par rapport aux autres types de régions rurales. Si, comme nous l'avons vu, son poids relatif dans l'emploi reste déterminant, sa place comme forme de gestion de l'espace est relativement faible étant donné la part réservée à la forêt et l'importance des superficies non utilisées, ou utilisées de façon très extensive.

Cantons	% de friches (1)	% de SAU	% en forêts
— des ZFD	28,3	46,4	29,3
— hors ZFD	5,9	68,7	18,8

(1) Landes et friches productives et improductives des exploitations.

Naturellement, la contribution des zones de faible densité à l'activité agricole, et par là à la production agricole française, peut sembler modeste si l'on se réfère au fait que, sur plus de 20 % du territoire national, elles regroupent moins de 10 % des exploitations et 12,8 % des actifs agricoles. Mais il est vrai que certains systèmes de production se sont plus spécifiquement développés dans ces régions et qu'un simple regard sur la carte des ZFD montre qu'on ne peut qualifier leur agriculture de



marginale, s'agissant de la Beauce, de la Champagne, ou même de l'ensemble du Massif Central.

**TABLEAU 16**  
**Importance de l'agriculture dans les ZFD (1)**

	Nombre	% du total France
Nombre d'exploitations	152 400	18,0
SAU 1970 (ha)	5 685 000	12,8
Actifs agricoles 1975	260 000	9,6

(1) Par extrapolation des données relevées sur les 100 cantons aux 479 qui composent la ZFD, Corse non comprise.

Nous allons successivement examiner les systèmes de production pratiqués dans les ZFD, les caractéristiques de la main-d'œuvre et des structures, ainsi que l'évolution de cette agriculture.

#### a - Les systèmes de production

La question des systèmes de production doit être abordée à la fois sous l'angle des modes d'utilisation du sol et du choix des productions animales.

Nous nous sommes appuyés, en ce qui concerne l'utilisation du sol, sur la grille dite des « MUS », élaborée par le ministère de l'Agriculture (1), et qui désigne les modes d'utilisation du sol en fonction de la part de la SAU réservée à telle ou telle production végétale. La fréquence des systèmes pratiqués dans les ZFD (cf. tableaux 17 et 18) montre que :

— Le mode herbager d'utilisation du sol, (dans lequel plus de 70 % du territoire est consacré à l'herbe) est largement dominant, il est principalement adopté dans les zones de montagne (cf. carte n° 6), y compris le Morvan. Les systèmes à base de fourrages cultivés et de céréales se concentrent eux dans l'est et le sud du Bassin Parisien et dans quelques secteurs du sud de la France (plateau de Valensole, Landes). La faible densité n'exclut pas quelques systèmes plus intensifs, associant la vigne dans des secteurs aux terroirs de clairières (Haut-Var, Corbières) ou les plantes sarclées hautement mécanisées (Aisne) (cf. tableau 17).

— Pour les systèmes d'élevage, nous avons d'abord converti les effectifs de cheptel en unités de bétail, en distinguant pour les bovins les élevages viande, laitiers ou mixtes. Dans un second temps, une analyse en composante principale suivie d'un classement hiérarchique nous a permis de déterminer 7 groupes de cantons en fonction de la composition du cheptel présent sur les exploitations (cf. tableau 17). La répartition géographique des types d'élevage montre bien, en association avec celle des modes d'utilisation du sol, que plusieurs systèmes agricoles se sont développés de façon privilégiée dans les zones de faible densité (cf. tableau 17 bis). Il s'agit d'abord des systèmes de culture à base d'herbe, le

(1) Cf. « La structure des exploitations agricoles selon leur mode d'utilisation du sol en 1970 ». Stat. Agricoles, série Etudes n° 118, 1973.

plus souvent pâturée, associée à l'élevage ovin (Alpes du Sud, Causses) ou aux bovins de race à viande (Nivernais, Limousin), parfois à des systèmes d'élevage plus exigeants en main-d'œuvre tels le lait ou les porcs, dans les régions d'exploitations plus petites (Franche-Comté, Savoie, Cantal, Périgord). Les systèmes à base de céréales excluent encore assez peu l'élevage dans les ZFD, le plus souvent ils sont en combinaison avec un élevage bovin mixte lait-viande (type Châtillonnais, plateau de Langres).

Il faut ajouter à ces systèmes agricoles ceux encore plus extensifs de la sylviculture et du pâturage d'altitude en transhumance, ce dernier impliquant encore un plus faible degré de peuplement, dans la mesure où il ne requiert qu'une population temporaire.

TABLEAU 17

**Fréquence des systèmes d'utilisation du sol et d'élevage dans les ZFD (% des cantons)**

Mode d'utilisation du sol	% des cas
Vigne	2
Vigne + polyculture	4
Culture spéciale + polyculture	1
Céréales - Plantes sarclées	2
Fourrages - Céréales	21 (1)
Herbager + polyculture	8
Herbager	50 (1)
Céréales - Fourrages	9
Céréales	3

(1) A titre de référence, la fréquence de ces systèmes pour l'ensemble français est :

— Herbager 33 %  
— Fourrages - Céréales 13 %

Cf. Stat. Agricoles, série Etudes n° 118, 1973.

Types d'élevage	Fréquence des cas %	Unités bétail/100 ha			
		Bovins	Ovins	Porcins	Volailles
Très faible élevage	15	4,6	5,8	1,1	2,2
Transhumance	3	53,8	40,2	5,1	2,2
Ovins	15	12,7	19,5	5,2	1,7
Bovins viande	12	38,9	3,0	5,8	2,1
Bovins mixte	21				
Bovins lait	12				
Bovins + Porcins int.	16	44,6	5,4	16,8	2,3
Volailles	6	12,0	6,1	6,5	20,5

TABLEAU 17 bis

**Fréquence des systèmes de production agricole en ZFD (%)**

MUS \ Elevage	Faible élevage	Ovins + transh.	Bovins			Elevage intensif et hors sol
			Viande	Mixte	Lait	
Herbager + Herbager poly-culture	7	15	11	7	7	11
Céréales dominantes ou associées aux fourrages	4	2	1	13	4	9
Avec cultures spéciales	4	1	—	1	1	2

b - Main-d'œuvre et structures d'exploitation

TABLEAU 18

		Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Actifs agricoles par km <sup>2</sup>	1975	1,9	4,5
Part des — chefs d'exploitation	% 1975	59,9 *	56,5
— aides familiaux	% 1975	23,9	24,8
— salariés	% 1975	16,2 *	18,7
Femmes dans les actifs agricoles	% 1975	24,6	30,4
Actifs non agricoles des ménages agricoles	% 1975	18,7	20,4
Chefs d'exploitation exerçant une activité extérieure	% 1970	20,9 *	22,6
Actifs agricoles/Exploitants	1975	1,74 *	1,89
Ha de SAU/Actif agricole	1970	22,3	14,9
Surface moyenne des exploitations (ha SAU)	1955	24,8	17,5
Surface moyenne des exploitations (ha SAU)	1970	37,3	24,5

Les systèmes de production extensifs au sens d' « employant peu de main-d'œuvre à l'hectare » sont naturellement générateurs de basses densités démographiques, aussi il n'est pas surprenant que le rapport homme-terre constitue une caractéristique essentielle de l'agriculture des ZFD. On y trouve en effet 1,9 actif par km<sup>2</sup> contre 4,5 ailleurs, le nombre d'ha de SAU par actif étant de 22 ha en ZFD contre 15 dans les zones rurales hors ZFD.

Malgré une surface moyenne nettement supérieure (37,3 ha contre 24,5), la taille des entreprises mesurée en nombre de travailleurs par exploitation y est plus faible qu'en dehors des ZFD, une des données d'ensemble de l'agriculture étant d'ailleurs son caractère plus familial. Mais ces moyennes ne doivent pas masquer des différences de situation considérables entre les cantons des ZFD, où l'on peut passer de structures agricoles les plus marginales à des formes d'exploitations dominantes de type capitaliste (Médoc, Champagne, Landes), ainsi qu'en témoigne l'éventail des caractéristiques de structure :

	Mini	Moyenne	Maxi
Surface des exploitations (ha)	77,3	37,3	128,4
Actifs/Exploitation	1,1	1,7	4,7
% des salariés			

La pluriactivité est souvent considérée comme un système fortement développé en zone de faible densité. En réalité, l'examen des chiffres (cf. tableau 18) montre que la différence n'est pas statistiquement significative, les moyennes de fréquence étant par ailleurs inférieures en ZFD. En effet, si l'on prend l'indicateur de pluriactivité individuelle des chefs d'exploitation (chefs double actifs au RGA 1970), la moyenne en est de 20,9 % en ZFD contre 22,6 % hors ZFD (1). Il en va de même pour la proportion d'actifs non agricoles vivant dans des ménages agricoles, d'après le recensement de population de 1975 (18,7 % contre 20,4 %). Plus que le résultat d'une moindre nécessité de budget, il faut y voir le signe de plus grandes difficultés pour les agriculteurs à trouver en

(1) Ce dernier taux est exactement celui de la moyenne française.

ZFD un travail non agricole, si ce n'est à titre secondaire de complément. Le fait que les taux les plus élevés soient enregistrés dans des cantons d'industrialisation ancienne renforce cette hypothèse : plus de 35 % des actifs à Veynes, l'Argentière, Saint-Michel-de-Maurienne, Trèves... tous cantons qui possèdent des usines sur leur territoire ou à proximité.

### c - Les tendances d'évolution de la main-d'œuvre et des structures

TABLEAU 19

(en pour cent)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Evolution 1954-1975		
des actifs agricoles totaux	— 61,5 *	— 60,9
des actifs agricoles masculins	— 58,7 *	— 58,4
Evolution 1955-1970		
de la SAU	— 8,4	— 1,5
du nombre d'exploitations	— 37,5	— 30,4

Nous ne disposons pas d'informations fines en ce qui concerne l'évolution des systèmes de production, mais si l'on s'en tient aux trois critères du nombre d'exploitations, du nombre des travailleurs et des superficies exploitées, on constate, sauf pour le nombre d'actifs, une divergence significative entre cantons ZFD et hors ZFD.

La régression du nombre des exploitations est des superficies cultivées apparaît plus rapide dans les ZFD qu'ailleurs (1), mais les chiffres recouvrent des situations plus extrêmes dans la ZFD. C'est en effet ici que se sont opérés les changements les plus importants en ce qui concerne l'usage agricole de l'espace. S'y sont produits à la fois les seuls grands mouvements de défrichement de l'après-guerre (certains cantons de Champagne — Arcis-sur-Aube par exemple — voient leur SAU augmenter de plus de 20 % entre 1955 et 1970) et les plus impressionnants reculs de SAU sur les terrains en pente des régions montagnardes (certains cantons des Alpes ont vu régresser de plus de 70 % leur territoire cultivé — Saint-Michel-de-Maurienne, Guillaumes...). Les statistiques manquent également pour saisir l'ampleur du mouvement de reforestation, mais on sait qu'il a été particulièrement fort dans certaines zones de faible densité. Mais, en définitive, le recul de l'agriculture ne s'y est pas traduit par une plus forte dépopulation agricole.

### 3.4. LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

Les quelques critères chiffrés disponibles pour aborder cette importante question pourront paraître bien restreints, en particulier en l'absence de données sur les niveaux de revenus. Ils permettent cependant de décrire

(1) Les moyennes indiquées sont des moyennes de valeurs cantonales, la diminution réelle de SAU serait de 5,8 % en ZFD (350 000 ha pour les 479 cantons) contre 1,5 % pour la France entière. Les valeurs médianes pour le recul de la SAU sont : ZFD — 6,3 %, hors ZFD — 1,2 %.

le cadre essentiel de la vie quotidienne que constituent le logement et les moyens de communication.

a - L'habitat

TABLEAU 20

(en pour cent)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Répartition des logements en 1975 :		
— résidences principales	62,1	77,4
— logements vacants	13,3	9,3
— résidences secondaires	24,6	13,3
Résidences principales achevées depuis 1962	15,1	18,9
Résidences principales « confortables »	22,0	26,7

Plus fort développement du parc des résidences secondaires (près d'un logement sur quatre) et abandon d'une partie du bâti ancien sont les caractéristiques les plus nettes de la ZFD en ce qui concerne l'habitat. Un effort important de conversion de l'habitat vacant sous forme d'habitat secondaire a déjà été réalisé dans ces zones ; mais le taux des logements vacants y reste malgré tout encore nettement plus élevé qu'ailleurs.

Lié à la croissance démographique dans quelques cas, et le plus souvent à un phénomène de renouvellement du bâti ancien, un mouvement de construction de résidences principales existe aussi dans les ZFD. 15 % des logements ordinaires y ont ainsi été construits après 1962. Ce taux est certes inférieur de moitié à la moyenne française (30 %) et du quart à la moyenne rurale (20 %), mais il implique toutefois un effort sensible de rénovation du bâti dans des régions où l'on imagine trop souvent qu'il ne se passe rien en matière de construction neuve, si ce n'est pour l'usage secondaire. Les disparités du phénomène y sont cependant beaucoup plus fortes qu'ailleurs, certains cantons ayant plus du tiers de leur bâti datant d'après 1962, d'autres une infime part seulement.

b - Le problème des infrastructures et des équipements

TABLEAU 21

(en pour cent)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Ménages ayant le téléphone	24,5	21,4
Ménages ayant une voiture (1975)	61,3	63,5
Distance à l'hôpital en km	29,6	22,0
Distance au lycée en km (1970)	30,4	22,7
Cantons avec gare voyageurs	29,0	62,9
Cantons avec gare marchandises (1980)	45,0	76,2
Sortie d'autoroute proche	2,0	7,6
Sortie d'autoroute dans le canton (1980)	2,0	4,8

partie d'entre eux a été financée sur le budget de l'Etat, alors que c'est le contraire qui se passe dans les autres types de zones rurales. Il est clair que la volonté de mise en œuvre des politiques d'aménagement est aussi grande dans les ZFD qu'ailleurs (1), mais il est vrai aussi que l'existence de structure de prise en charge et d'animation fait souvent défaut à ces régions dans lesquelles l'isolement de la population rend précisément nécessaire la délimitation de très vastes secteurs de solidarité.

Une donnée capitale pour l'aménagement doit également être considérée, c'est la répartition du territoire entre les diverses catégories de propriétaires. La totalisation des données du dernier cadastre donne les résultats suivants :

		<u>Cantons ZFD</u>	<u>Cantons hors ZFD</u>	<u>France entière</u>
Etat et départements	%	5,1	2,9	4,2
Communes et sections	%	20,3	6,4	11,4
Comptes privés	%	74,6	90,7	84,4

Il ressort que plus du quart du territoire est détenu dans les ZFD par l'Etat et les collectivités locales (y compris les sectionnaux), ce qui constitue un facteur favorable pour une maîtrise de l'évolution des espaces dans ces zones. Mais, en contrepartie, ceci peut signifier parfois des coûts de gestion élevés pour des collectivités ayant très peu de ressources financières, c'est pourquoi les processus de déprise de l'espace touchent aussi bien des territoires appartenant aux communes que ceux relevant de la propriété privée. Des statistiques fines manquent pour étudier le coût du foncier et son évolution, mais nos précédents travaux avaient bien montré que si le prix moyen des terres agricoles était moins élevé dans les ZFD qu'ailleurs, la possibilité d'acquérir des terres n'en reste pas moins difficile.

(1) Rappelons ici que l'aide spéciale rurale a été mise en place en faveur exclusive des zones à faible densité démographique.

La question des déplacements, de l'accès aux biens et aux services, est certainement primordiale pour les conditions d'existence de la population dans les zones à faible densité. Se procurer un bien même banal, envoyer les enfants à l'école, avoir recours au médecin, rencontrer quelqu'un... nécessite presque à coup sûr un déplacement. L'isolement doit donc être pris en compte à la fois à travers la possibilité effective d'accéder au service et à travers ce que l'on peut appeler les surcoûts de l'isolement (qui sont individuels et collectifs).

Les quelques indicateurs disponibles montrent en effet l'écart qui sépare les zones à faible densité des autres types d'espaces ruraux. L'accès au lycée ou à l'hôpital nécessite en moyenne un parcours supérieur de 50 % (et il ne s'agit là que d'une moyenne) (1). Les infrastructures collectives facilitant les déplacements sont souvent absentes, le cas des gares de voyageurs l'illustre bien : moins de 30 % des cantons de faible densité disposent d'une telle facilité. Certes, les moyens individuels de transport peuvent pallier à cette insuffisance, et, effectivement, le taux d'équipement des ménages en voitures y est pratiquement aussi élevé qu'ailleurs. Mais demeure le problème du coût des transports et de l'exclusion de certaines catégories sociales (personnes âgées, classes pauvres) de cet élément vital pour la satisfaction de nombreux besoins. Il est réconfortant de constater qu'en matière de téléphone l'équipement des ZFD est meilleur : l'effort considérable réalisé depuis 1975 dans ce domaine ne permet pas de porter un jugement sur le niveau même du taux d'équipement, mais il est bien certain qu'il est dans ces régions une condition presque indispensable de l'acceptation de l'isolement.

L'existence en 1975 de cantons ayant encore un très faible taux d'équipement, à la fois en téléphone (Valgorge : 8 %, nombreux cantons de la montagne pyrénéenne) et en voitures (Valgorge, par exemple, avec 46 %), montre bien que l'isolement demeure une donnée essentielle des conditions de vie dans certaines zones à basse densité.

### 3.5. QUELQUES CATEGORIES SOCIALES PRESENTES DANS LES ZFD

TABLEAU 22

(en pour cent)

	Cantons des ZFD	Cantons ruraux hors ZFD
Actifs 1975		
— ouvriers	26,3	35,6
— artisans, commerçants	9,5 *	8,8
— petits patrons (1)	32,3	26,0
Actifs travaillant hors de leur commune de résidence	25,2	35,7
Ménages d'une seule personne	23,6	20,8
Personnes en ménages collectifs	2,5 *	1,9

(1) Agriculteurs, artisans, commerçants.

(1) Dans plus de 10 % des cas, cette distance dépasse 45 km, avec des valeurs maximales de 80 km pour l'hôpital et 95 km pour le lycée. Les cantons les plus isolés se situent dans l'arrière-pays méditerranéen (Monts de Lacaune, Aubrac, Vivarais, Baronnies, hautes vallées du Var, du Verdon et de la Tinée) et dans les Pyrénées en ce qui concerne les hôpitaux.

Les catégories des recensements de population sont certainement très insuffisantes pour caractériser les structures sociales propres à la ZFD. Faible proportion d'ouvriers et importance du statut de travailleur indépendant y constituent cependant les différenciations essentielles.

On note par ailleurs une plus faible part des migrants alternants (25 % contre 36 % hors ZFD), qui traduit bien sûr le plus grand éloignement des pôles d'emploi.

La proportion de ménages composés d'une seule personne est également plus élevée dans les zones de faible densité et atteint, dans certains cantons, plus du tiers des ménages (Valgorge, Comps/Artuby, Le Lauzet/Ubaye, Ardes/Couze, Lauzès), y posant des problèmes spécifiques sur le plan de l'organisation des services sociaux et de santé.

Notons enfin que certains cantons de faible densité ont accueilli des établissements sociaux, éducatifs ou religieux qui, précisément, recherchent des régions faiblement peuplées. Ils peuvent alors constituer une part importante de la population locale. 24 % à Eygurande (Corrèze), 15 % à Sornac (Corrèze). Ces établissements, qui sont alimentés par des apports démographiques extra-locaux en raison de leur vocation régionale, voire nationale, peuvent entraîner une croissance de la population, même si cette dernière est de nature très particulière.

### 3.6. ZFD ET POLITIQUES D'AMENAGEMENT

Nous avons déjà souligné plus avant que la zone de faibles densités telle que nous l'avons délimitée ne s'identifie à aucun des zonages de grandes politiques spatiales déjà existants, qu'il s'agisse de la politique de la montagne, des zones défavorisées ou de la conversion rurale. Notre intention n'est pas ici de proposer un nouveau cadre géographique où seraient mises en œuvre de nouvelles procédures d'aménagement du territoire, mais de voir si celles déjà existantes s'y sont développées au même rythme qu'ailleurs.

TABLEAU 23

	Cantons des ZFD %	Cantons ruraux hors ZFD %
PAR (1) mis à l'étude ou approuvé	24	22,8
Contrat de pays national ou régional	19	23,8
Appartenance à un parc national	6	—
Appartenance à un parc régional	9	3,8

(1) PAR : Plan d'Aménagement Rural.

La mise en œuvre des PAR a été aussi importante dans les ZFD qu'ailleurs, si bien que le quart du territoire de ces régions est couvert par un Plan d'aménagement rural. Toutefois, 20 % seulement des PAR engagés ont été approuvés selon la procédure réglementaire. Les contrats de pays sont de leur côté un peu moins nombreux, mais la plus grande



## IV - CONTRIBUTION A LA TYPOLOGIE DES ZONES A FAIBLE DENSITE

Les précédents travaux de la SEGESA ont abouti à la proposition de plusieurs typologies des zones à faible densité ; en particulier :

— l'une à caractère statistique, fondée sur des critères départementaux concernant le milieu naturel, le peuplement et les fonctions économiques aboutissant à des agrégats régionaux assez fortement différenciés (1) ;

— l'autre, plus théorique, élaborée à partir de l'observation d'espaces locaux exemplaires par leurs mécanismes de transformation, tentant d'identifier les types d'espaces à travers leur système interne et surtout leur mode d'insertion au système économique d'ensemble (2).

L'objectif principal du travail présenté ici est de valoriser l'ensemble des données statistiques recueillies en élaborant une typologie qui permette de mieux vérifier l'existence de phénomènes régionaux.

### 4. 1. PRINCIPES ET METHODES

La plus-value de ce travail par rapport aux travaux précédents consiste d'abord en l'emploi d'un niveau géographique plus fin, correspondant mieux au cadre de l'analyse locale. Les indicateurs retenus comportent également un plus grand nombre de données. Celles-ci ont été choisies pour rendre compte, d'une part, des transformations récentes que l'on peut considérer comme représentatives de « tendances lourdes » (diminution de la population active agricole par exemple), d'autre part, pour caractériser la situation actuelle à l'aide d'indicateurs qui conditionnent fortement le maintien du peuplement et les formes d'usage de l'espace (déterminants naturels de la démographie, environnement social...).

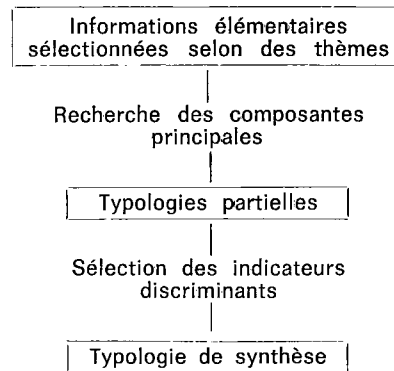
Naturellement, il s'agit ici de typologies à base statistique et qui ne peuvent donc rendre compte des véritables ressorts et mécanismes de la transformation sociale dans les zones à faible densité et de ses rapports avec la logique d'ensemble du système socio-économique dominant. Mais, conscients de ces limites, nous pensons que ces typologies sont susceptibles d'éclairer la question des différences de situation et d'évolution des régions de faible peuplement et les conditions particulières de leur aménagement.

Il nous fallait éviter l'écueil des typologies synthétiques utilisant d'emblée de nombreux critères statistiques et pour lesquelles la maîtrise et l'inter-

(1) Cf. J.W. Alchison : Classement des départements de faible densité, in « La France des faibles densités », pp. 110 et suiv.

(2) Cf. J.-C. Bontron et N. Mathieu « La France des faibles densités ».

prétation des résultats en termes d'identification de types concrets d'espaces demeurent très difficiles. Conscients par ailleurs de l'extrême diversité des cas de figure selon que l'on se réfère au contexte physique, à l'état de l'appareil productif, aux couches sociales en présence, à l'infrastructure des services et de l'intérêt que cela pouvait présenter pour les actions de type sectoriel, nous avons opté pour des approches partielles sur des thèmes bien circonscrits, avant de tenter une typologie générale. Le schéma est donc le suivant :



Les thèmes retenus pour les typologies partielles sont les suivants :

- déterminants démographiques
- transformation de la base économique
- transformation de l'agriculture
- conditions de vie
- catégories sociales
- utilisation de l'espace.

Environ 10 critères de base ont été retenus pour chaque typologie partielle, 50 pour l'essai de typologie de synthèse (1).

La technique utilisée ici est celle de la classification ascendante hiérarchique selon la méthode de Ward (2).

Il n'est pas nécessaire de présenter ici dans toute leur complexité des méthodes de classement maintenant devenues banales. Nous nous attacherons donc surtout au commentaire et à l'interprétation des résultats. Précisons toutefois qu'il s'agit d'une méthode qui agrège des individus et des groupes d'individus (ici des cantons) en groupes ou classes suivant un degré de généralisation croissante. Au départ, chaque canton est une entité, une classe à lui seul : c'est l'état de détail maximum. Puis, à partir de cette étape, les cantons sont regroupés par itérations successives, c'est-à-dire selon leur degré de ressemblance. Le processus de regroupement s'achève lorsqu'ils sont tous fondus en un seul et même groupe et c'est l'état de généralité maximum. A chacune de ces étapes, les ressemblances sont déterminées en calculant la distance entre cantons et/ou groupes de cantons pour les critères entrant dans

(1) Les typologies partielles sont présentées en annexe 2.

(2) Le procédé proposé par Ward (error sum of squares) est du type « variance minimum ». Pour plus de détail, voir « Hierarchical grouping optimize an objective function », Journal of American Statistical Association, 58 (1963), 236-244.

Les traitements statistiques ont été réalisés à l'University College of Wales (Aberystwyth), sous la direction de J.W. Aitchison.

l'analyse. L'objectif principal de la méthode est, en termes plus précis, de minimiser, à chaque étape de regroupement, l'augmentation de la variance totale. Cette méthode nécessite la création d'un espace « euclidien », c'est-à-dire dans lequel tous les cantons peuvent être situés en fonction de leurs valeurs (scores) pour chaque variable sélectionnée. C'est pourquoi nous avons effectué au préalable une analyse en composantes principales. Lorsque la hiérarchie a été établie, on peut alors examiner la représentation de l'arbre de classement (linkage tree) qui en résulte et en isoler des groupes significatifs.

## 5.2. ESSAI DE TYPOLOGIE DE SYNTHÈSE

À l'issue des analyses par thèmes, qui toutes ont mis en évidence la situation relativement contrastée des zones à faible densité, il est possible de tenter une synthèse. Certains clivages sont apparus fréquemment dans ces analyses (la spécificité de la haute montagne, de la périphérie du Bassin Parisien...), il est donc vraisemblable que la synthèse ne conduise pas à une image totalement pointilliste, mais à une régionalisation des types.

Deux approches ont été tentées quant au nombre et à la nature des variables prises en compte.

### a - Synthèse des caractéristiques d'ensemble

Une analyse en composante principale a d'abord été effectuée sur les variables retenues. Nous avons ici retenu les critères les plus pertinents (par leur caractère discriminant ou de cohérence) de chaque analyse partielle, soit au total 50 variables (1). Étant donné la diversité des critères, il est apparu utile, même brièvement, d'examiner les intercorrélations entre les variables de façon à voir si se dégagent des associations distinctes (axes, composantes, facteurs). L'analyse en composante principale regroupe les variables fortement associées, révélant ainsi des structures de cohérence entre les données initiales et permettant la description simplifiée d'une réalité complexe.

Pour résumer les principaux résultats statistiques de cette analyse, nous présenterons simplement en annexe 8 - b le tableau des saturations des variables (eigenloadings) sur les 5 premiers axes (2), qui indique les coefficients de corrélation entre les variables et les axes. Ces cinq premiers axes expliquent 59 % de la variance de l'ensemble des corrélations (3). Pour examiner les intercorrélations des variables, nous nous limiterons aux trois premiers axes qui expliquent respectivement 15,5 %,

(1) Voir liste détaillée en annexe 8 a.

(2) Après une rotation (solution varimax) qui, en maximisant les saturations, clarifie la structure des données et en facilite l'interprétation.

(3) Dans l'analyse de groupe effectuée plus loin, nous utilisons bien tous les axes, pour tenir compte de toute l'information originelle.

14,8 % et 14,6 % de la variance. Deux graphiques figurant en annexe 6 - c et 6 - d illustrent la position des variables sur ces axes.

L'interprétation des axes s'appuie sur les variables les plus importantes et nous avons décidé de retenir celles dont la corrélation est supérieure à  $\pm 0,5$  (voir dans le tableau 24 la liste des variables retenues).

L'axe 1 correspond au degré d'intensité de la mise en valeur de l'espace. La forte occupation agricole du sol dans des structures importantes et relativement stables va de pair avec une densité démographique et d'emploi élevée et une grande place de la propriété privée. A l'opposé de cet axe, donc corrélé négativement, on trouve une part importante de résidences secondaires, de friches et d'artisanat. Cet axe reflète en somme la façon dont l'espace est contrôlé par les agriculteurs.

L'axe 2 exprime le niveau de dynamisme de la démographie, de l'emploi et de la construction. Par exemple, on y voit une forte corrélation positive entre les indices de croissance de l'emploi non agricole, de fécondité, de rénovation du parc bâti et même de revenu (fort pourcentage de ménages ayant une voiture). Il est significatif de trouver sur le même axe la part des personnes âgées et le taux de mobilité de la population (saturations négatives).

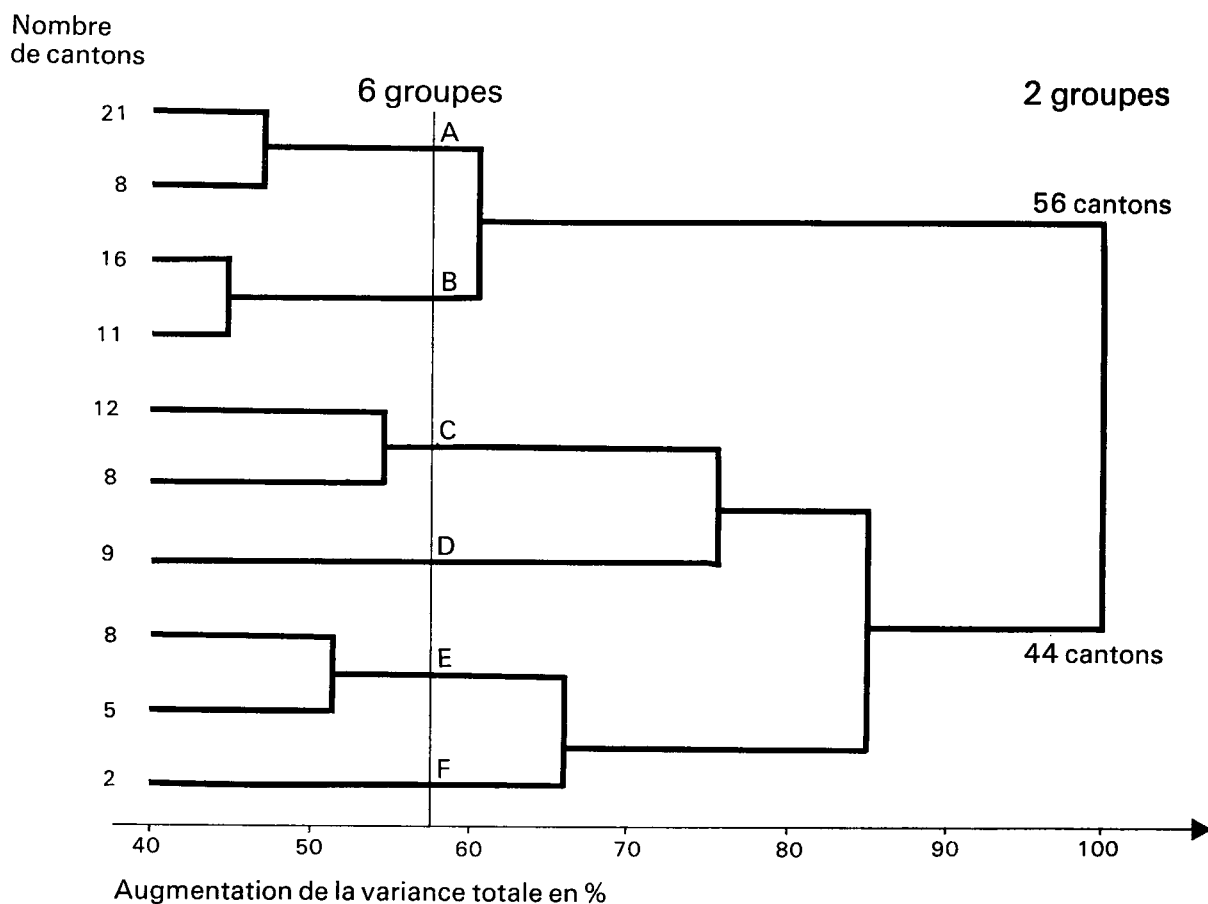
L'axe 3 correspond à la contribution relative des variables exprimant le poids de l'agriculture dans l'économie locale et de celles exprimant la place des autres types d'emploi, surtout ouvriers. Il traduit la dimension structurelle des activités économiques.

Nous sommes ici en présence de trois axes essentiels qui mettent l'accent sur l'utilisation de l'espace, la dynamique d'évolution de la population et de l'emploi et les caractéristiques structurels de l'économie.

Ayant décrit la composition des axes les plus importants, il est maintenant nécessaire de voir si les variables elles-mêmes impliquent des associations spatiales. Nous avons donc effectué un classement fondé sur les scores des cantons quant à l'ensemble des composantes principales, selon la même méthode que celle appliquée aux analyses partielles (méthode de Ward).

Le groupement hiérarchique des cent cantons (cf. arbre de classement) met en évidence deux groupes assez différents.

**Figure n° 3**  
**ARBRE DE CLASSEMENT**



Le premier (56 cantons) possède une forte cohérence interne et reste entier jusqu'à la division en six groupes. L'autre, par contre, qui comporte essentiellement des cantons de montagne, correspond à un ensemble plus hétérogène qui se subdivise fortement lorsqu'on remonte dans l'arbre de classement.

Le choix du nombre de groupes à retenir est forcément subjectif. Nous avons retenu ici six groupes qui correspondent à un compromis satisfaisant entre le souci d'affiner la description et celui de ne pas avoir des groupes trop restreints en nombre. En effet, certains cantons présentant de fortes spécificités s'isolent très vite dans la typologie, c'est donc un compromis entre un trop grand détail et une trop grande généralisation.

Il n'est pas possible de présenter ici une description statistique exhaustive de chacun de ces groupes. Dans le tableau 24, seules les variables fortement associées avec les trois premiers axes ont été retenues. Mais, en décrivant les groupes, nous ferons également appel aux critères plus spécifiques, soit qu'ils diffèrent fortement de la moyenne d'ensemble de la ZFD, soit qu'ils contribuent fortement à la cohérence générale du groupe (1).

(1) Cf. en annexe 5-e le tableau indiquant pour les 50 variables les :  
— valeurs de « t » (caractère de discrimination des groupes),  
— valeur de « F » (caractère de cohésion interne des groupes).

TABLEAU 24

**Valeurs moyennes des principales caractéristiques  
pour cinq groupes de cantons ZFD**

(en pour cent)

GROUPES	A	B	C	D	E	Total
NOMBRE	29	27	20	13	9	ZFD
<i>Axe 1 valeurs positives</i>						
44 Surface agricole utilisée	58,9	57,1	34,5	44,0	12,5	46,4
39 Variation du nombre d'exploitations	- 32	- 28	- 48	- 39	- 57	- 37
14 Variation des actifs agric. masculins	- 54	- 53	- 63	- 56	- 80	- 58
38 Variation de la SAU	- 5	+ 6	- 24	- 5	- 38	- 8
12 Variation des actifs agric. totaux	- 57	- 58	- 66	- 59	- 83	- 62
	87,6	85,8	65,9	78,7	35,7	76,9
3 Densité totale (hab.)	15,2	13,7	7,8	17,6	10,4	13,1
45 Densité d'emplois (hab.)	5,5	4,0	2,5	6,4	3,2	4,4
40 SAU/Exploitation (ha)	30,1	52,1	37,4	39,1	19,1	37,3
<i>Axe 1 valeurs négatives</i>						
31 Résidences secondaires	19,5	16,5	36,9	23,8	39,4	24,6
49 Landes et friches	22,8	6,4	59,0	24,1	52,9	28,3
6 Artisans	8,6	7,8	11,2	9,9	12,7	9,5
<i>Axe 2 valeurs positives</i>						
18 Variation des actifs non agricoles	+ 14	+ 9	+ 21	+ 85	+ 10	+ 23
13 Variation des actifs tertiaires	+ 22	+ 9	+ 48	+ 98	+ 35	+ 35
33 Indice de fécondité	12,0	11,9	12,1	15,6	13,1	12,6
16 Variation actifs non agric. féminins	+ 21	+ 21	+ 46	+ 12	+ 53	+ 41
17 Variation actifs totaux	- 38	- 32	- 40	+ 3	- 33	- 31
19 Variation population totale 1962-1975	- 16	- 14	- 18	+ 7	- 15	- 13
26 Constructions récentes	13,0	10,1	14,7	27,9	19,9	15,1
46 Variation actifs industrie	+ 14	+ 19	- 6	+ 96	+ 24	+ 23
11 Variation population totale 1962-1968	- 8	- 6	- 12	+ 5	+ 2	- 6
29 Ménages avec voiture	62,3	59,8	59,5	68,1	56,7	61,3
1 Taux d'activité	39,2	36,2	36,5	40,9	35,5	37,7
<i>Axe 2 valeurs négatives</i>						
23 Population stable	85,0	81,1	77,3	71,9	80,7	80,0
22 Population de 65 ans et +	22,8	22,2	25,8	18,2	21,1	22,5
<i>Axe 3 valeurs positives</i>						
5 Ouvriers	19,8	31,3	18,5	31,3	39,9	26,3
15 Actifs féminins non agricoles	16,5	20,5	20,6	28,0	23,6	20,7
27 Logements confortables	18,8	18,9	19,3	34,3	30,8	22,0
7 Actifs du BTP	7,0	9,6	8,8	11,2	14,8	9,4
<i>Axe 3 valeurs négatives</i>						
2 Actifs agricoles	51,8	38,9	40,3	22,4	14,0	38,3
30 Population des ménages agricoles	57,9	45,7	48,1	27,1	19,3	44,7
48 Actifs agro-industrie	55,4	43,9	43,2	29,3	16,9	42,5

(1) Les données du 6<sup>e</sup> groupe constitué de 2 cantons ne sont pas indiquées ici.

Le groupe A (29 % des cas) présente une assez grande cohérence et ne s'écarte de la moyenne d'ensemble des ZFD que pour un petit nombre de critères. Ce groupe a des scores élevés sur l'axe 1 et 3. Il correspond à des cantons restés très agricoles, avec 52 % d'actifs agricoles et une forte part des superficies consacrées à l'agriculture (59 %). Les structures agricoles y sont modestes (l'exploitation moyenne a 30 ha), mais relativement résistantes (faible recul de la SAU, baisse des actifs agricoles inférieure à la moyenne). Les activités non agricoles en faible croissance ne compensent cependant pas la baisse du nombre des agriculteurs. Le manque de dynamisme démographique y est renforcé par la faiblesse de l'immigration. Pour la moitié, ces cantons sont situés dans le Massif Central, d'autres appartiennent au Jura et aux plateaux aquitains (type Gers). Mais il est intéressant de constater qu'il en existe

un certain nombre dans la France du Nord (Luzy en Sud-Morvan, Gy et Champlitte sur les plateaux de Haute-Saône, Carrouges dans le Bas-Maine...), qui témoignent ainsi que l'existence de noyaux agricoles défavorisés dans la grande périphérie de la Région Parisienne.

Le groupe B (27 % des cas) s'apparente au groupe A en ce qui concerne la mise en valeur de l'espace, dominée par l'agriculture (voir tableau 24). Mais il s'en différencie par des structures agricoles plus fortes (exploitations plus grandes, persistance du salariat, peu de friches et conquête de nouvelles terres) et par une économie plus diversifiée (31 % d'ouvriers dans la population). Ce groupe est celui qui présente à la fois la plus grande cohésion interne (voir valeurs de F en annexe 6-e) et la plus grande contiguïté géographique. Il correspond essentiellement aux régions de grande culture de l'est et du sud du Bassin Parisien. Toutefois, cette agriculture forte n'assure pas la permanence du peuplement, dans la mesure où les implantations nouvelles d'activités non agricoles y sont très faibles, de même que le développement touristique (16 % seulement de résidences secondaires). Les indices du niveau de revenu moyen sont également au-dessous de la moyenne, ce qui traduit l'existence d'une société bipolarisée où existent des catégories à faible niveau de vie.

Le groupe C (20 % des cas) est caractérisé par sa très faible densité moyenne (moins de 8 hab./km<sup>2</sup>) et l'importance encore grande de l'agriculture. De nombreux critères y marquent une crise agricole et démographique : forte régression de la SAU et du nombre de actifs, près de 60 % de friches dans les exploitations, le plus fort taux de dépopulation des 5 groupes (— 18 % entre 1962 et 1975) et le plus fort vieillissement. Certains indices y montrent l'émergence de nouvelles formes d'utilisation de l'espace (place des résidences secondaires, développement du tertiaire), mais cette évolution ne permet pas encore de redresser une situation critique sur le plan de l'emploi et de la population. Le morcellement géographique de ce groupe correspond à celui des massifs montagneux (Alpes du Sud, Pyrénées, rebord cévenol).

La spécificité du groupe D (13 % des cas) s'organise surtout autour de l'axe 2 qui témoigne du dynamisme des activités et de la démographie. C'est le seul groupe caractérisé par une croissance de la population entre 1962 et 1975. Il bénéficie à la fois d'apports migratoires importants (28 % de nouveaux installés entre 1968 et 1975) et d'une structure d'âge équilibrée qui détermine une fécondité très supérieure à la moyenne. Ce renouveau démographique est sans aucun doute lié au développement d'activités nouvelles, soit industrielles, soit tertiaires. Ce phénomène se reflète également dans le fort taux de constructions neuves, de logements confortables et de ménages possédant une voiture. Ce groupe est relativement dispersé dans l'espace, et lorsque l'on examine la liste des cantons concernés, on s'aperçoit qu'il s'agit de zones animées par une petite ville (Salbris, Arcis/Aube...) ou ayant bénéficié d'implantations industrielles ou tertiaires (CEA à Cadarache, lycée de Font-Romeu...).

Le groupe E, plus réduit en nombre (9 % des cas), est celui qui s'écarte le plus fortement de la moyenne pour le plus grand nombre de critères. Il correspond aux cantons dans lesquels le processus de réutilisation de l'espace s'est manifesté avec le plus de force. L'ancienne économie agricole s'y est effondrée : la baisse des actifs agricoles atteint 80 % entre 1954 et 1975, la SAU recule de 40 % entre 1955 et 1970 et se trouve alors réduite à 12 % du territoire. Ces espaces tendent à devenir des espaces d'utilisation temporaire, voués aux loisirs (40 % de résidences

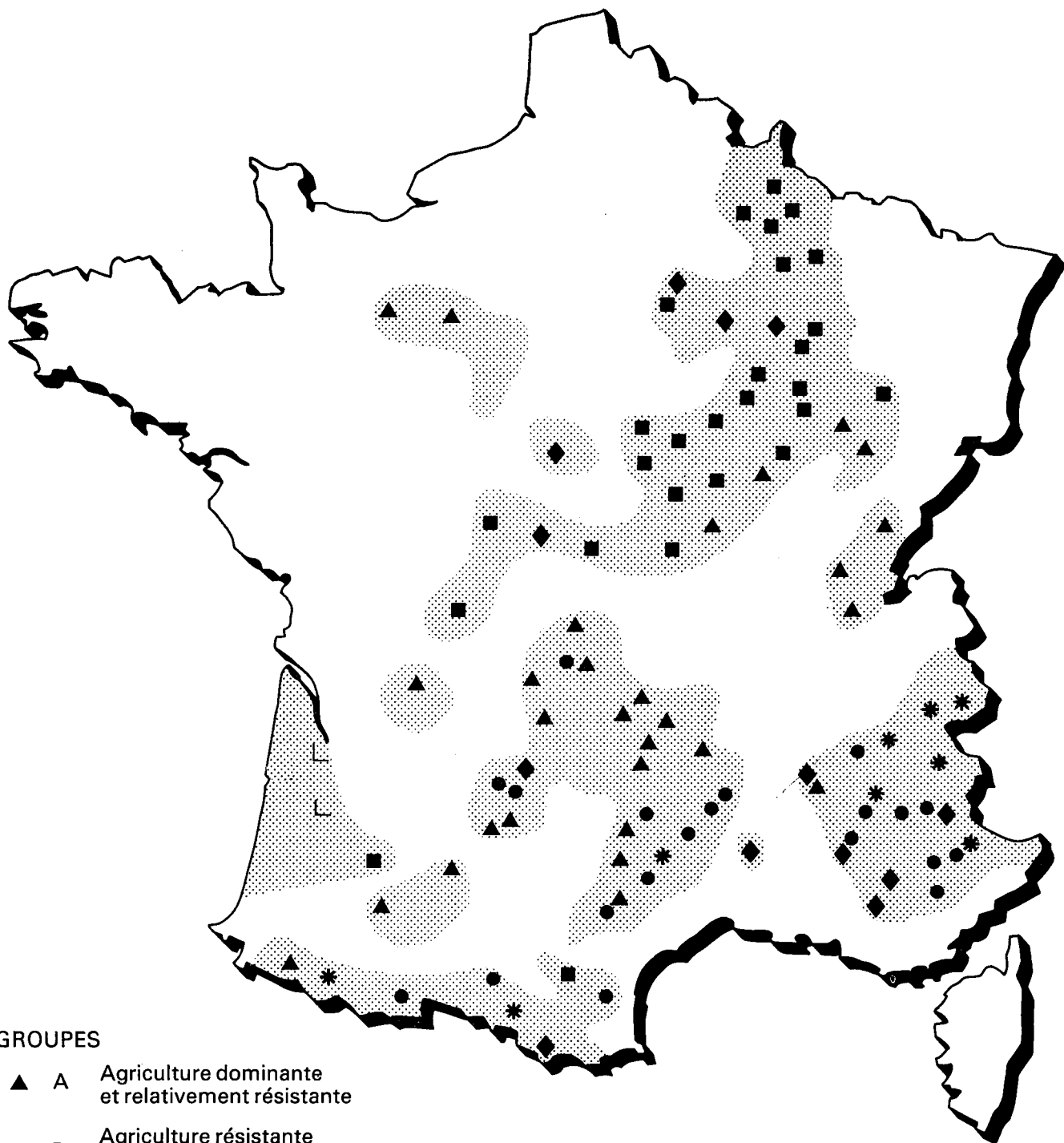
secor.daires) ou à des fonctions conservatoires (parcs nationaux). Certains de ces cantons possèdent toutefois un industrie ancienne (L'Argentière, Saint-Michel-de-Maurienne, les Cabannes...). La propriété privée ne détient en moyenne que 35 % des terres et ces régions tendent de plus en plus à être gérées de l'extérieur.

Enfin, le groupe F ne comporte que 2 cantons des Landes (Castelnau-de-Médoc et Sore) et témoigne de la spécificité du modèle landais (importance de la forêt, du salariat agricole, de l'agriculture à temps partiel). L'intégration, dans une démarche de synthèse, d'un grand nombre de variables visant à décrire les aspects très divers des formes de mise en valeur et de fonctionnement d'un espace conduit nécessairement à un résultat complexe pour l'interprétation et sans doute peu opératoire pour l'action. Pour insatisfaisante qu'elle puisse être, la typologie des cantons de faible densité issue de notre analyse appelle cependant à insister sur un certain nombre de constatations qui nous paraissent importantes :

— D'abord, la grande *diversité* des cantons caractérisés par la faible densité démographique, diversité d'ailleurs insuffisamment décrite par la typologie présentée ; ensuite, la relative *contiguïté géographique* des cantons appartenant aux divers groupes. C'est là un résultat non évident au départ si l'on fait référence aux descriptions presque toujours « localistes » de la plupart des observateurs des campagnes. Mais, si l'on se réfère à la carte 15, la force d'organisation spatiale du milieu rural que constituent les conditions naturelles et, de plus en plus, les développements de l'urbanisation, apparaît assez nettement. En troisième lieu, et s'agissant des zones à faible densité, *l'opposition Nord-Sud* avec une France du Nord relativement homogène, mais qui comporte des noyaux différenciés (Morvan, plateau de Langres), et une France du Sud plus morcelée et plus contrastée dans ses évolutions. On retrouve ici, au niveau des cantons, le grand clivage mis en évidence dans nos précédentes analyses des départements de faible densité et qui remet en cause celui souvent utilisé entre France de l'Est et France de l'Ouest. On peut également remarquer la très grande hétérogénéité du Massif Central. Enfin, il n'y a pas de véritable corrélation entre la typologie dégagée et les tendances de l'évolution démographique de ces zones rurales. Certes, le groupe C est en déclin démographique plus marqué (— 18 % entre 1962 et 1975) et le groupe D enregistre une légère croissance (+ 7 %), mais à l'intérieur de tous les groupes la dispersion des taux d'évolution reste grande (valeurs de F élevées). Aucune des caractéristiques propres à chacun des groupes ne paraît donc déterminante pour expliquer les tendances de l'évolution à venir au niveau de chaque canton.



**Carte n° 4**  
**TYPOLOGIE DE SYNTHÈSE DES CANTONS DE FAIBLE DENSITÉ**



**GROUPES**

- ▲ A Agriculture dominante et relativement résistante
- B Agriculture résistante  
Activités diversifiées
- C Crise agricole et démographique  
Émergence d'activités touristiques
- ◆ D Renouveau démographique et activités nouvelles
- \* E Espaces dévitalisés et d'utilisation temporaire
- L F Modèle landais

## b - Essai de classement des ZFD selon leur degré de vulnérabilité

De façon à pouvoir aller plus loin dans notre recherche pour apporter des éléments de réflexion utilisables à la mise en œuvre du FIDAR, nous avons procédé à une seconde synthèse des données recueillies. En effet, le choix des indicateurs pris en compte dans cette synthèse peut être plus orienté vers la prospective, vers le devenir des cantons de faible densité, autant qu'on puisse en juger à travers des indicateurs nécessairement imparfaits. Dans la masse des critères élaborés, nous avons donc sélectionné ceux qui peuvent participer à la définition d'une situation de fragilité.

Sans que cela puisse être considéré comme issu d'une réflexion d'ensemble sur le concept même de fragilité d'un espace géographique, concept qui intègre à la fois des données de l'actuel (crise, réversibilité) et du potentiel (risque, adaptabilité), nous avons retenu 13 critères pour cette analyse. Ces critères représentent un certain nombre d'éléments associés à une situation de vulnérabilité : état démographique, qualité du cadre de vie et surcoûts de l'isolement, revenus, dynamisme de l'emploi, capacité d'adaptation des systèmes agricoles.

Un traitement statistique identique à celui mis en œuvre pour les typologies précédentes a donc été effectué sur ces critères. Il dégage quatre groupes de cantons qui, de fait, correspondent à différents degrés de vulnérabilité. En effet, si l'on ajoute pour chaque groupe les valeurs moyennes de « t » (1) dans chaque variable, en les affectant d'un signe selon que le degré croissant de vulnérabilité est exprimé dans le sens ou dans le sens contraire de la valeur (2) de la variable, il apparaît une très nette hiérarchie entre les groupes.

	<u>Indice de vulnérabilité</u>	<u>Nombre de cas</u>
Groupe 1	— 7,6	26
Groupe 2	— 0,1	38
Groupe 3	+ 3,8	17
Groupe 4	+ 7,3	17

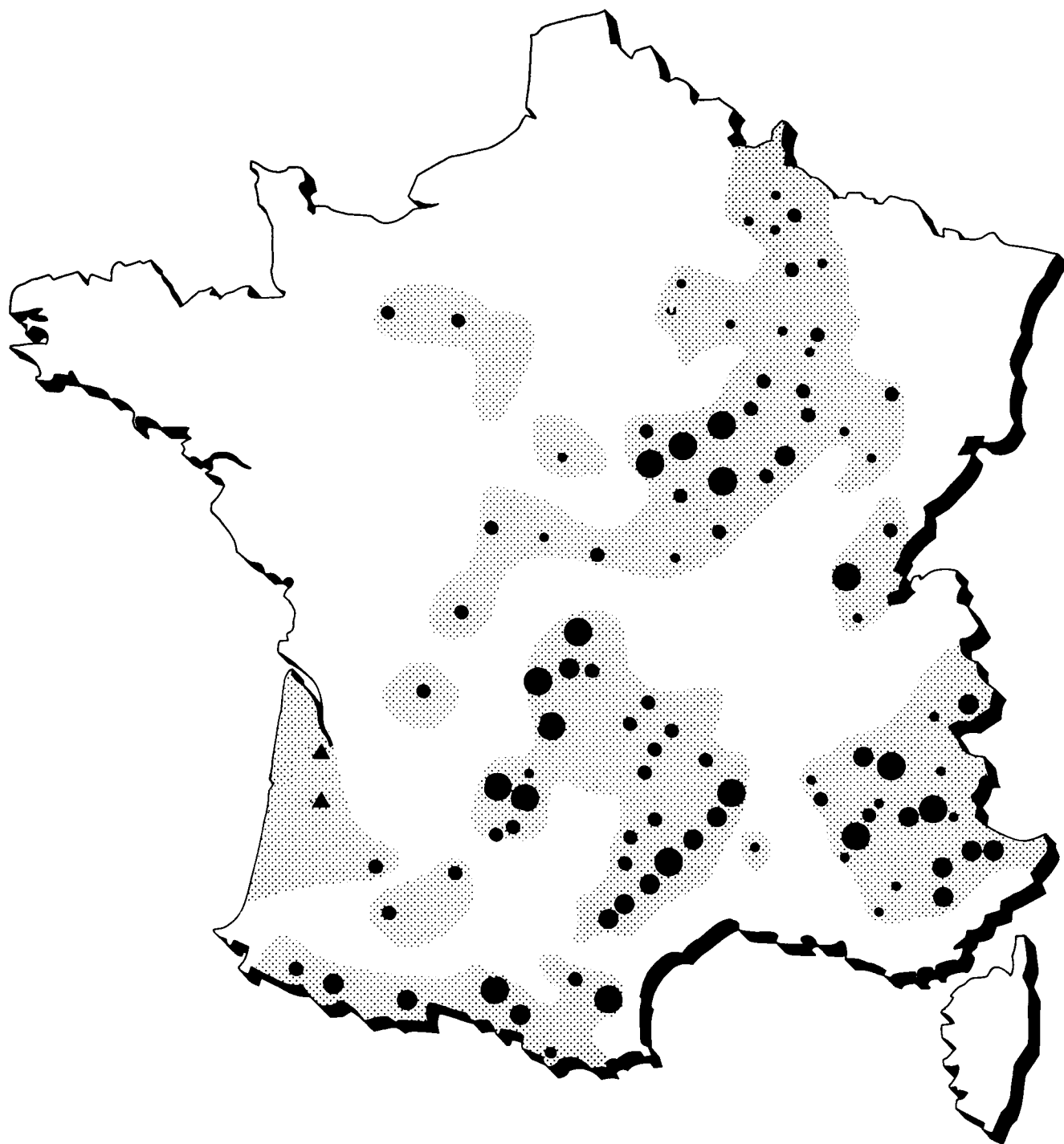
Alors que le groupe 1 présente les conditions les plus favorables (relativement à l'ensemble des cantons de faible densité), le groupe 4 cumule les facteurs de vulnérabilité ; les groupes 2 et 3 présentent des situations intermédiaires.

La carte n° 17 et le tableau n° 31 illustrent plus concrètement la localisation et les caractéristiques de ces groupes.

(1) Rappelons que la valeur de « t » exprime pour le groupe l'écart standardisé à la valeur moyenne de l'ensemble de la population observée.

(2) Par exemple, l'indice de vieillissement est dans le sens de la vulnérabilité croissante, celui de fécondité dans le sens contraire.

**Carte n° 5**  
**DEGRE DE VULNERABILITE DES CANTONS DE FAIBLE DENSITE**



- GROUPE**
- 1 Faible
  - 2 Moyenne
  - 3 Forte
  - 4 Très forte
  - ▲ Cas particuliers

Le groupe 1 est, pour pratiquement tous les critères, dans une situation de faible vulnérabilité. Il comprend à la fois des cantons de l'est du Bassin Parisien, des Alpes, et d'autres cantons plus dispersés ayant en général à leur tête une petite ville.

**TABLEAU 25**  
**Type de vulnérabilité selon les groupes de cantons**

Thèmes des indicateurs	Groupes			
	1	2	3	4
Vieillesse de la population	—	0	0	+
Fécondité potentielle	—	+	—	+
Isolement géographique	—	0	+	0
Confort de l'habitat	—	+	0	+
Personnes isolées	—	0	0	+
Revenus	—	0	0	+
Taille des exploitations	0	0	+	+
Evolution de l'espace cultivé	0	—	+	+
Surpeuplement agricole	—	0	0	0
Poids de l'activité agricole	—	+	—	+
Dynamisme non agricole	—	+	0	+
Potentiel d'emploi	—	0	+	+
Utilisation secondaire	—	—	+	+

+ forte vulnérabilité

— faible vulnérabilité

0 vulnérabilité moyenne

Le groupe 2 se situe tout juste en situation moyenne. Plus important (38 % des cas), il est localisé en plusieurs noyaux (Auvergne, Centre-Est, Sud-Ouest). Sa fragilité repose essentiellement sur le poids encore élevé de l'agriculture, accompagné d'un faible dynamisme des activités non agricoles, sur un habitat individuel peu confortable et une fécondité potentielle insuffisante.

Le groupe 3 trouve essentiellement sa fragilité dans la faiblesse de son potentiel d'emploi, le déclin de son agriculture et le fort isolement que lui confère sa situation géographique. C'est dans les Alpes du Sud, les Pyrénées et le rebord cévenol qu'il est surtout localisé.

Le groupe 4, enfin, en mauvaise situation pour pratiquement tous les critères, est le plus intéressant à considérer car il ne correspond pas aux zones que l'on aurait pu a priori désigner. Ce groupe est en effet relativement dispersé dans les régions périmontagneuses et la périphérie parisienne, avec quelques concentrations privilégiées sur les plateaux de Bourgogne, le Morvan et le Limousin.

## Conclusion générale

L'approche statistique du phénomène des faibles densités démographiques, tout en intégrant un maximum de variables concernant les tendances d'évolution de ces zones, n'avait pas l'ambition de mettre en évidence les mécanismes de cette évolution. Elle visait, avant tout, à répondre aux questions de l'extension des zones à faible densité en France et de leur typologie. Au terme de cette étude, plusieurs points méritent d'être soulignés.

En premier lieu, et concernant l'extension de la ZFD, on peut insister sur :

- l'importance territoriale des espaces de faible peuplement qui, même avec le seuil de densité relativement bas retenu (20 habitants/km<sup>2</sup>), couvrent près du quart du pays. Les ZFD ne s'identifient nullement aux zones montagneuses et les débordent très largement sur les plateaux périphériques du Bassin Parisien et dans les bocages du Sud-Ouest ;
- la tendance générale à la concentration de la population dans les secteurs les plus peuplés et, par voie de conséquence, à l'extension de la ZFD pour les années à venir, principalement à la bordure ouest du Massif Central et sur les plateaux aquitains ;
- l'existence de phénomènes de reprise démographique dans des cantons ayant atteint un très faible niveau de densité, le seuil de vulnérabilité se situant entre 15 au 20 habitants/km<sup>2</sup>. Ce phénomène est loin de compenser celui de l'extension, mais témoigne de la réversibilité possible des processus de dépeuplement.

En second lieu, et concernant la spécificité des zones à faible densité, nos analyses ont montré que :

- les zones de faible densité constituent un espace significativement différent des zones rurales dotées d'un plus fort peuplement, pour de très nombreux indicateurs de l'évolution démographique et économique, des conditions de vie des habitants et des formes de mise en valeur de l'espace ;
- toutefois, leur situation n'est pas spécifique pour un certain nombre de facteurs : diminution du nombre des actifs agricoles, fréquence des agriculteurs double-actifs, tertiarisation des activités, taux d'exode, baisse absolue de la densité sur longue période. Cette observation est plus intéressante que la précédente car elle contredit certaines affirmations qui associaient volontiers ces critères à la basse densité. Elle montre que les mécanismes d'évolution de ces espaces sont encore mal appréciés.

En troisième lieu, et concernant la diversité des types de zones à faible densité :

- les analyses thématiques entreprises concernant la démographie, la base économique les catégories sociales, l'espace..., ont toutes montré la grande diversité de situation et d'évolution des ZFD. Certes, l'analyse typologique conduit par nature à différencier des grands ensembles, mais les résultats ont bien mis en évidence une réelle diversité de cas, d'autant plus grande que les clivages géographiques ne se répètent pas selon que l'une ou l'autre composante est prise en considération.

— la diversité constatée ne doit cependant pas conduire à l'idée d'un éclatement tel que soit remise en cause la pertinence même de l'ensemble de faible densité. Dans toutes les analyses, seule une frange représentant 15 à 20 % des cantons présente des caractéristiques de reprise, tous les autres groupes sont en réalité dans une situation plus médiocre que la moyenne des autres zones rurales. Si ce constat repousse l'idée d'un déterminisme absolu pour l'avenir, s'il maintient comme plausibles les perspectives d'un renouveau pour certains cantons, l'existence de cette frange assez favorisée ne doit pas masquer la grande vulnérabilité de la partie des espaces à faible densité.

— les tentatives de synthèse menées à partir de l'ensemble des caractéristiques de structure et d'évolution des cantons et à travers les seules données posant problème à terme ont mis en évidence des ensembles géographiques sensiblement différents. Dans la première synthèse, la contiguïté des groupes est manifeste et se confond largement avec les grands ensembles naturels, tout en montrant une hétérogénéité des massifs montagneux. La seconde synthèse montre une image beaucoup plus pointilliste qui met en pièces la plupart des groupements précédemment effectués. Cela donne matière à réflexion dans le débat qui peut opposer les tenants d'une politique d'aménagement s'appuyant sur la délimitation de zones d'intervention et les tenants d'une action plus ponctuelle et du « coup par coup ».

Si, dans le domaine d'une politique à long terme visant à une transformation en profondeur des structures, les grands zonages (à condition d'être correctement réalisés) peuvent être pertinents, pour la résolution de problèmes conjoncturels et de situations locales critiques, l'intervention sélective et ponctuelle est certainement plus adaptée et plus efficace du moins pour ce qui est des zones à faible densité.

# Annexes

## ANNEXE 1 : La méthode utilisée

- a - Le choix du canton comme unité géographique d'analyse
- b - Le choix des variables d'analyse de la situation et des transformations

## ANNEXE 2 : Les typologies partielles, étapes nécessaires à une typologie de synthèse

- a - Le type cadre de vie
- b - Le type catégories sociales
- c - Le type évolution démographique
- d - Le type mutations agricoles
- e - Le type activités et emploi
- f : Le type formes d'usage de l'espace

## ANNEXE 3 : Echantillon des cantons de faible densité

- a - Liste des cantons
- b - Carte des cantons

## ANNEXE 4 : Evolution 1962-1975

- a - Répartition et évolution du nombre de cantons par tranches de densité
- b - Liste des cantons de ZFD en croissance

## ANNEXE 5 : Test de comparaison des valeurs centrales des deux échantillons

## ANNEXE 6 : Classification des modes d'utilisation du sol

## ANNEXE 7 : Tableaux sur le classement de synthèse

- a - Variables retenues pour la typologie de synthèse
- b - Tableau des saturations des variables
- c - Position des variables sur les axes 1 et 2
- d - Position des variables sur les axes 1 et 3
- e - Caractéristiques de variance des groupes

### La méthode utilisée

Afin de renouveler l'approche nationale à base statistique, il nous a paru indispensable :

— d'affiner le cadre géographique d'observation qui, jusqu'à présent, avait le plus souvent été le département (parfois la région agricole), de façon à mieux cerner les caractéristiques propres à ces milieux, sans y inclure des phénomènes extérieurs qui biaisent très largement le constat (cas des villes ou des communes rurales péri-urbaines dans les séries départementales) ;

— d'orienter l'analyse des données vers l'étude de la dynamique des zones à faible densité (extension spatiale et transformations internes) en introduisant la dimension spatio-temporelle des phénomènes. Pour ce faire, nous avons intégré dans l'analyse des critères à plusieurs dates et systématisé la recherche corrélative sur les évolutions ;

— de parvenir à cerner des types d'espace à faible densité que nos premiers travaux avaient mis en évidence (1). La méthode typologique sera donc un outil essentiel de cette nouvelle approche de la France des faibles densités.

#### 1. 1. LE CHOIX DU CANTON COMME UNITE GEOGRAPHIQUE D'ANALYSE

Le choix du canton pour délimiter cette zone s'explique pour plusieurs raisons. Si l'on dispose d'un plus grand nombre d'informations statistiques sur le département, cet échelon géographique est trop grand pour véritablement avancer dans l'analyse des espaces de faible densité. En effet, et mis à part quelques départements, dans la majorité des cas les ZFD ne constituent qu'une fraction du département, et l'existence d'une ville peut suffire à ôter toute signification aux moyennes départementales. Le fait est d'autant plus fréquent que, par nature, les ZFD sont souvent des espaces aux confins des limites administratives (2). Par ses caractéristiques dimensionnelles, son enracinement dans le passé, son cadre sur lequel s'est calquée une grande partie de l'organisation sociale du monde rural, le canton nous a semblé être une unité particulièrement pertinente pour l'analyse du phénomène de la faible densité.

(1) Cf. « La France des faibles densités », SEGESA, 2<sup>e</sup> édition, 1977.

(2) Le Morvan, le plateau limousin, les Cévennes... sont des cas types de ces zones, importantes en superficie, qui sont morcelées par le découpage administratif.



Un certain nombre de caractéristiques de ces cantons ont pu être calculées de façon exhaustive, il s'agit essentiellement des données globales d'importance et d'évolution de la population.

Pour les critères plus détaillés concernant les activités et l'emploi, l'habitat, les fonctions touristiques, l'usage du foncier..., nous avons opté pour l'analyse d'un échantillon de cantons, en raison du travail requis par l'élaboration de ces critères :

— Tout d'abord, les données intéressantes ne sont pas toujours disponibles au niveau du canton et il est alors nécessaire d'agrèger manuellement des données communales (cas, par exemple, du nombre et de la superficie des exploitations agricoles au recensement de 1955).

— Ensuite, toutes les données ne sont pas publiées, et il est parfois nécessaire de les relever dans des fichiers, sur des microfilms, ce qui demande un long travail.

— Enfin, l'approche des évolutions est compliquée par les nombreux changements des limites cantonales (20 % des cas) dont on doit tenir compte pour ne pas introduire des biais qui seraient souvent supérieurs à l'évolution que l'on veut mesurer.

Nous avons donc retenu les limites cantonales de 1975 et reconstitué pour les autres dates les espaces géographiques identiques en ajoutant ou retranchant les communes ayant fait l'objet des changements (1). Cette opération limite par ailleurs le choix des critères pour les dates anciennes à ceux qui sont disponibles au niveau communal (2).

En ce qui concerne les statistiques anciennes qui permettent d'analyser l'évolution de ces zones, nous avons retenu, de façon privilégiée, la date de 1954. Cette date, qui correspond à un recensement de population (1954), est proche de celle du recensement général de l'agriculture (RGA de 1955, elle est préalable aux grandes transformations qu'ont subi les espaces ruraux dans la période contemporaine, elle constitue avec 1975 une période d'environ 20 ans qui est nécessaire pour mesurer des transformations significatives dans des secteurs où la faiblesse du peuplement rend très aléatoire les évolutions sur courte période (entre deux recensements, par exemple).

L'échantillon retenu pour l'observation des ZFD est de 100 cantons, ce qui correspond à un taux de sondage d'un peu plus de 20 % (3). Le choix des cantons a été effectué selon un sondage à stratification spatiale par la méthode du tirage systématique sans alignement (4). Cette méthode vise à obtenir une représentation correcte des différentes régions françaises, naturellement elle accroît les chances de sélection des cantons les plus étendus, mais aucun sondage ne peut prétendre satisfaire tous les points de vue et il nous a semblé important de respecter la variable régionale qui, a priori, est un facteur important de différenciation des

(1) Ceci nous a parfois imposé la reconstitution de cantons qui avaient été divisés en plusieurs cantons au cours des dernières années.

(2) Dans certains cas, nous avons cependant procédé à des estimations (résidences secondaires et actifs du bâtiment en 1954, par exemple).

(3) Compte tenu du nombre total de cantons (479) retenus comme faisant partie de la ZFD nationale. Cf. plus loin.

(4) Le principe de cette méthode est de tirer au sort un point dans chacun des carreaux d'une grille. Cette grille est appliquée sur la carte des cantons et les cantons sélectionnés sont ceux dans lesquels tombent les points.

(5) Cf. liste des cantons de l'échantillon en annexe n° 1.

zones de faible densité (5). La comparaison des moyennes de l'échantillon avec l'ensemble des cantons pour quelques critères montre que sa représentativité est convenable.

	Echantillon 100 cantons	Total cantons ZFD
Densité 1975	13,9	13,1
Evolution de la population 62-75	— 12,7	— 12,4
% des cantons de montagne	50,0	49,3

La mise en évidence des spécificités de structure et d'évolution de la zone des faibles densités nécessitait une comparaison avec une zone rurale de référence. L'ensemble des communes rurales françaises aurait pu valablement servir de base pour cette comparaison, mais en fait ceci n'aurait été possible que pour les données de 1975, car il n'existe pas de reconstitution par l'INSEE des données des recensements antérieurs dans un espace constant (sauf en ce qui concerne les chiffres de population totale et de logements). Pour réaliser cette analyse comparative, nous avons donc dû prendre un autre ensemble de cantons, représentatifs des espaces ruraux situés en dehors de zones à faible densité, et effectuer le relevé des mêmes données statistiques. Pour des raisons identiques à celles indiquées plus haut, c'est également la méthode de l'échantillonnage qui a été retenue. Ces cantons ont été naturellement choisis en dehors des ZFD, mais en éliminant ceux trop directement sous l'influence des villes (cantons péri-urbains par exemple). L'échantillon comporte donc 105 cantons tirés au sort parmi les cantons exclusivement ruraux (1) et ceux dont la population urbaine était inférieure à la population rural en 1975. Nous les appellerons « cantons ruraux hors ZFD », ou « zone rurale témoin ».

## 1.2. LE CHOIX DES VARIABLES D'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES TRANSFORMATIONS

Les caractéristiques retenues dans cette analyse visent à décrire les principaux éléments des structures socio-économiques et de l'usage de l'espace, ainsi que leurs transformations dans les vingt dernières années. Nous disposons ainsi de plus de 200 séries de variables (2) touchant à :

### ● La démographie

Population totale et rurale : à l'année du maximum, en 1954, 1962, 1968, 1975 ;

Composante naturelle : indice de vieillissement, de fécondité, solde naturel ;

Composante migratoire : nouveaux arrivés, immigrants, balance migratoire.

(1) Ceci correspond à un taux de sondage de 8 %, sondage effectué selon la même méthode que décrite précédemment.

(2) 5 cartes perforées ont été réalisées : cf. liste des variables relevées et précision de la source en annexe n° 1-b.

- **Les infrastructures et l'urbanisation**

Echangeur autoroutier, gares marchandises-voyageurs ;

Appartenance à une ZPIU ;

Taille du chef-lieu de canton.

- **L'utilisation de l'espace**

Densité démographique ;

Superficies en forêt, friches des exploitations (1) ;

Evolution de la surface cultivée ;

Mode d'utilisation agricole du sol (MUS) ;

Appropriation de l'espace (Etat, communes, privés).

- **L'emploi et les activités**

Population active résidente en 1954 et 1975, totale et féminine ;

Evolution des actifs des principales branches ;

Emplois au lieu de travail (1975 seulement : total, femmes, principaux secteurs (primaire, secondaire, tertiaire)).

- **L'agriculture**

Evolution des actifs agricoles par statut ;

Evolution du nombre et de la surface des exploitations ;

% de pluriactifs dans les ménages agricoles et parmi les chefs d'exploitation ;

Systèmes de production (cultures, densité de cheptel, type d'élevage) ;

Actifs des industries agro-alimentaires, du bois.

- **Habitat et cadre de vie**

Répartition du parc des logements (RP - RS - LV) ;

Construction récente (1962-1975) ;

Logements confortables ;

Ménages équipés de téléphone, voiture ;

Distance à certains équipements (hôpital, lycée).

---

(1) Pas de possibilités d'évolution pour ces deux critères.

- **Fonction résidentielle - Tourisme**

Actifs travaillant hors de leur commune (% , rapport emplois/actifs) ;

Population des ménages collectifs ;

Evolution des résidences secondaires ;

Existence d'une station (thermale, balnéaire, ski...), villages de vacances.

- **Catégories sociales**

CSP agriculteurs, artisans + commerçants, ouvriers ;

Ménages d'une seule personne.

- **Insertion dans les procédures d'aménagement**

Montagne, zone défavorisée hors montagne, littoral ;

PAR, contrat de pays ;

Parc national, parc naturel régional.

### Les typologies partielles élaborées pour la définition d'une typologie de synthèse

Nous pouvons regrouper autour de quatre grands thèmes les classements thématiques effectués pour une prospective des zones à faible densité : conditions socio-démographiques, évolution agricole, changements de la base économique et usage de l'espace, sans que cet ordre n'implique une quelconque hiérarchie entre les facteurs. Pour chacun d'entre eux, nous examinerons les principaux facteurs de clivage, décrirons les groupes déterminés par référence à l'arbre de classement, en ne retenant toutefois que les critères qui diffèrent de manière significative de la moyenne générale ou qui contribuent fortement à la cohérence générale du groupe. Enfin, nous étudierons la répartition géographique des types de cantons.

Dans ces analyses partielles, toutes les composantes ont été extraites de façon à ce que l'ensemble des informations soient retenues pour la classification. L'analyse en composantes principales, en standardisant les valeurs de l'ensemble des données statistiques, élimine le problème des variables fortement intercorrélées (qui biaisent la mesure de la variance et des distances entre groupes) et permet de retenir toute l'information. Ceci lorsque tous les axes sont utilisés dans le calcul des scores (100 % de la variance est expliquée).

#### a - L'avenir socio-démographique des ZFD

Une première série d'éléments qui conditionnent l'avenir des ZFD peut se rapporter à tout ce qui touche au *cadre de vie* des habitants, qu'il s'agisse du contexte de leur vie quotidienne ou de l'accès à des services plus élaborés.

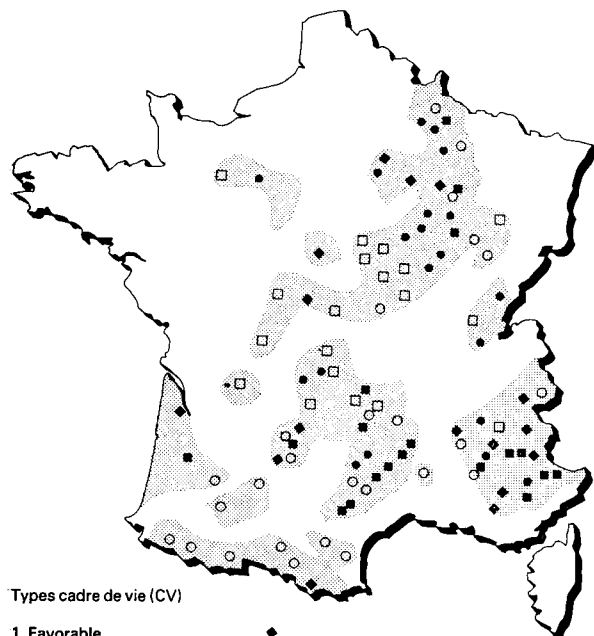
Le classement fait ressortir 5 groupes dont les caractéristiques sont les suivantes (cf. tableau et carte).

TABLEAU 24  
Types de cadre de vie (en pour cent)

TYPES	1	2	3	4	5
Pourcentage par type	16	20	26	19	19
<b>CARACTERISTIQUES</b>					
Constructions récentes	28,5	13,5	15,0	9,0	11,9
Logements confortables	36,6	26,8	18,4	16,7	15,0
Ménages avec téléphone	24,7	30,9	20,5	22,8	24,8
Ménages avec voiture	66,2	64,2	62,9	54,7	58,5
Ménages isolés	21,4	23,2	19,5	26,7	28,2
Distance lycée - hôpital (km)	22,7	27,7	27,9	26,1	45,4
Densité de population	18,6	13,0	12,3	16,0	6,7

Carte n° 1

**TPOLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : CADRE DE VIE**

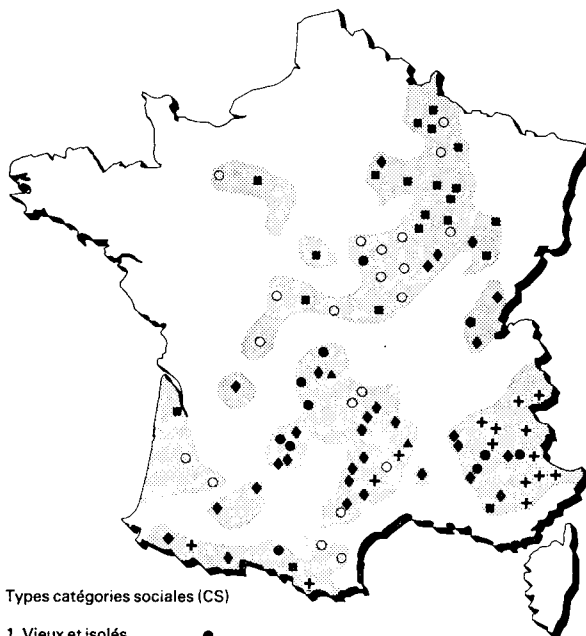


Types cadre de vie (CV)

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1 Favorable                       | ◆ |
| 2 Moyen avec cadre individuel bon | ● |
| 3 Cadre individuel médiocre       | ○ |
| 4 Isolement social                | □ |
| 5 Handicaps naturels importants   | ■ |

Carte n° 2

**TPOLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : CATEGORIES SOCIALES**

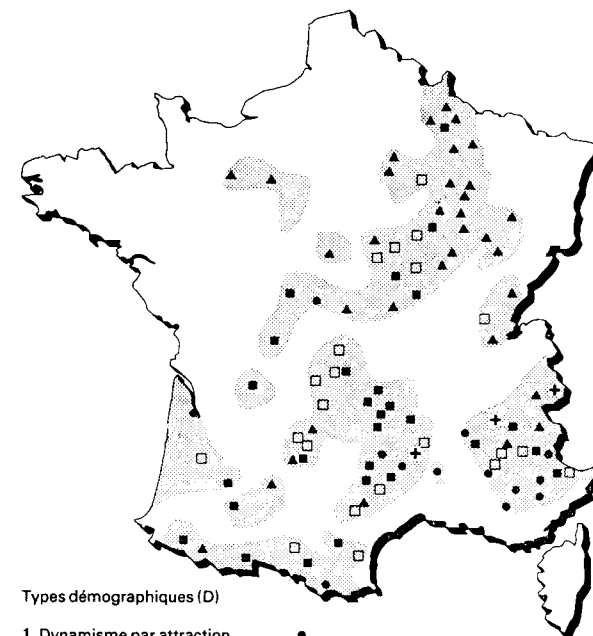


Types catégories sociales (CS)

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| 1 Vieux et isolés         | ● |
| 2 Agricoles «pauvres»     | ○ |
| 3 Agricoles «modestes»    | ◆ |
| 4 de l'espace touristique | + |
| 5 Aisées et mobiles       | ■ |
| Cas particuliers          | ▲ |

Carte n° 3

**TPOLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : DEMOGRAPHIE**



Types démographiques (D)

- |   |   |
|---|---|
| 1 Dynamisme par attraction                  | ● |
| 2 Stabilité naturelle et exode limité       | ▲ |
| 3 Vieillesse par accueil de retraités       | □ |
| 4 Dépopulation accélérée                    | ■ |
| Instabilité due à des phénomènes aléatoires | + |

— Le type CV 1 (16 % des cantons) est caractérisé par les conditions les plus favorables, surtout par un taux élevé de constructions récentes ayant les éléments essentiels du confort, par de nombreux ménages disposant d'une voiture et, en définitive, par une densité de population assez élevée (pour la ZFD). C'est également dans ce groupe que la distance à la ville est la plus faible. En fait, ce type ne correspond pas à un type régional précis, mais à des cantons dispersés qui, soit ont connu une forte progression démographique récente (d'où le renouveau du bâti), soit sont à une relative proximité d'une ville importante.

— A l'opposé, le type CV 5 (19 % des cas), cumule la plupart des handicaps, avec une densité particulièrement faible (6,7 hab./km<sup>2</sup>), une distance à la ville en moyenne deux fois plus élevée que dans le groupe précédent, un taux important de personnes (28 % des ménages) et un confort des logements très médiocre. Ce groupe ne correspond pas à la haute montagne où souvent le système des vallées et le grand tourisme ont rompu l'isolement, mais plutôt aux reliefs tourmentés des montagnes sèches : corniche cévenole ou certains cantons des Alpes du Sud. Mais ce degré d'isolement peut se rencontrer aussi dans des zones de plaine, en particulier lorsque la forte présence de la forêt isole les collectivités du monde extérieur.

— Les trois autres groupes sont caractérisés par des positions intermédiaires en ce qui concerne la densité et la distance à la ville, mais ils se distinguent par :

- des revenus sans doute particulièrement faibles dans le groupe CV 4 (19 % des cas) puisque les taux de ménages isolés, sans voiture ni téléphone, y sont plus importants qu'ailleurs (Nivernais, Morvan et Limousin) ;
- un habitat médiocre avec, en particulier, un très faible taux d'équipement en téléphone, malgré la faible proportion de personnes isolées. Ce type CV 3 (26 % des cas) est assez largement représenté dans les ZFD des Pyrénées et du Sud-Ouest ;
- un isolement géographique compensé par un taux élevé de ménages disposant de la voiture ou du téléphone. C'est le cas du groupe CV 2 (20 % du total) où, par ailleurs, une assez large proportion des logements a été rénovée. Ces cantons, où apparemment les bons revenus contrebalancent en partie l'isolement, sont situés principalement en Champagne, dans le Châtillonnais et le Jura.

Si l'on cumule les groupes CV 1 et CV 2 qui, en définitive, présentent les meilleures caractéristiques de cadre de vie, on constate paradoxalement qu'il s'agit à la fois des plaines et plateaux de l'est du Bassin Parisien et du massif alpin, avec, dans ce dernier cas, la persistance de véritables isolats à l'écart des grandes vallées.

Le second exemple d'indicateurs socio-démographiques touche aux *catégories sociales* en présence.

Si l'on met à part deux cantons particuliers caractérisés par la très forte place des ménages collectifs (Eygurande et Valgorge, avec respectivement 24 % et 14 % de la population totale), cinq groupes se dégagent.

TABLEAU 25

## Types de catégories sociales

(en pour cent)

TYPES	1	2	3	4	5
Pourcentage par type	11	21	30	15	21
CARACTERISTIQUES :					
Personnes de 65 ans et +	30,5	24,5	21,9	20,4	18,8
Ménages isolés	28,5	25,5	20,9	24,2	21,6
Pop. des ménages agricoles	56,0	52,5	53,9	22,4	33,1
Salariés agricoles	2,9	11,3	4,5	1,2	7,0
Double actifs	18,9	17,4	16,7	26,2	17,1
Non migrants	79,6	76,8	78,9	76,1	63,1
Artisans + commerçants	11,3	8,6	8,9	13,7	7,7
Ouvriers	19,8	23,7	20,0	31,5	38,0
Propriétaires d'une voiture	55,7	57,6	65,8	59,9	63,5
Résidences secondaires	29,2	20,7	22,0	43,7	15,6

Trois groupes (62 % des cantons) ont une population agricole dominante, avec entre eux, cependant, des différences.

— Le type CS 1 (11 % des cas) correspond en réalité à ces zones de personnes âgées (30 % de 65 ans et +) et isolées que l'on rencontre dans l'ouest du Massif Central (Lot, Limousin) et dans certains cantons des Alpes du Sud. Ces critères se doublent de la pauvreté et de la faible mobilité de ces populations (20 % de nouveaux venus entre 1968 et 1975).

— Le type CS 2 (21 % des cas), encore relativement marqué par le poids des personnes âgées, agricole à plus de 50 %, est caractérisé par la proportion élevée des salariés de l'agriculture et, inversement, le faible taux des ménages disposant d'une voiture. Il se localise principalement dans la partie sud du Bassin Parisien, du Montmorillonnais au Nivernais, avec quelques cas dans le Midi de la France (Landes, Corbières).

— Le type CS 3 (30 % des cas) est le plus représenté. Il se définit par la prééminence de la société rurale issue de l'agriculture familiale, par un faible impact de la double activité, de faibles apports en population nouvelle (immigration), et, contrairement au groupe précédent, un taux élevé de ménages avec voiture. C'est la société agricole moyenne, peu marquée par le phénomène des retraites. 80 % de ces cantons sont situés dans la France du Sud, principalement au sud et à l'est du Massif Central, sur les coteaux de Gascogne, à la bordure rhodanienne du massif alpin.

— Le type CS 4 (15 % des cas), situé lui aussi en montagne, paraît caractéristique des sociétés rurales dominées par le phénomène touristique. La place considérable de l'habitat secondaire (pratiquement une résidence sur deux), l'hyperthrophie de l'artisanat et du commerce, le faible poids social des agriculteurs, la fréquence de la double activité en sont les principales composantes. Une société somme toute jeune et diversifiée, mais où l'indice de revenu (voiture) est bien moyen. C'est en fait le type alpin, présent en quelques rares cas dans les Pyrénées et les Cévennes.



— Le type CS 5 (21 % des cas) correspondrait aux sociétés rurales les plus proches de la société moyenne. Les cantons concernés, presque tous situés à l'est du Bassin Parisien, ont peu de personnes âgées, une répartition équilibrée des catégories sociales (proportion voisine d'ouvriers et d'agriculteurs), avec une faible part de travailleurs indépendants (23 % des actifs contre 32 % dans la moyenne des ZFD), et un taux élevé de nouveaux arrivants (37 % entre 1968 et 1975).

La confrontation des deux cartes précédentes montre bien certains chevauchements des zones issues des typologies. Mais, alors que les handicaps de l'isolement peuvent être compensés par la présence de catégories sociales plus aisées ou plus mobiles, on constate que c'est le plus souvent la situation inverse qui se présente. Les régions les plus favorisées sur le plan des conditions d'existence correspondent presque toujours à celles où les revenus sont a priori les meilleurs, alors que certaines autres cumulent les handicaps de l'isolement physique et de la pauvreté.

Le troisième volet de cette approche concerne les *variables de l'évolution démographique* future. Tendances des phénomènes migratoires et structures d'âge sont bien sûr les déterminantes de cette évolution, et si l'on met à part quelques cas d'instabilité liés à des phénomènes aléatoires (1), quatre types de cantons se dégagent. Les caractéristiques (cf. tableau ci-dessous) et la répartition géographique (cf. carte n° 3) en sont les suivantes :

**TABLEAU 26**  
**Types d'évolution démographique**

(en pour cent)

TYPES	1	2	3	4
Pourcentage par type	13	34	22	28
<b>CARACTERISTIQUES :</b>				
Variation de population				
— 1954 - 1962	— 2,5	— 4,4	— 8,5	— 7,8
— 1962 - 1968	+ 5,9	— 4,3	— 9,9	— 9,3
— 1968 - 1975	+ 3,8	— 4,8	— 9,1	— 10,1
% de vieux	19,8	19,3	28,8	23,3
Indice de fécondité	16	13	11	12
Solde naturel	0	+ 0,1	— 7,2	— 3,5
Solde migratoire	+ 3,8	— 7,6	— 1,9	— 6,6
Taux d'arrivées	30,7	19,8	20,7	14,1
Taux d'exode	28,2	25,9	20,9	19,4

— Le groupe D 1 est sans aucun doute le plus favorable à une poursuite du redressement démographique. La population y est relativement jeune et la fécondité potentielle élevée, mais s'ajoute à cela un mouvement

(1) Il s'agit en général de grands chantiers qui modifient temporairement la démographie dans des proportions considérables. Dans la période étudiée, Le Monétier, Villefort et Lansiebourg sont dans ce cas.

d'apports de l'extérieur qui, malgré le fort taux d'exode, laisse un bilan migratoire positif. L'arrêt de la dépopulation y est effectif et les gains des deux dernières périodes intercensitaires sont incontestables. Mais seuls 13 % des cantons relèvent de ce type, en très grande majorité située dans la partie sud du massif alpin.

— Un second groupe (D 2), important (34 % des cas), peut être considéré comme ayant une démographie relativement saine. La proportion de personnes âgées y est faible et le bilan naturel reste positif en dépit de la dénatalité qui affecte l'ensemble des zones rurales. C'est l'insuffisance des courants d'immigration qui en fait détermine une solde migratoire négatif et empêche le rétablissement de l'évolution démographique. La dépopulation reste toutefois limitée (0,6 à 0,7 % par an) et son rythme stable. Ce type, assez répandu dans les ZFD du nord de la France (périphéries du Bassin Parisien à l'exception du Nivernais et du Morvan) est exceptionnel dans la France du Sud plus marquée par le vieillissement.

Deux groupes se distinguent nettement parmi les cantons à déficit naturel marqué :

— Le type D 3 (22 % des cas) : la population âgée y est très importante (près de 30 % de 65 ans et +) et engendre bien sûr un déficit naturel important. Mais ces cantons bénéficient en fait de l'apport de retraités extérieurs (le taux des entrées équilibre presque celui des sorties) qui limite la perte démographique à un taux deux fois plus élevé que dans le groupe précédent. On retrouve ici des cantons de la grande périphérie parisienne (Yonne, Morvan), les pays traditionnels d'accueil de retraités (Limousin, Lot) et ceux, plus récents, des montagnes méridionales.

— Le type D 4 (28 % des cas) connaît par contre une véritable hémorragie de population. Le degré de vieillissement y est moindre que dans le groupe précédent, mais l'exode n'y est pas compensé par des apports extérieurs spécifiques, si bien que la « répulsivité » de ces cantons s'y traduit par la dépopulation la plus élevée des quatre groupes. Mais, plus que la dépopulation elle-même, c'est l'accélération du mouvement de baisse (de 1 % à 1,5 % par an) qui pose le problème de l'avenir démographique de ces régions totalement tributaires du développement de nouveaux courants d'immigration. Une grande partie des cantons du Massif Central et du Sud-Ouest appartiennent à ce type.

## **b - L'avenir de l'agriculture dans les ZFD**

Si nous privilégions ici l'étude du devenir de l'agriculture dans les ZFD, c'est plus parce que cette activité continue à avoir un rôle essentiel dans la gestion de ces espaces qu'en raison de l'impact qu'elle a sur l'emploi local. On sait bien, en effet, que son adaptation aux conditions de la production actuelle ne peut créer de nouveaux emplois.

Evolution de la SAU et caractère plus ou moins intensif des systèmes de mise en valeur du sol sont les caractères qui définissent les trois groupes de cantons que nous avons retenus dans cette analyse.

**TABLEAU 27**  
**Types de mutations agricoles**

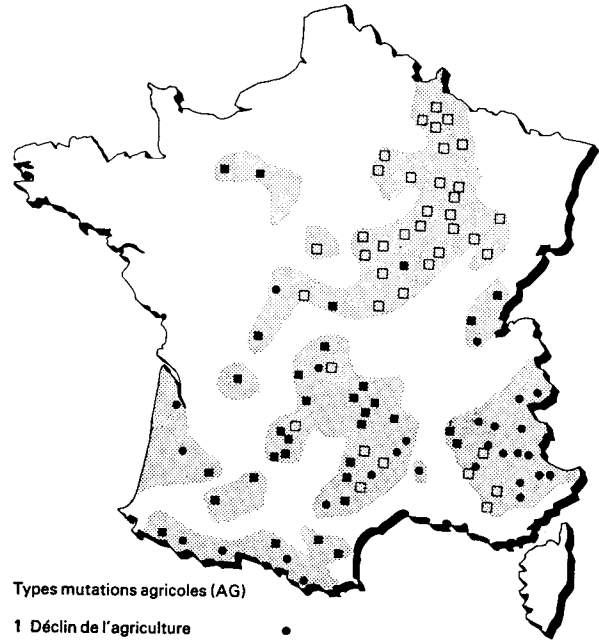
TYPES	1	2	3
Pourcentage par type	29	32	39
<b>CARACTERISTIQUES</b>			
Evolution 1955-1970			
— de la SAU %	— 29	— 5	+ 4
— du nombre d'exploitations %	— 52	— 33	— 31
Evolution 1954-1975 de la population active agricole	— 73	— 58	— 55
Population active agricole 1954 %	59,0	76,0	57,7
1975 %	26,8	53,5	34,5
Densité d'actifs agricole/km <sup>2</sup>	0,8	2,9	1,8
SAU par actif agricole	19,4	18,6	30,7

— Le groupe AG 1 (29 % des cantons) est celui du fort déclin de l'agriculture, ce qui se lit à travers sa place dans l'économie locale (27 % des actifs des cantons en 1975), mais qui, surtout, se manifeste par le recul important de tous les facteurs de production. La SAU y régresse en moyenne de 29 % entre 1955 et 1970, les actifs de près de 75 % entre 1954 et 1975. L'examen de la carte n° 11 montre qu'il s'agit surtout là de cantons de haute montagne (Alpes, Pyrénées), parfois aussi de moyennes montagnes aux sols difficiles (Montsauche dans le Morvan, Sornac en Millevaches, Valgorge dans le Vivarais, La Salvetat dans l'Espinouse...).

— Le groupe AG 2 (32 % des cas) peut être décrit comme « résistant par l'intensification ». C'est le type du Massif Central par excellence, des plateaux du Sud-Ouest, du Jura. La SAU n'y régresse que très faiblement. Une exploitation sur trois a disparu ces quinze dernières années contre une sur deux dans le groupe précédent. C'est la permanence de systèmes intensifs (18,6 ha par homme), à base d'élevage laitier en général, qui a permis ce relatif maintien de l'emprise agricole et des actifs.

— Plus dynamique, on peut considérer que dans dans le groupe AG 3 (39 % des cas) l'agriculture se renforce par extensification, parfois par une politique de conquête de nouveaux espaces cultivés consécutive à des défrichements. C'est ici que l'on trouve la diminution la plus faible du nombre des exploitations et des actifs agricoles. Ce type correspond à des secteurs d'exploitations plus grandes, avec des SAU disponibles par travailleur de plus de 30 ha en moyenne. Il s'agit de pratiquement tous les cantons du vaste croissant de faible peuplement qui, de la Brenne aux Ardennes, borde la région parisienne. Ce sont bien évidemment les régions rurales vouées aux cultures céréalières, mais aussi, dans certains cas, et souvent en association avec les céréales, à l'élevage viande (Nivernais) ou l'élevage laitier (Châtillonnais, Haute-Saône). Dans la France méridionale, ce type se limite à quelques secteurs d'élevage ovin (grands Causses, Préalpes du Sud).

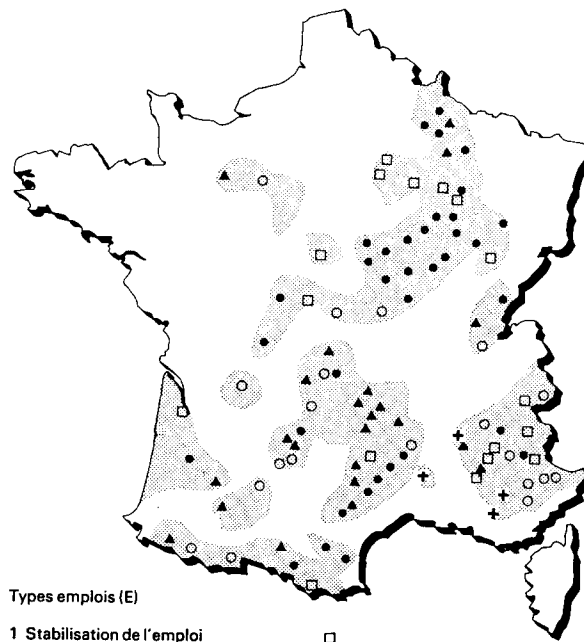
Carte n° 4

**TYPLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : MUTATIONS AGRICOLES**


Types mutations agricoles (AG)

- 1 Déclin de l'agriculture     ●
- 2 Résistance par l'intensification     ■
- 3 Renforcement et extensification     □

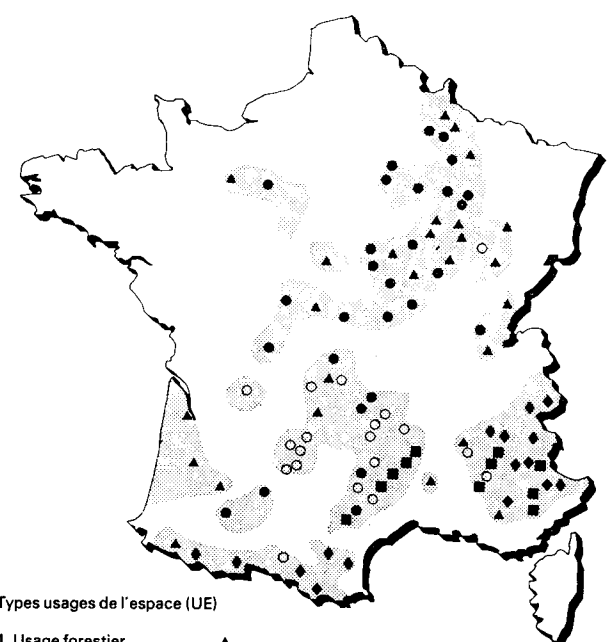
Carte n° 5

**TYPLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : EMPLOIS**


Types emplois (E)

- 1 Stabilisation de l'emploi     □
- 2 Fort développement non agricole et effondrement de l'emploi agricole     ○
- 3 Faibles substitutions au déclin agricole     ●
- 4 Fort emploi agricole et recul des activités traditionnelles     ▲
- Cas particuliers     +

Carte n° 6

**TYPLOGIE DES CANTONS A FAIBLE DENSITE  
COMPOSANTE : USAGE DE L'ESPACE**


Types usages de l'espace (UE)

- 1 Usage forestier     ▲
- 2 Emprise agricole forte     ●
- 3 Espace agricole en déprise     ○
- 4 Multi-usages contrôlés de l'extérieur     ■
- 5 Forte propriété collective et usage touristique     ◆

Il apparaît clairement que l'on est en présence dans les ZFD de types très contrastés d'agriculture et de mutations agricoles qui vont de l'intégration la plus parfaite au système dominant à une marginalisation — voulue ou subie —, éventail de situations d'ailleurs fortement réduit par l'étude cantonale du phénomène. Ce qui est certain également, c'est que les grands zonages agricoles de l'intervention de l'Etat (montagne, conversion rurale, zones défavorisées) ne rendent pas compte des différences régionales suggérées par notre analyse.

### c - Le devenir des activités et des emplois dans les ZFD

Nous ferons appel dans cette partie à deux types d'analyse : celle menée jusqu'à présent appliquée aux problèmes d'emploi, une autre fondée sur la comparaison des structures de la population active entre 1954 et 1962 et prenant en compte les notions de hiérarchie et de dominance des trois secteurs économiques principaux (primaire, secondaire et tertiaire).

En matière de problèmes d'emploi, la division en quatre types (1) semble la plus pertinente et définit des groupes dont les caractéristiques sont les suivantes :

TABLEAU 28  
Types d'emplois

TYPES	1	2	3	4
Pourcentage par type	17	20	36	23
<b>CARACTERISTIQUES :</b>				
Densité d'emploi/km <sup>2</sup> 1975	6,1	3,7	3,8	4,5
Taux d'activité 1954	40,4	50,3	43,1	51,0
Taux d'activité 1975	38,9	40,0	35,7	37,1
Emplois/actifs résid. 1975	0,90	0,86	0,85	0,93
Actifs fém. non agr. 1975	28,5	22,5	20,3	13,4
Actifs sect. agro-ind. 1975	24,8	37,9	42,6	61,2
<b>Evolution 1954-1975 :</b>				
Actifs totaux	— 7,1	— 34,8	— 35,2	— 45,2
Actifs non agricoles	+ 42,0	+ 41,2	+ 3,8	— 0,4
Actifs de l'ind. (y c. BTP)	+ 25,1	+ 27,0	+ 7,9	+ 3,5
Actifs tertiaires	+ 65,7	+ 66,5	+ 8,8	+ 3,9
Actifs féminins non agr.	+ 76,5	+ 76,4	+ 14,8	— 1,7

— Seul le groupe PE 1, qui ne touche que 17 % des cantons (2), témoigne d'un véritable dynamisme de l'emploi. La croissance des actifs non agricoles, et particulièrement celle des emplois féminins, compense presque la baisse de l'emploi agricole et permet une certaine stabilisation de la population active totale. C'est aussi le seul des groupes où l'on enregistre un quasi maintien du taux d'activité et celui dans lequel la population active est essentiellement occupée dans des secteurs non

(1) 4 cantons (Crest-Sud, Valensole, Lusson, Rians) constituent un groupe à part en raison des forts changements qui les ont affectés.

(2) Les 4 cantons précités doivent cependant être rapprochés de ce groupe en raison de la forte augmentation de leur population active (+ 12 %).

agricoles (1). On trouve dans ce groupe quelques cantons de faible densité industrialisés (Saint-Michel-de-Maurienne, Veynes, Salbris, L'Argentière...), ou ayant bénéficié d'une implantation tertiaire récente de grande importance (Saillagouse, la Carnourgue), ou bien encore profitant de la relative proximité d'une grande ville (Castelnau-Médoc, Ardentes). Pour l'essentiel, ces cantons appartiennent au massif alpin et à la France de l'Est où de petits centres industriels animent des zones rurales à faible peuplement (Arcis/Aube, Montmirail, Andelot...).

Tous les autres groupes ont enregistré une forte diminution de leur population active, en raison du poids relatif plus important de leur activité agricole, ou de la moindre croissance des actifs non agricoles. Les groupes 2 et 3 enregistrent entre 1954 et 1975 un taux de baisse de la population active de l'ordre de 35 %, le dernier de 45 %.

— Le groupe PE 2 concerne 20 % des cantons. L'emploi non agricole s'y est autant développé que dans le groupe précédent (+ 40 %), mais n'a pu compenser un recul très fort de la population active agricole. Là aussi, c'est un développement de type tertiaire qui est à la base du renouveau de l'économie locale, avec forte part de l'emploi féminin. Mais l'effet sur l'emploi global n'est pas à la hauteur de cet effort étant donné le déclin du nombre des agriculteurs. Ce groupe recouvre surtout des cantons montagnards ayant bénéficié d'un développement touristique (cf. carte n° 12), mais également des cantons dispersés dans toute la zone étudiée qui ont vu s'implanter des établissements du type tertiaire sur leur territoire (de santé ou socio-éducatif).

— Le groupe PE 3, qui comprend 36 % des cantons, diffère du précédent en raison de la stagnation du secteur non agricole. L'absence d'activités de substitution à l'agriculture (les actifs non agricoles se sont accrus seulement de 4 % entre 1954 et 1975) fait chuter très fortement le potentiel d'emploi et le taux d'activité. C'est le déficit d'emplois féminins qui est le plus net dans ces cantons, situés pour moitié dans le sud du pays (bordure sud-est du Massif Central, Pyrénées), mais également dans la France de l'Est où la meilleure situation des exploitations agricoles n'exclut pas une crise des activités non agricoles traditionnelles (Ardennes, Barrois, plateau de Langres, Nivernais). Seule une moindre baisse de la population active agricole peut y expliquer la baisse finalement moyenne des actifs totaux.

— Le groupe PE 4, enfin, qui concerne 23 % des cantons, est caractérisé par une forte baisse de l'emploi global. Elle s'explique d'abord par le poids important qu'occupe l'activité agricole (qui occupe encore plus de 60 % des actifs en 1975), mais aussi par un recul des autres activités, et singulièrement du bâtiment. Pour la plupart induites par l'agriculture, les activités non agricoles ont été directement touchées par l'hémorragie paysanne, si bien qu'en vingt ans presque la moitié du potentiel d'emploi a disparu. La répartition géographique de ces cantons met en évidence leur concentration quasi exclusive dans le Massif Central et le Sud-Ouest. Mais l'afflux de catégories non actives a sans doute également contribué au très fort recul du taux d'activité (14 points).

C'est par une autre méthode que nous allons mettre en évidence *les mutations des structures d'activité* des cantons ruraux entre 1954 et 1975.

(1) Dans la même période, la population active française augmente de 13 %, le taux d'activité passe de 44,8 % à 41,4 %.

La structure d'activité de chaque canton est caractérisée par la proportion relative des trois secteurs : primaire (P), secondaire (S) et tertiaire (T) (1). Le type de structure d'activité est alors déterminé par l'ordre et le degré de dominance pris par chacun des pourcentages selon la règle suivante :

- % secteur > 66 % dominante absolue —> P, S ou T (2)
- % secteur compris entre 20 et 66 % dominante relative —> PS, ST, SPT...
- % secteur < 20 % non pris en compte

L'ordre des lettres indique la hiérarchie des secteurs d'activité. Ce codage des cantons a été effectué pour 1954 et pour 1975 et montre donc les types de mutations économiques entre ces deux dates. Pour les cent cantons de l'échantillon, la matrice de passage simplifiée est la suivante :

Type de structure d'activité en 1975	Type de structure d'activité en 1954						T
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Agriculture dominante * (1)	23			1			24
Secondaire dominant (2)	1	2		1	3		7
Tertiaire dominant (3)	8			1		2	11
Activités diversifiées à dominante primaire (4)	29						29
dominante secondaire (5)	12			4			16
dominante tertiaire (6)	10			3			13
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>100</b>

\* Dominante absolue ou avec un seul secteur associé.

Il apparaît que le changement est considérable. En 1954, 83 % des cantons de faible densité sont à dominante quasi exclusivement agricole, et, parmi ceux qui ont des activités plus diversifiées, l'agriculture arrive la plupart du temps en tête. En 1975, 24 % seulement des cantons demeurent à dominante unique d'agriculture. La combinaison des activités s'est nettement équilibrée, résultant d'un recul de l'agriculture et de la croissance des activités non agricoles. 58 % des cantons ont ainsi un profil d'activités laissant une place à deux au moins des secteurs d'emploi. Dans la moitié seulement d'entre eux, c'est l'agriculture qui arrive en tête. Le plus souvent, l'industrie arrive devant le tertiaire, mais le mouvement de tertiarisation apparaît très fort dans un certain nombre de cantons. 11 % des cantons sont en effet à dominante unique de tertiaire, structure plus fréquente dans les villes que dans des espaces ruraux. C'est là le résultat de certains processus de réutilisation des zones rurales de faible densité à des fonctions collectives extra-locales : activités d'accueil en établissements de santé ou d'éducation et de loisirs pour les populations urbaines.

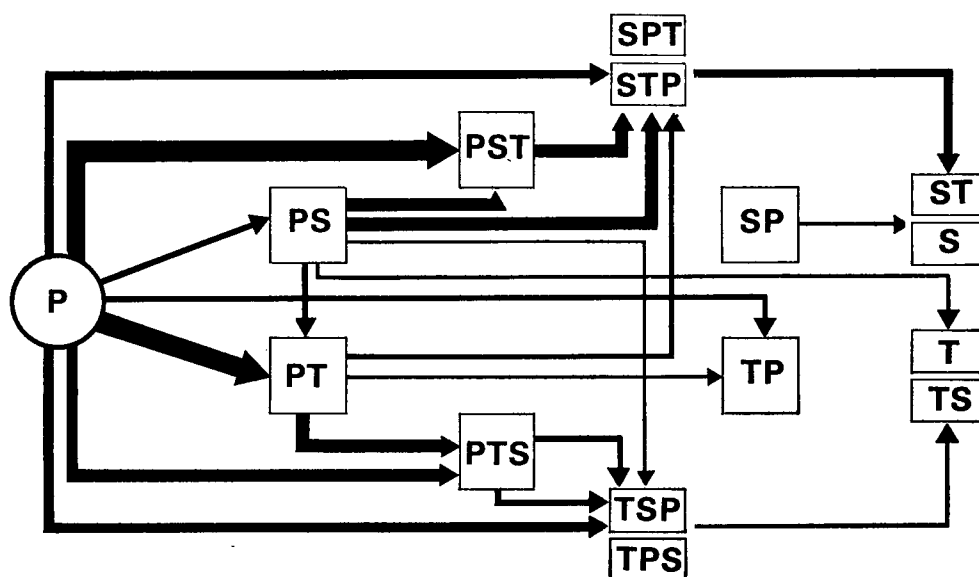
Si l'on établit un schéma des passages d'une structure d'activité à une autre entre 1954 et 1975, un certain nombre de cheminements privilégiés ressortent :

(1) Cette méthode a déjà été utilisée pour des travaux faits à l'échelon départemental. Cf. J.W. Aitchison : « Economic change in rural France », 1979, 19 p.

(2) Si aucun n'atteint 20 %, le plus important est considéré comme dominant (entre 60 et 66 % donc).

Figure 5

**EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITE**  
**Graphe de passage des types de 1954 à 1975**



Légende :

P : Primaire  
S : Secondaire  
T : Tertiaire

A l'intérieur des combinaisons de deux ou trois lettres, l'ordre indique le degré d'importance décroissant de chacun des secteurs.

Il semble bien, en effet, qu'il existe deux filières de développement entre lesquelles il y a très peu de passages : l'une, de type tertiaire, qui conduit jusqu'à des spécialisations parfois très fortes ; l'autre, s'appuyant sur le secteur secondaire et touchant finalement un plus grand nombre de cantons.

Mais c'est la répartition régionale de ces mouvements de spécialisation ou de diversification qui est la plus intéressante. Elle met en évidence des régions de basse densité où l'agriculture reste l'activité principale (Ardennes, marge sud du Bassin Parisien, Auvergne, Limousin, Gascogne) et se renforce relativement aux autres secteurs d'activité, des régions où l'industrie (héritée ou décentralisée) tend à devenir le secteur essentiel (Alpes du Nord, périphérie proche du Bassin Parisien, Champagne), une zone enfin où le tertiaire tend à devenir le secteur dominant (haute montagne, arrière-pays méditerranéen). Elle oppose aussi clairement la France du Nord à l'économie plus diversifiée à une France du Sud fortement marquée par les spécialisations, champ de reconversions spectaculaires, mais soumise aux aléas de la mono-activité.



## d - Les formes d'usage de l'espace

La régionalisation des formes d'appropriation et d'usage de l'espace dans les zones de faible densité est du premier intérêt pour comprendre et évaluer les transformations en cours dans ces types d'espaces.

Avec le nombre, certes trop limité, de critères pris en compte, cinq groupes assez tranchés apparaissent pour ce qui est des formes d'usage de l'espace.

TABLEAU 29  
Formes d'usage de l'espace

(en pour cent)

TYPES		1	2	3	4	5
Pourcentage par type		27	27	19	11	16
CARACTERISTIQUES :						
SAU/surface totale	1970	40,1	69,1	57,8	29,9	16,6
Forêts	1970	43,8	16,5	26,7	34,3	26,3
Landes et friches dans les exploitations	1970	12,8	6,9	46,2	66,6	43,0
Propriétés d'Etat	1970	4,6	1,7	1,3	18,8	6,6
Propriétés communales	1970	15,4	7,3	7,5	19,2	52,5
Propriétés privées	1970	80,0	91,0	91,2	62,0	40,9
Variation de la SAU 1955-70		— 6,8	+ 8,3	— 8,0	— 22,9	— 29,9
Taux de fonct. résid.	1975	1,29	1,15	1,07	1,04	1,10
Résid. secondaires	1975	19,5	17,0	22,6	42,7	36,1
Logements vacants	1975	11,5	12,6	14,5	12,5	16,4

— Le premier groupe (VE 1) est celui des cantons forestiers, avec une moyenne de 44 % de bois dans la superficie totale. A côté de la forêt, on y trouve une agriculture qui laisse peu de place à la friche, ce qui témoigne donc d'un partage assez net entre l'espace agricole et forestier. L'examen de la carte n° 14 montre, au vu de la localisation des cantons concernés (Landes, côtes de Meuse, Châtillonnais, plateau de Langres, Sologne, Jura...) qu'il s'agit là de régions où s'intercalent une forêt « cultivée » et une agriculture ayant une bonne emprise sur son territoire. L'espace y est largement privatisé (80 %), malgré l'importance de ces forêts. 27 % des cantons appartiennent à ce type.

— Le groupe VE 2 concerne également 27 % des cantons. C'est celui des cantons à forte mise en valeur agricole (près de 70 % du territoire est cultivé), dans lesquels la friche et la forêt ont peu d'emprise. Mais c'est souvent aussi un espace de conquête de nouvelles terres (SAU en augmentation). Le taux de résidences secondaires y est particulièrement faible, la propriété collective réduite à moins de 10 % du territoire. C'est donc un espace tenu par ses habitants et principalement par les agriculteurs. Il s'étend essentiellement dans les marges sud et est du Bassin Parisien.

— Le groupe VE 3 se rapprocherait du précédent par son taux élevé de SAU (58 %) et de propriétés privées (91 %), critères pour lesquels sa cohérence interne est très forte. Mais il s'en écarte radicalement par une proportion élevée de landes et friches dans les exploitations (46 %),

par une SAU généralement en recul et la place importante de la forêt qui en occupe le quart du territoire. Ce type est presque entièrement situé au sud et à l'ouest du Massif Central (Margeride, Aubrac, Causses, Lot).

— Le groupe VE 4, qui touche 11 % des cantons, est également très localisé dans la France méridionale (Vivarais, Cévennes, Alpes de Provence). Les deux tiers du territoire des exploitations sont constitués de landes et parcours, la SAU y régresse fortement, les résidences secondaires sont presque aussi nombreuses que les principales, l'Etat possède près de 20 % du territoire, les communes également. C'est donc un espace largement tributaire de décisions extérieures.

— Le dernier groupe, enfin, se rapproche du précédent sur plusieurs plans tels l'importance des friches, le recul de la SAU et le fort taux de résidences secondaires. Mais le domaine privé y est encore plus restreint (40 % seulement du territoire), les communes possédant plus de la moitié du territoire. L'emprise agricole y est aussi très faible (17 % de SAU) et la carte montre qu'il s'agit de cantons des massifs montagneux des Alpes et des Pyrénées, domaines de la transhumance et du ski.

## Annexe 3

### Echantillon des cantons de faible densité

N°	Nom	Densité	N°	Nom	Densité
0106	Brenod	13,1	3920	Nozeroy	15,6
0304	Chevagnes	19,6	3927	Saint-Julien	15,5
0404	Barcillonnette	11,3	4005	Gabarret	9,5
0412	Le Lauzet/Ubaye	3,5	4024	Sore	4,3
0422	St-André-les-Alpes	7,4	4120	Salbris	21,2
0428	Turriers	3,4	4306	Cayres	19,5
0429	Valensole	14,0	4311	Lavoute-Chilhac	13,6
0502	L'Argentière-la-Bessée	11,2	4605	Castelnaud-Montratier	17,5
0522	Serres	9,4	4611	Gramat	22,8
0524	Veynes	20,7	4614	Lalbenque	13,4
0611	Guillaumes	4,3	4616	Lauzes	7,0
0624	St-Sauveur/Tinée	4,9	4625	St-Germain-du-Bel-Air	13,0
0725	Valgorge	6,3	4802	Barre-des-Cévennes	5,3
0803	Buzancy	9,5	4804	La Canourgue	14,8
0813	Juniville	18,3	4808	Fournels	9,2
0817	Monthois	13,5	4824	Villefort	9,1
0820	Omont	13,5	5108	Givry-en-Argonne	9,7
0902	La Bastide-de-Serou	12,8	5117	Montmirail	22,0
0903	Les Cabannes	10,0	5201	Andelot	14,6
1002	Arcis-sur-Aube	22,0	5202	Arc-en-Barrois	9,6
1010	Essoyes	14,4	5203	Auberive	6,1
1127	Saint-Hilaire	13,9	5218	Montier-en-Der	24,4
1131	Tuchan	10,3	5222	Poissons	11,3
1209	Cornus	5,7	5518	Souilly	13,5
1235	St-Rome-du-Tarn	15,8	5809	Donzy	15,7
1241	Vezins-du-Levezou	10,7	5813	Luzy	19,5
1501	Allanche	13,7	5814	Montsauche	14,4
1516	Ruynes-en-Margeride	13,8	5823	Saint-Saulge	15,3
1827	Saulzais-le-Potier	14,0	6108	Carrouges	18,2
1911	Eygurande	15,2	6119	Longny-au-Perche	18,1
1920	La Roche-Canillac	18,5	6303	Ardes	9,0
1923	Sornac-St-Germain-L.	12,6	6416	Laruns	7,9
1924	Treignac	19,0	6439	Tardets	11,3
2118	Laignes	10,5	6506	Bordères-Louron	5,6
2126	Pouilly-en-Auxois	17,1	6613	Saillagouse	17,3
2130	St-Seine-l'Abbaye	8,6	7004	Champlitte	14,2
2304	Bellegarde-en-Marche	18,3	7010	Gy	19,0
2419	Mareuil	17,5	7025	Vauvillers	19,4
2601	Bourdeaux	9,8	7316	Lanslebourg	3,1
2627	Sederon	5,7	7326	St-Michel-de-Maurienne	20,1
2608	Crest-Sud	17,2	7729	Villiers	15,7
3015	Lussan	11,8	8122	Murat/Vèbre	12,5
3034	Treves	4,9	8210	Lavit	18,8
3220	Montesquiou	13,1	8308	Comps/Artubie	2,9
3320	Castelnaud-de-Médoc	18,6	8319	Rians	14,5
3434	La Salvetat/Agout	8,0	8420	Sault	7,7
3602	Ardentes	23,3	8716	Mézières/Issoire	18,4
3615	Mezières-en-Brenne	15,9	8913	Coulanges/Yonne	17,3
3806	Corps	11,0	8921	Noyers	10,9
3818	Monestier-de-Clermont	9,0	8924	Saint-Fargeau	15,0

**Répartition et évolution du nombre de cantons  
par tranches de densité**

Habitants/km <sup>2</sup>	1962	1968	1975	% de cantons en croissance période 1962-75
<i>Densité totale</i>				
— de 5	17	20	30	23,6
5 - 10	77	87	91	16,9
10 - 15	92	107	135	21,8
15 - 20	159	164	187	13,2
20 - 25	221	242	244	14,4
25 - 30	254	261	236	16,5
30 - 35	253	195	175	30,5
35 - 40	218	217	202	35,7
40 et +	1 449	1 447	1 440	69,1
Total (1)	2 740	2 740	2 740	46,9
<i>Densité rurale</i>				
— de 5	31	29	34	16,1
5 - 10	94	105	111	20,2
10 - 15	136	154	202	28,7
15 - 20	240	271	285	14,1
20 - 25	334	349	351	16,1
25 - 30	334	337	304	18,8
30 - 35	335	294	238	31,1
35 - 40	283	268	274	33,2
40 et +	949	923	926	53,3
Total (1)	2 740	2 740	2 740	33,7

(1) Cantons ou groupes de cantons comportant au moins une commune rurale depuis 1946.

**% de cantons en croissance**

Densité début période	Nombre de cantons en 1975	Période 1962 - 1968	Période 1968 - 1975
— de 5	30	35,3	35,0
5 - 10	91	23,3	17,3
10 - 15	135	17,4	16,8
15 - 20	187	12,5	12,2
20 - 25	244	17,6	14,4
25 - 30	236	18,5	21,0

## Cantons de ZFD en croissance 1962-1975

N°	Nom	Taux de croissance	N°	Nom	Taux de croissance
0401	Allos	25,61	3305	Belin-Béliet	2,07
0403	Banon	8,73	3320	Castelnau-Médoc	15,28
0404	Barcelonnette	17,65	3342	St-Laurent-et-Benon	6,28
0411	La Javie	1,41	3402	Aniane	6,47
0417	Moustiers-Ste-Marie	6,87	3602	Ardentes	7,25
0420	Reillanne	11,83	3803	Le Bourg-d'Oisans	1,57
0422	St-André-les-Alpes	9,80	4013	Morcenx	11,50
0423	Saint-Etienne	5,85	4120	Salbris	4,08
0429	Valensole	10,97	4804	La Canourgue	4,17
0502	L'Argentière-la-Bessée	3,71	4807	Florac	1,70
0505	La Bâtie-Neuve	1,46	5110	Ecury-sur-Coole	1,76
0506	Briançon	18,93	5116	Marson	19,44
0508	Embrun	7,19	5123	Sainte-Menehould	5,38
0511	Guillestre	9,74	5129	Vertus	3,20
0513	Le Monétier-les-Bains	22,37	6606	Montlouis	8,35
0514	Orcières	20,79	6613	Saillagouse	21,93
0516	Ribiers	12,23	7021	Rioz	6,59
0521	Savines-le-Lac	8,04	7307	Bourg-St-Maurice	27,20
0620	Roquesteron	10,11	7308	Bozel	3,27
0621	Saint-Auban	10,36	7423	Samoens	3,56
0622	St-Etienne-de-Tinée	13,20	8306	Callas	30,49
0623	St-Martin-Vésubie	4,09	8326	Tavernes	25,42
1002	Arcis-sur-Aube	6,43	8319	Rians	35,28
1017	Piney	0,08	8320	La Roquebrussanne	30,30
1025	Vendeuvre-sur-Barse	5,57	8420	Sault	6,87
1802	Argent-sur-Sauldre	0,27	8909	Chablis	5,87
2139	Dijon-Ouest	12,54			
2603	Buis-les-Baronnies	0,20			
2609	Die	3,83			
3015	Lussan	0,78			

### Test de comparaison des valeurs centrales des deux échantillons

Les différences entre les valeurs moyennes de l'échantillon des 100 cantons de ZFD et celles des 105 cantons hors ZFD ne sont pas obligatoirement significatives du point de vue statistique. Pour les comparer, nous avons choisi un test non paramétrique qui s'appelle « Mann-Whitney U Test ». Les conditions d'utilisation de ce test ne sont pas aussi contraignantes que celles des test paramétriques équivalents (par exemple t test), en particulier, il n'est pas nécessaire que les distributions des valeurs soient normales ni que les variances soient les mêmes.

Ce test s'applique aux valeurs ordinales des données et essaie de déterminer si deux populations de données viennent de la même distribution (1). Le principe en est le suivant : les deux groupes sont mélangés (pour chacune des variables) et les individus rangés par ordre croissant selon les données. On calcule une valeur de U qui est le nombre fois qu'une valeur du groupe 1 précède une valeur du groupe 2. Lorsque les deux groupes sont issus d'une même population, les valeurs seront très mélangées et la valeur de U élevée ; lorsqu'ils sont plus distincts, la valeur de U diminue.

Pour déterminer la signification des valeurs de U, il faut faire référence au tableau de la distribution de U à certains niveaux de probabilité qui, naturellement, dépendent de la taille des groupes. Dans le texte du rapport, nous avons mis une \* aux valeurs dont les différences ne sont pas significatives au niveau de 5 %.

---

(1) Pour une explication plus détaillée, cf. S. Siegel : « Non parametric statistics for the behavioural sciences », New York, Mc Graw-Hill, 1956, p. 119.

**Variables retenues pour la typologie de synthèse**

N°

- 1 Taux d'activité de la population totale 1975
- 2 Actifs agricoles en % des actifs totaux 1975
- 3 Densité de population en 1975
- 4 Actifs féminins en % des actifs totaux 1975
- 5 Ouvriers en % de la population active 1975
- 6 Artisans en % de la population active 1975
- 7 Actifs du BTP en % de la population active 1975
- 8 Salariés agricoles en % de la population active 1975
- 9 Salariés agricoles en % des actifs agricoles 1975
- 10 Variation de la population en % 1968-1975
- 11 Variation de la population en % 1962-1968
- 12 Variation des actifs agricoles en % 1954-1975
- 13 Variation des actifs tertiaires en % 1954-1975
- 14 Variation des actifs agricoles masculins en % 1954-1975
- 15 Actifs non agricoles féminins en % des actifs totaux 1975
- 16 Variation des actifs non agricoles féminins en % 1954-1975
- 17 Variation des actifs totaux en % 1954-1975
- 18 Variation des actifs non agricoles en % 1954-1975
- 19 Variation de la population totale 1962-1975
- 20 Actifs agricoles par km<sup>2</sup> de SAU 1975
- 21 Actifs agricoles par exploitation 1975
- 22 Population de 65 ans et + en % 1975
- 23 Population 1975 présente en 1968 en %
- 24 Population active travaillant dans la commune en % 1975
- 25 Ménages composés d'une seule personne en % 1975
- 26 Résidences principales construites après 1962 en % 1975
- 27 Logements confortables en % 1975
- 28 Ménages disposant du téléphone en % 1975
- 29 Ménages ayant au moins une voiture en % 1975
- 30 Population des ménages agricoles en % de la population totale 1975
- 31 Résidences secondaires en % 1975
- 32 Actifs non agricoles des ménages agricoles en % 1975
- 33 Indice de fécondité potentielle 1975
- 34 Logements vacants en % 1975
- 35 Excédent naturel 1968-1975 en %
- 36 Solde migratoire 1968-1975 en %
- 37 Distance moyenne à l'hôpital en km
- 38 Variation de la SAU entre 1955 et 1970 en %
- 39 Variation du nombre des exploitations entre 1955 et 1970 en %
- 40 SAU moyenne des exploitations en 1970
- 41 Forêts en % de la superficie totale 1970
- 42 Actifs résidents/emplois 1975
- 43 Exode 1968-1975 en % de la population 1968
- 44 SAU en % de la superficie totale 1970

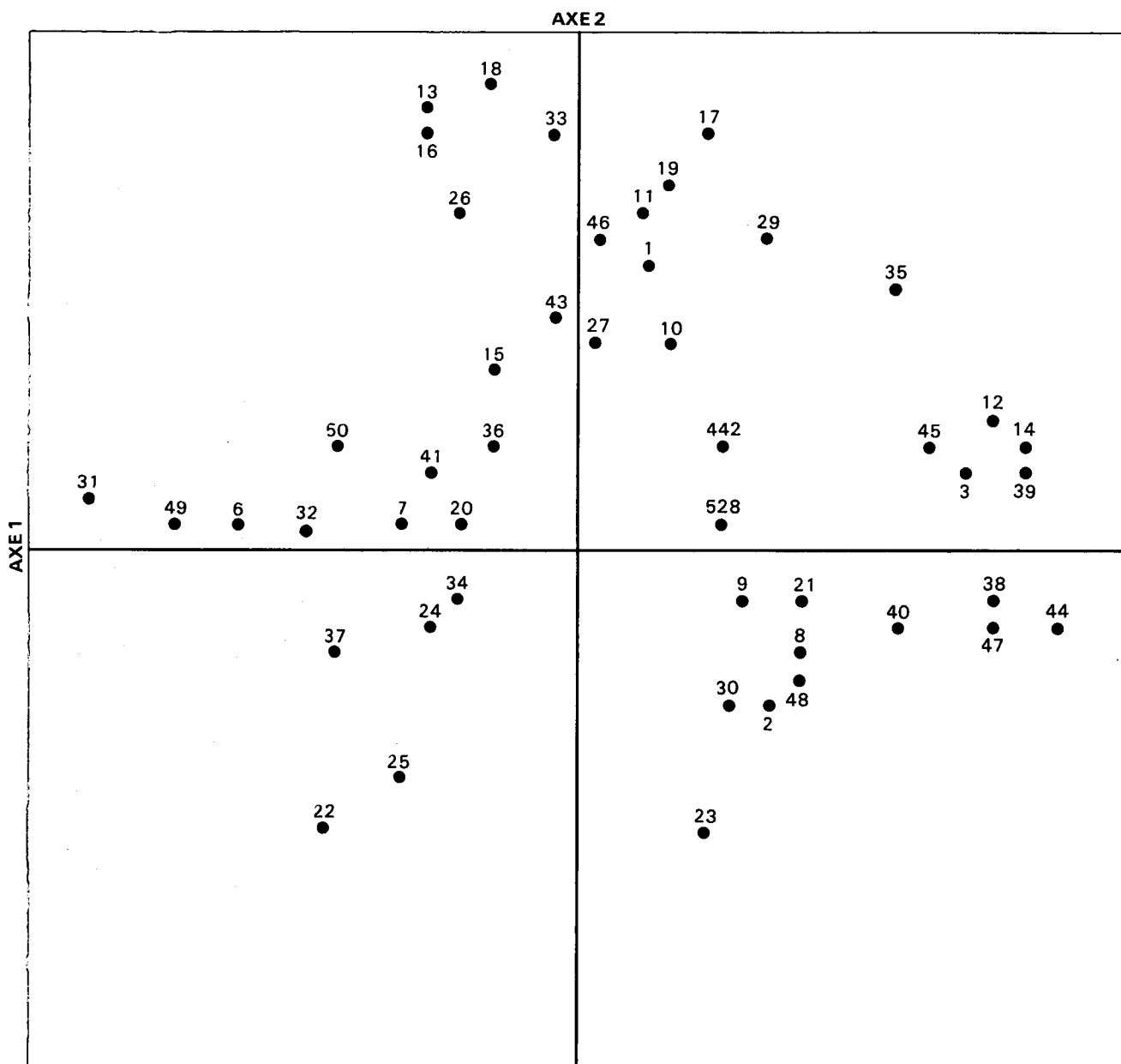
- 45 Densité d'emplois (au lieu de travail)
- 46 Variation des actifs de l'industrie 1954-1975 en %
- 47 Propriétés privées en % de la surface cadastrée
- 48 Actifs du secteur agro-industriel en % 1975
- 49 Landes et friches en % de la superficie totale
- 50 Chefs d'exploitation exerçant une activité extérieure 1970



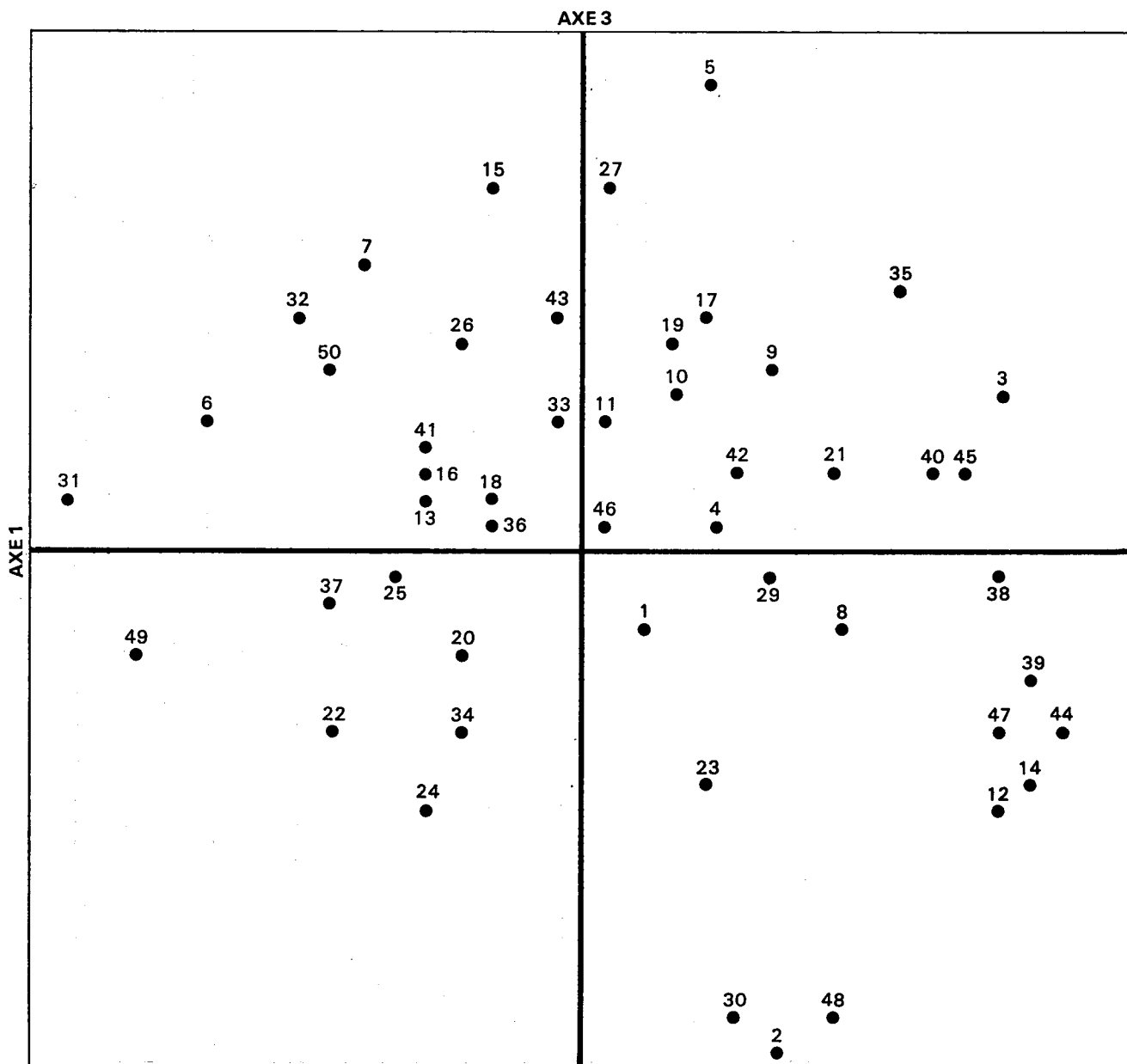
Tableau de saturations des variables

	AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4	AXE 5
1	0.09084	0.54784	— 0.14379	— 0.19597	0.06826
2	0.27758	— 0.25107	— 0.90423	— 0.03069	— 0.07135
3	0.62857	0.10724	0.28097	— 0.07050	0.40556
4	0.16419	0.15326	0.02887	— 0.21262	0.53110
5	0.15910	0.02203	0.85533	0.19184	— 0.14675
6	— 0.55238	0.02832	0.21864	— 0.16186	0.19186
7	— 0.34535	0.04729	0.53286	0.15450	0.00869
8	0.38232	— 0.19297	— 0.12802	0.67962	— 0.05480
9	0.27876	— 0.06753	0.31551	0.73130	0.06983
10	0.11713	0.37971	0.26836	0.15861	0.72323
11	0.01779	0.57423	0.22940	0.03171	— 0.28837
12	0.66246	0.24124	— 0.47721	0.06386	0.03573
13	— 0.24236	0.80362	0.05733	— 0.00351	0.23657
14	0.70642	0.18286	— 0.43569	0.11867	— 0.06627
15	— 0.13377	0.31223	0.69472	0.05709	0.34065
16	— 0.23134	0.77166	0.14091	0.14005	0.14699
17	0.18537	0.76955	0.40935	0.05832	0.20536
18	— 0.11175	0.85267	0.05853	0.21166	0.16028
19	0.10999	0.67216	0.36290	0.14826	0.30594
20	— 0.17281	0.04404	— 0.16195	0.51352	0.13991
21	0.37688	— 0.05395	0.10987	0.58352	0.20271
22	— 0.35827	— 0.53534	— 0.34184	0.23655	0.28393
23	0.19114	— 0.51092	— 0.40658	— 0.15823	— 0.21829
24	— 0.23934	— 0.12889	— 0.47679	— 0.42187	0.20116
25	— 0.28256	— 0.40354	— 0.40057	0.04406	0.18081
26	— 0.17636	0.64063	0.37045	— 0.10425	0.26979
27	0.02775	0.37066	0.66985	— 0.28944	0.19345
28	0.22650	0.03757	0.13276	— 0.28159	0.00780
29	0.28883	0.59246	— 0.02183	— 0.07533	0.13897
30	0.20683	— 0.25398	— 0.89389	0.01958	— 0.09214
31	— 0.79019	0.06926	0.05401	— 0.09449	— 0.08348
32	— 0.43571	0.01957	0.42169	0.16654	— 0.14297
33	— 0.04249	0.77505	0.22851	— 0.04184	— 0.03877
34	— 0.16747	— 0.06227	— 0.32707	— 0.02861	— 0.00224
35	0.45912	0.45651	0.47213	— 0.24927	— 0.25244
36	— 0.10074	0.16299	0.04421	0.27694	0.84309
37	— 0.38036	— 0.15720	— 0.09325	0.01954	— 0.10056
38	0.68765	— 0.06392	— 0.03310	0.07558	0.05666
39	0.74501	0.10551	— 0.20560	— 0.02056	— 0.10573
40	0.51954	— 0.10672	0.12933	— 0.12943	— 0.12274
41	— 0.23449	0.12763	0.15806	0.56115	0.08702
42	0.21724	0.16978	0.10449	0.45580	— 0.11514
43	— 0.04925	0.41649	0.40408	— 0.12156	— 0.54799
44	0.79198	— 0.13699	— 0.32057	— 0.20905	0.06918
45	0.55013	0.18130	0.14829	— 0.31040	0.45625
46	0.04095	0.55966	0.03000	0.32696	— 0.11917
47	0.65676	— 0.13113	— 0.30634	0.17336	0.25110
48	0.35332	— 0.22813	— 0.86086	— 0.02964	— 0.09029
49	— 0.69810	0.02669	— 0.15174	— 0.24444	0.06591
50	— 0.38237	0.17073	0.34895	0.50440	— 0.09549
Valeurs propres	7.8	7.4	7.3	3.7	3.4

POSITION DES VARIABLES SUR LES AXES 1 ET 2



POSITION DES VARIABLES SUR LES AXES 1 ET 3



## Caractéristiques de variance des groupes (1)

N° des variables	Groupe A		Groupe B		Groupe C		Groupe D		Groupe E	
	F	t	F	t	F	t	F	t	F	t
1	53	34	34	-33	156	-26	141	74	82	-47
2	61	86	30	4	47	13	31	-101	37	-155
3	39	40	45	11	44	-102	102	88	134	-52
4	125	40	42	-24	81	-21	111	33	96	-66
5	50	-61	59	48	19	-74	52	52	122	130
6	47	-23	52	-45	95	46	94	12	245	87
7	52	-54	42	5	53	-13	139	42	216	124
8	36	-24	67	79	73	-35	26	-29	5	-109
9	20	-56	39	63	39	-49	68	34	52	-41
10	22	-20	23	-20	68	0	117	129	255	-88
11	6	-22	10	-3	103	-54	86	94	436	64
12	52	42	42	34	81	-37	35	25	44	-189
13	69	-27	24	-52	93	26	140	129	45	0
14	33	36	56	48	61	-46	50	24	61	-193
15	69	-68	33	-3	93	-3	73	117	89	46
16	50	-36	14	-35	121	8	168	130	48	20
17	28	-37	19	-8	50	-50	93	181	69	-13
18	41	-22	19	-34	53	-5	242	152	29	-34
19	15	-30	20	-14	131	-43	92	162	61	-19
20	46	32	16	-39	48	-28	18	-27	133	6
21	22	3	12	26	24	-61	70	0	30	-66
22	64	5	79	-7	95	68	39	-89	115	-29
23	35	72	30	15	149	-40	70	-119	22	9
24	57	60	52	-67	65	42	124	-27	86	-32
25	100	-22	65	14	143	43	45	-39	101	-8
26	70	-27	22	-62	68	-5	49	157	61	58
27	59	-32	38	-31	90	-28	60	123	137	88
28	74	-4	89	9	169	20	57	5	99	-49
29	113	16	65	-23	85	-27	14	103	98	-69
30	53	75	33	5	65	19	49	-100	67	-145
31	27	-38	44	-61	67	92	122	-6	94	111
32	46	-58	31	-11	104	8	56	9	111	179
33	38	-25	43	-30	128	-21	109	132	84	24
34	49	8	73	-12	125	23	234	-27	67	15
35	63	-13	76	22	80	-80	48	88	92	36
36	28	-13	39	-31	51	38	119	87	285	-105
37	100	1	36	-37	134	60	91	-45	41	11
38	24	17	109	67	56	-72	46	18	109	-117
39	29	36	79	62	35	-72	65	9	116	-130
40	20	-35	80	73	148	0	62	9	71	-89
41	60	-45	107	18	49	-1	107	35	51	-19
42	84	-24	54	50	20	-31	310	3	43	-22
43	40	-58	34	12	136	-5	94	53	213	87
44	41	57	54	48	57	-53	88	-10	22	-152
45	52	58	24	-20	29	-95	113	109	82	-59
46	40	-15	30	-6	53	-47	316	118	37	2
47	35	47	24	39	83	-48	112	8	69	-182
48	65	82	28	9	56	4	45	-83	36	-162
49	45	-22	16	-86	44	120	63	-16	59	96
50	35	-52	56	-10	74	-3	50	5	88	123

$$(1) \quad t = \frac{(X_{cj} - X_j)}{S_j} \times 100$$

$$F = \frac{S_{cj}}{S_j} \times 100$$

# Liste des tableaux

- Tableau 1 : Nombre de cantons pour les tranches de plus basse densité en 1975
- Tableau 2 : Importance de la ZFD en 1975
- Tableau 3 : Répartition des 479 cantons de la ZFD en 1975
- Tableau 4 : Fréquence des maximums de population pour les cantons de la ZFD
- Tableau 5 : Amplitude de la déprise démographique dans les cantons de ZFD
- Tableau 6 : Evolution du nombre de cantons dans les plus basses densités
- Tableau 7 : Situation démographique des cantons français par type
- Tableau 8 : Evolution de la population des cantons ZFD et hors ZFD
- Tableau 9 : Nombre de cantons selon leur variation démographique 1962-1975 et leur densité de départ
- Tableau 10 : Les composantes démographiques et leur évolution
- Tableau 11 : Structure des activités et des emplois dans les cantons par type
- Tableau 12 : Pourcentage de population active agricole en 1975
- Tableau 13 : Les activités touristiques et résidentielles
- Tableau 14 : Evolution des activités et des emplois
- Tableau 15 : Coefficients de corrélation entre l'évolution 1954-1975 de diverses catégories de population
- Tableau 16 : Importance de l'agriculture dans les ZFD
- Tableau 17 : Fréquence des systèmes d'utilisation du sol, d'élevage et de production agricole dans les ZFD
- Tableau 18 : Agriculture : main-d'œuvre et structures d'exploitation
- Tableau 19 : Structures de la main-d'œuvre agricole et son évolution
- Tableau 20 : L'habitat et ses caractéristiques en ZFD
- Tableau 21 : Les infrastructures et les équipements en ZFD
- Tableau 22 : Quelques catégories sociales présentes dans les ZFD
- Tableau 23 : ZFD et politiques d'aménagement
- Tableau 24 : Valeurs moyennes des principales caractéristiques pour cinq groupes de cantons ZFD

# Liste des graphiques et des cartes

Figure 1 : Courbe de concentration de la population en 1975

Carte 1 : Période de maximum démographique pour les cantons de la

Carte 2 : Evolution démographique de la ZFD sur longue période  
ZFD

Figure 2 : Pourcentage de cantons en croissance démographique selon  
la densité totale en début de période (1962)

Carte 3 : Tendence d'évolution de la ZFD à l'horizon 1985

Figure 3 : Arbre de classement

Carte 4 : Typologie de synthèse des cantons de faible densité

Carte 5 : Degré de vulnérabilité des cantons de faible densité

# Table des matières du document 1

<b>Introduction</b> .....	25
<b>I - LA TYPOLOGIE DES ZONES FRAGILES EN FRANCE</b> .....	27
<b>I.1. La méthode utilisée</b> .....	27
<b>I.2. Les principaux types de situations départementales</b> .....	29
1. Les profils moyens types .....	29
2. Les mécanismes de passage .....	35
3. Les groupes de départements .....	37
— le grand bassin parisien (1) .....	37
— les départements bretons et l'agriculture intensive (2). .....	37
— les départements urbanisés (3) .....	38
— les groupes fragiles (4, 5 et 6) .....	39
<b>II - LE DEVENIR AGRICOLE DES ZONES FRAGILES</b> .....	46
<b>II.1. L'évolution des structures d'exploitation et leur adéquation aux systèmes de production</b> .....	46
1. Analyse des zones fragiles en fonction des tailles d'exploit- tation et des systèmes de production .....	46
2. Analyse des zones fragiles en termes géographiques sur la base des densités rurales et des revenus agricoles .....	48
<b>II.2. Scénarios d'évolution des zones sensibles</b> .....	51
<b>III - LES ZONES FRAGILES : QUELQUES VOIES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE</b> .....	57
1. Le cas du Sud-Ouest .....	57
2. Les incertitudes des régions laitières traditionnelles : cas de la Franche-Comté .....	62
3. L'extension difficile des systèmes céréaliers : le cas de l'Indre-et-Loire .....	67
<b>Annexes</b> .....	73

# Table des matières du document 2

<b>I - DELIMITATION DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE EN 1975</b> . . . . .	83
1. Analyse de la concentration du peuplement et choix d'un seuil de densité . . . . .	83
2. Importance et localisation actuelle de la zone de faible densité	85
3. Faible densité et dépopulation sur longue période . . . . .	87
<b>II - L'EXTENSION DE LA ZONE DE FAIBLE DENSITE DANS LA PERIODE RECENTE</b> . . . . .	92
1. Densité et évolution démographique : l'approche statistique ..	92
a - La corrélation d'ensemble . . . . .	92
b - Le redressement des cantons de plus faible densité . . . .	93
2. L'extension de la ZFD et ses tendances spatiales . . . . .	94
<b>III - LES CARACTERES SPECIFIQUES DES ZONES DE FAIBLE DENSITE</b>	98
1. Les tendances démographiques . . . . .	98
a - Les grandes tendances . . . . .	99
b - Les composantes naturelles et migratoires de l'évolution ..	100
2. La base économique et sa transformation . . . . .	101
a - Niveau et type d'activités . . . . .	101
b - Le rôle important de l'activité touristique et du résidentiel secondaire . . . . .	103
c - La ZFD : un faible développement industriel . . . . .	104
3. L'agriculture des zones à faible densité . . . . .	106
a - Les systèmes de production . . . . .	107
b - Main-d'œuvre et structures d'exploitation . . . . .	109
c - Les tendances d'évolution de la main-d'œuvre et des structures . . . . .	110
4. Les conditions de vie de la population . . . . .	110
a - L'habitat . . . . .	111
b - Le problème des infrastructures et des équipements . . . .	111
5. Quelques catégories sociales dans les ZFD . . . . .	112
6. ZFD et politiques d'aménagement . . . . .	115



<b>IV - CONTRIBUTION A LA TYPOLOGIE DES ZONES A FAIBLE DENSITE</b>	<b>115</b>
1. Principes et méthodes	115
2. Essai de typologie de synthèse	117
a - Synthèse des caractéristiques d'ensemble	117
b - Essai de classement selon le degré de vulnérabilité	124

<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>127</b>
----------------------------	------------

ANNEXES :

<b>Annexe 1 : La méthode utilisée</b>	<b>130</b>
a - Le choix du canton comme unité géographique d'analyse	130
b - Le choix des variables d'analyse de la situation et des transformations	132
<b>Annexe 2 : Les typologies partielles élaborées pour la définition d'une typologie de synthèse</b>	<b>135</b>
a - L'avenir socio-démographique des ZFD	135
b - L'avenir de l'agriculture dans les ZFD	140
c - Le devenir des activités et des emplois dans les ZFD	143
d - Les formes d'usage de l'espace	147
<b>Annexe 3 : Echantillon des cantons de faible densité</b>	<b>149</b>
<b>Annexe 4 :</b>	<b>150</b>
a - Répartition et évolution du nombre de cantons par tranches de densité	150
b - Liste des cantons de ZFD en croissance 1962-1975	151
<b>Annexe 5 : Test de comparaison des valeurs centrales des deux échantillons</b>	<b>152</b>
<b>Annexe 6 : Tableaux sur le classement de synthèse</b>	<b>153</b>
a - Variables retenues pour la typologie de synthèse	153
b - Tableau des saturations des variables	155
c - Position des variables sur les axes 1 et 2	156
d - Position des variables sur les axes 1 et 3	157
e - Caractéristiques de variance des groupes	158

## TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

- 30 Une image de la France en l'an 2000 : documents, méthode de travail
- 31 Les grandes liaisons routières, histoire d'un schéma
- 32 Schéma directeur de la Corse
- 33 Technologie et aménagement du territoire
- 34 Les firmes multinationales
- 35 Schéma directeur de l'aéronautique
- 36 L'avenir de la Basse-Normandie
- 37 Survols de l'Europe
- 38 Approches de la réalité urbaine
- 39 Paris, ville internationale, rôle et vocations
- 40 Bordeaux, ville océane, métropole régionale
- 41 Regard prospectif sur le bassin méditerranéen
- 42 Services nouveaux de télécommunications
- 43 Le peuplement urbain français
- 44 Régions de villes, régions urbaines
- 45 Questions à la société tertiaire
- 46 Industrie en Europe
- 47 Scénarios européens d'aménagement du territoire
- 48 Scénarios pour les villes moyennes
- 49 Emploi et espace
- 50 Sésame, année 5
- 51 La façade Atlantique
- 52 Transformations du travail industriel
- 53 L'Europe médiane
- 54 Travail féminin : un point de vue
- 55 Firmes multinationales et division internationale du travail
- 56 Dynamique et projet urbain régional. Un exemple : la région Alsace
- 57 Qualification du travail
- 58 Syndicats et sociétés multinationales
- 59 La méthode des scénarios
- 60 Littoral Bas-Normand, schéma d'aménagement
- 61 Décentralisation industrielle et relations de travail
- 62 Prospective des investissements étrangers en France
- 63 Sésame, année 8, programme de travail
- 64 Les petites villes en France
- 65/66 Restructuration de l'appareil productif français. Prospectives
- 67 Prospective, planification, programmation. Une analyse
- 68 Le scénario de l'inacceptable ; sept après
- 69 Bureaux en province. Perspectives
- 70 Aménagement de la Loire moyenne. Schéma de la métropole-jardin
- 71 Bilan d'une expérience prospective
- 72 Villes internationales, villes mondiales
- 73 Sur l'emploi. Premiers dossiers
- 74 Technologie et avenir régional
- 75 Activités et régions. Dynamique d'une transformation
- 76 Le Grand Sud-Ouest. Diagnostics pour l'avenir
- 77 Tertiaire et inflation
- 78 Dynamismes locaux et aménagement du territoire
- 79 Energie et régions
- 80 Agricultures pour demain

---

### Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1, avenue Charles-Floquet — 75007

Fondateur de la collection : Gérard WEILL +

Directeur de la publication : Jean BOUCHET

Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN - Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN

---

Imprimerie MAUGEIN-LACHAISE — R.N. 89 - 19360 Malemort

Dépôt légal n° 145 - 2° trimestre 1981

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

29-31 QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07  
TÉL. : 261.50.10 - TÉLEX : 204826 DOCFRAN PARIS